1980
NOD
FILS
RICAI
45
FRANC
VRAI PASTIS DE

Société anonyme
au capital de 433 056 720 F
142, bd Haussmann Paris 8e
Téléphone : 359.28.28
RC Paris B 582 041 943

PERNOD RICARD **1980**

Nous exportons l'agriculture de la France.

Présidents Honoraires
Monsieur Paul Ricard
Monsieur Jean Hémard

Conseil d'administration

Président du Conseil
Monsieur Patrick Ricard

Administrateurs
Monsieur Louis Bergamaschi
Monsieur Gaston Bourgeat
Monsieur Bernard Cambournac
Monsieur Jacques Chatin
Madame Danièle Dillée
Monsieur Claude Foussier
Monsieur François Gérard
Monsieur Jean Hémard
Monsieur François Laporte Bisquit
Monsieur Louis Thiers
Monsieur Arthur Veil Picard

Société du Domaine de Barbossi
Représentant Permanent :
Madame Béatrice Baudinet

Direction générale

Président-Directeur Général
Monsieur Patrick Ricard

Directeur Général
Monsieur Thierry Jacquillat

Secrétaire Général
Monsieur Georges Nectoux

Commissaires aux comptes

Monsieur Jean Delquié
Société d'Expertise Comptable :
A. et L. Génot

Commissaire suppléant :
Société d'Études Économiques
et d'Expertise Comptable

Pernod Ricard en 1980.

	Pages
"Nous exportons l'agriculture de la France" *Éditorial du Président.*	4 et 5
Les principaux produits de la gamme.	6 et 7
Faits et chiffres : Pernod Ricard en bref.	8 et 9
Pernod Ricard : les principales sociétés du groupe.	10 et 11
Le secret de notre efficacité : des structures très décentralisées - *Interview de Patrick Ricard, Président.*	12 et 13
La communication : préserver la personnalité des sociétés filiales.	14 et 15
Pernod Ricard n'a pas achevé sa croissance - *Interview de Thierry Jacquillat, Directeur Général.*	16 et 17
Les marchés - Les spiritueux en France - Les boissons sans alcool - Les activités à l'étranger.	18 à 23
La recherche : garantir les approvisionnements, maintenir la qualité.	24 et 25
35 centres d'élaboration en France.	26 et 27
Bilan social : le groupe, laboratoire d'idées - Evolution de l'emploi - Conditions de travail.	28 à 32
Assemblée Générale Ordinaire	33
L'action Pernod Ricard	34
Rapport du Conseil d'Administration	35
Comptes Pernod Ricard	48
Rapports des Commissaires aux Comptes	52
Tableaux légaux	55
Comptes consolidés	58
Résolutions	63

C'est le sol de France qui donne à Pernod Ricard ses matières premières : pommes de Normandie et de Bretagne, fruits délicats de Bourgogne, d'Alsace et de Lorraine, raisins gorgés de soleil, plantes sauvages d'Auvergne, fenouil méditerranéen, betteraves riches en sucre d'Artois, de Picardie et d'Ile-de-France.

Nous en faisons des anis, des eaux-de-vie, des liqueurs, du champagne, du cognac, de l'armagnac, du calvados, du cidre, des apéritifs de toute sorte, des boissons sans alcool (jus de pomme, de raisin...)

Pernod Ricard est dans notre pays le premier producteur d'apéritifs et de digestifs, de jus de fruits, de sodas.

C'est surtout l'un des plus sûrs partenaires de l'agriculture.

Principaux achats de matières premières agricoles en 1980 :

***Betteraves :** 700 000 tonnes (alcool agricole et sucre).*

***Raisin :** 230 000 tonnes (alcool agricole, vins, fruits).*

***Pommes :** 65 000 tonnes.*

***Fruits divers :** 5 500 tonnes.*

***Tomates :** 4 000 tonnes.*

***Plantes aromatiques :** 1 000 tonnes.*

"Nous exportons l'agriculture de la France".

Éditorial du Président.

Depuis la création du groupe, le dividende a été multiplié près de trois fois. L'année 1980, en particulier, a été marquée par une hausse de 20,5 % pour le titre.

Peut-on s'en étonner ? Pernod Ricard œuvre dans un secteur qui ne cesse de voir ses scores s'améliorer. En moins d'un lustre, les industries agro-alimentaires ont réalisé un redressement spectaculaire. L'an dernier, elles ont dégagé un excédent commercial d'environ 16 milliards de francs, un doublement par rapport à 1978. Parmi ces industries, le poste "boissons" atteint le niveau le plus élevé. Leurs ventes à l'étranger se situent autour de 10 milliards de francs. Autre élément significatif : l'importance des investissements hors de l'Hexagone. Elle traduit une volonté affirmée d'expansion tous azimuts.

Le seul rachat d'Austin Nichols a représenté près de 100 millions de dollars, soit au cours du change alors en vigueur, plus de 400 millions de francs. Il est vrai que l'enjeu en vaut la chandelle. Pouvons-nous négliger un marché de 2,5 milliards de bouteilles de spiritueux contre 400 millions en France ? En tout cas, l'avenir s'annonce prometteur. Le huitième plan prévoit pour "le pétrole vert" une croissance en volume presque deux fois plus marquée que celle des autres secteurs industriels.

Dans le cadre de cette expansion, le groupe se trouve bien placé. A l'heure actuelle, les ventes à l'étranger atteignent un cinquième du volume commercialisé sur le marché français. Les résultats de 1980 sont encourageants dans nombre de domaines : plus 13 % pour les anisés, plus 40 % pour la Suze, plus 20 % pour les armagnacs, en ne citant que les développements les plus révélateurs.

Ces progrès à l'exportation intéressent directement l'agriculture nationale. En effet, Pernod Ricard n'utilise pour ses boissons que des produits naturels, issus de nos différents terroirs.

Partenaire du monde rural par l'importance et la régularité de ses achats, le Groupe se révèle aussi être l'un de ses promoteurs les plus actifs. L'illustration la plus parlante ? Sans doute les anisés. Ces spiritueux utilisent 43 % de l'alcool agricole élaboré par nos viticulteurs et nos betteraviers.

Autre appui direct : cet alcool est acheté au monopole d'État le double du prix du marché européen. Ainsi, une subvention indirecte est-elle apportée à la distillation des vins, à hauteur de 13 milliards de centimes chaque année.

C'est souligner combien de professions agricoles et agro-alimentaires sont concernées par les productions nationales d'anis. Et quels espoirs sont placés dans les activités du groupe. En effet l'objectif, fixé en 1978, est de vendre à l'étranger à la fin des années 80 autant d'anis qu'en France, soit, au moins, les 86 millions de bouteilles consommées en 1978.

Mais, la valorisation des produits ne se limite pas au seul domaine des alcools. En fait, étant donné la variété de la gamme, le développement du groupe intéresse directement des milliers d'agriculteurs. Ces liens sont noués avec la plupart de nos terroirs. Faut-il rappeler que ce sont toutes les régions françaises qui apportent leur contribution, sous une forme ou sous une autre, à la production des boissons qui se vendent à travers le monde ? Que ce soit avec les spiritueux ou avec les sans alcool, Pernod Ricard assure des débouchés considérables. Ses actions commerciales permettent de régulièrement les accroître. En jouant ainsi la carte de l'étranger, le groupe ne fait que répondre à la volonté actuelle de voir l'agro-alimentaire contribuer activement à l'équilibre de la balance des paiements. Il établit d'autant plus solidement les chances de l'agriculture française à l'exportation que les ventes portent sur des produits finis de qualité, à grande valeur ajoutée. C'est assurer une meilleure rentabilité et garantir la régularité de nos achats de matières premières agricoles.

Patrick Ricard

Les principaux produits de la gamme.

RHUM NAURA
CANTAGA
BYRRH
Crème de cassis de DIJON
CUSENIER
VABÉ
APPELLATION RIVESALTES CONTRÔLÉE
Crème de CASSIS La Duchesse
américano 505
CUSENIER
Mandarin
LONG DRINK
CUSENIER
guignolet
CUSENIER
Karinskaya VODKA
CINTRA 1961 PORT
CLAN CAMPBELL
Austin Nichols WILD TURKEY
White Heather
Champagne BESSERAT de BELLEFON Reims BRUT 1973
Champagne A. SALON
CINZANO ROSSO
HORS D'AGE calvados BUSNEL
Aberlour-Glenlivet 12
DUBONNET
AMBASSADEUR
CUSENIER
RICARD
RICARD
FRANCE
LE VRAI PASTIS DE MARSEILLE
CINZANO ROSSO

Faits et chiffres :
Pernod Ricard en bref

Évolution du marché français de 1974 à 1980
en millions de cols

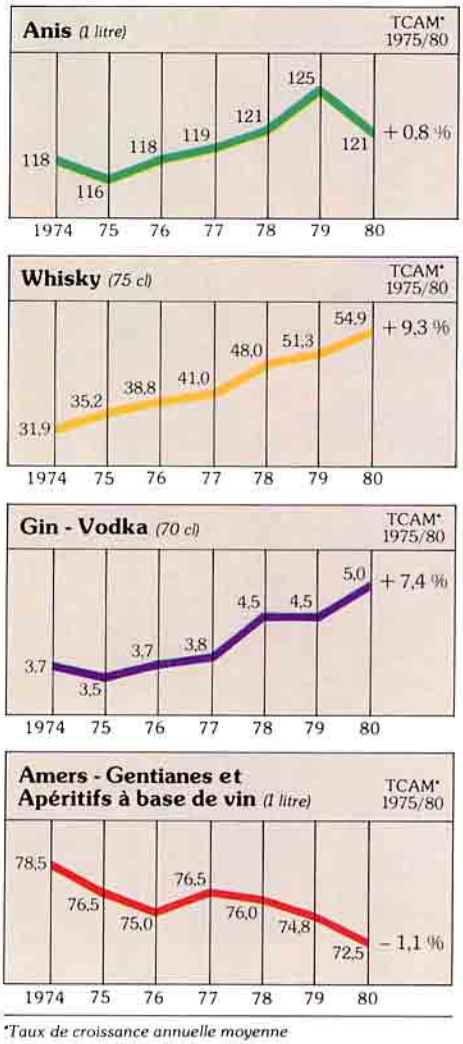

*Taux de croissance annuelle moyenne

Parts de marché et positions commerciales de Pernod Ricard en France

Boissons sans alcool	1979	1980	
Colas	70,6%	70,5%	1er rang
Sodas	15,1%	16,0%	1er rang
Jus de fruits	19,3%	17,9%	1er rang
Boissons aux fruits	17,0%	16,1%	1er rang
Boissons alcoolisées			
Anis	71,3%	72,9%	1er rang
Calvados	18,9%	17,4%	1er rang
Cassis	13,4%	13,5%	1er rang
Apéritifs à base de vin et amers	38,1%	38,7%	2e rang
Porto	7,3%	7,2%	2e rang
Cidre	10,3%	10,3%	2e rang
Armagnac	9,3%	8,3%	4e rang
Cognac	7,2%	7,1%	5e rang

Produits alcoolisés à l'exportation
résultats commerciaux, en millions de cols

	1979	1980	1979/80
Anisés	21,8	24,7	+13,1%
Apéritifs à base de vin	9,9	10,1	+1,7%
Suze	1,0	1,5	+39,8%
Eaux de vie et liqueurs	8,4	7,3	−13,9%
Total	41,3	43,6	+5,6%

Anis - Whisky
Production mondiale
en millions d'hectolitres

Anis	1,9
Scotch whisky	7,9

Le Whisky dans le monde

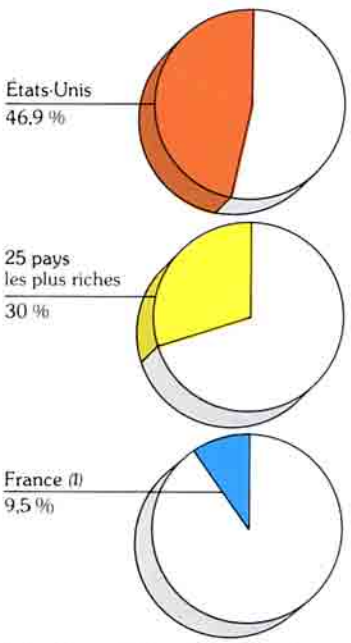

(1) Part de marché des anisés : 30,9 %. L'anis constitue le rempart national contre le phénomène mondial du whisky.

Le marché français des spiritueux
Types de consommation
exprimés en alcool pur

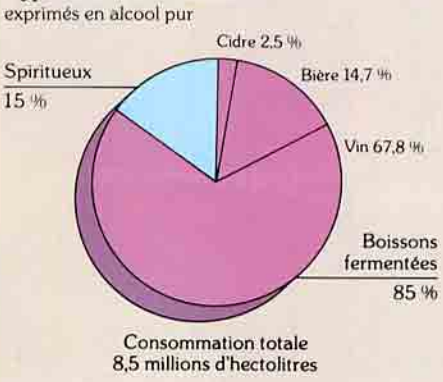

Consommation totale
8,5 millions d'hectolitres

Consommation de spiritueux per capita en France
(incluant marcs, eaux de vie blanches, brandies)

	Total *millions de litres*	per capita *litres*
1975	411	10,29
1980	430	10,36

Cours de l'action Pernod Ricard

marché à terme en francs

Résultats du groupe

en millions de francs

	1980		Variation 1979/80	
	avec Austin Nichols	sans Austin Nichols	avec Austin Nichols	sans Austin Nichols
Chiffre d'affaires (hors TVA)	6 116	5 881	+ 17,3 %	+ 12,8 %
Marge brute	2 349	2 240	+ 18,6 %	+ 13,1 %
Résultat d'exploitation	511	500	+ 11,3 %	+ 8,7 %
Bénéfice net	265		+ 10,7 %	
Cash flow	376		+ 14,2 %	

Résultats par action

en francs

Bénéfice net (1)	55,0	+ 10,7 %
Cash flow (1)	78,3	+ 14,2 %
Dividende (avoir fiscal non compris)	16,7	+ 15,2 %

(1) le diviseur utilisé (4 804 825) est le nombre d'actions détenues par les actionnaires

Ventilation du chiffre d'affaires

en %

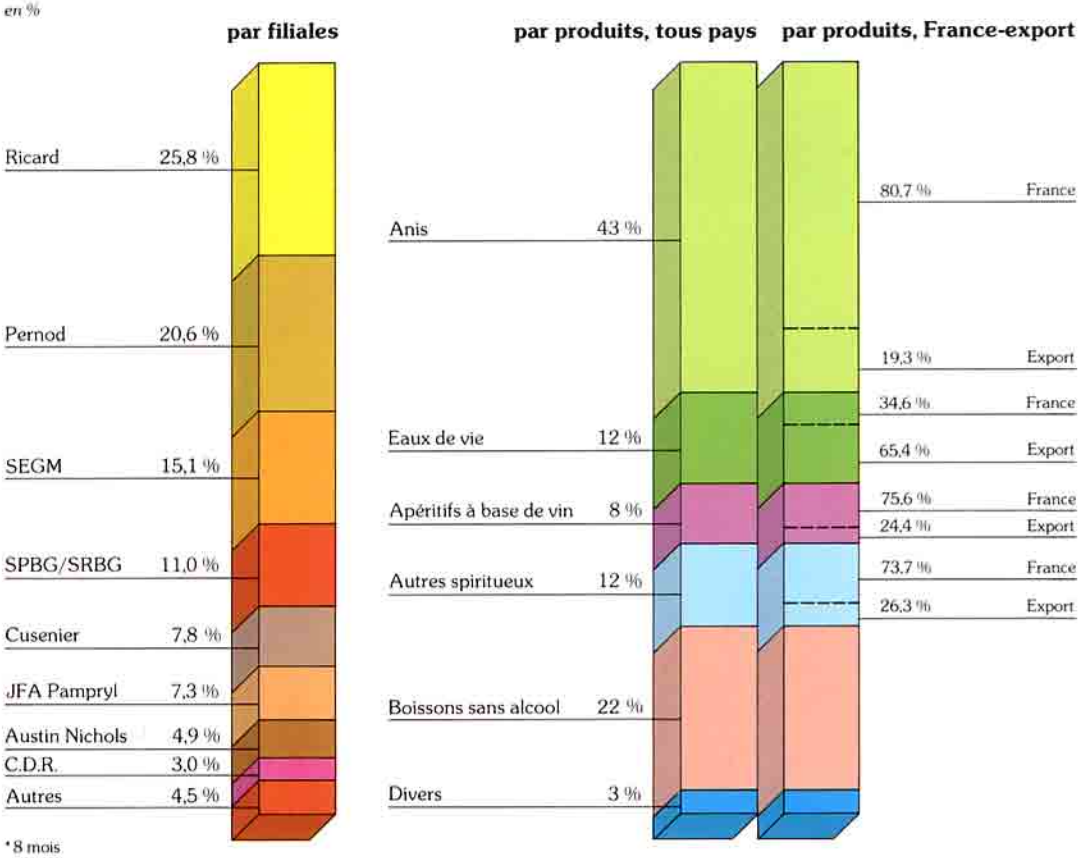

Pernod Ricard : les principales sociétés du groupe.

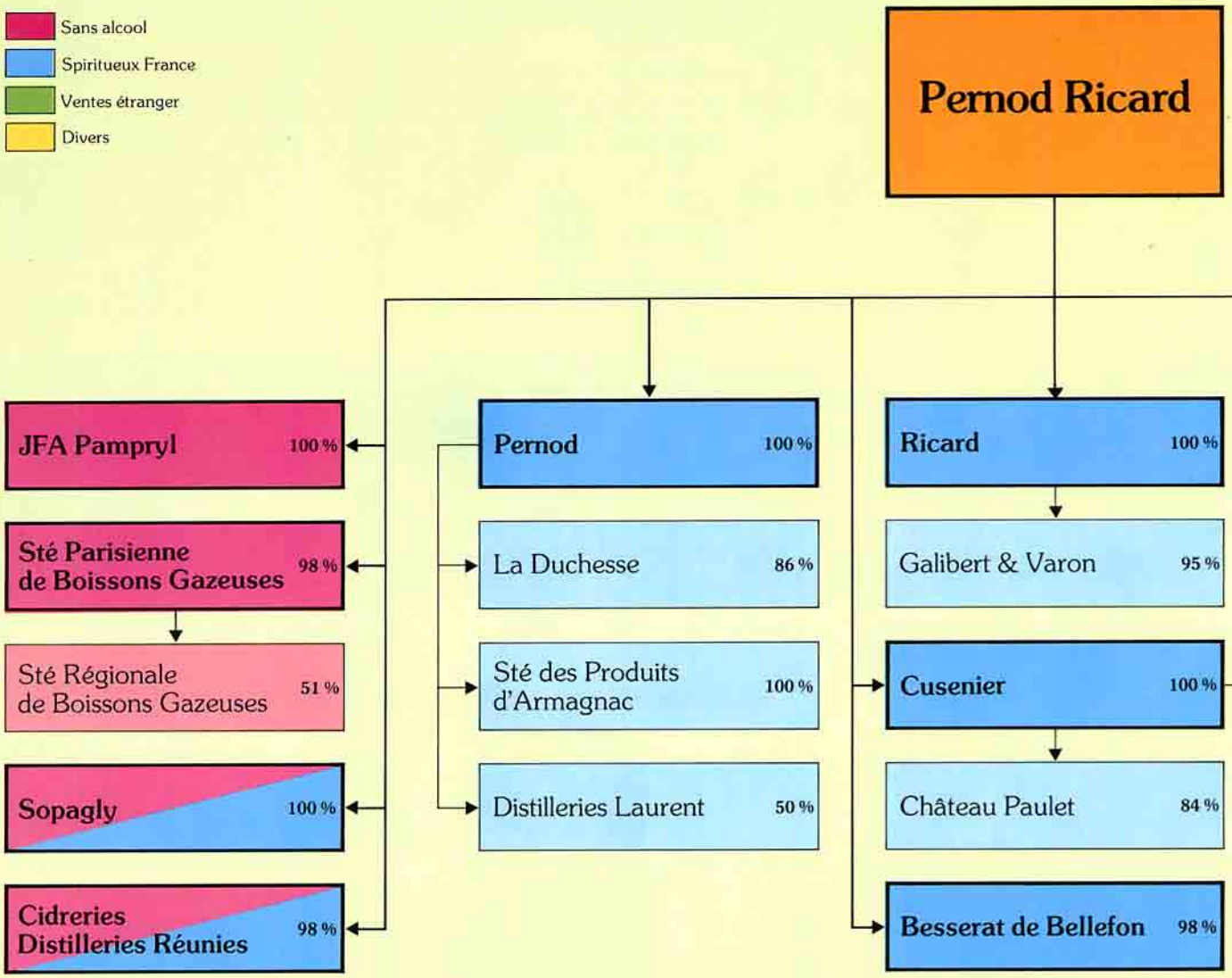

Pernod Ricard détient un certain nombre de participations financières.
Les plus importantes sont :
- Société des Vins de France (SVF) : 45 %
- Grands Champagnes de Reims : 48 %
- Astra Plastique : 25 %
- Warre : 20 %
- Soginnove : 5 %

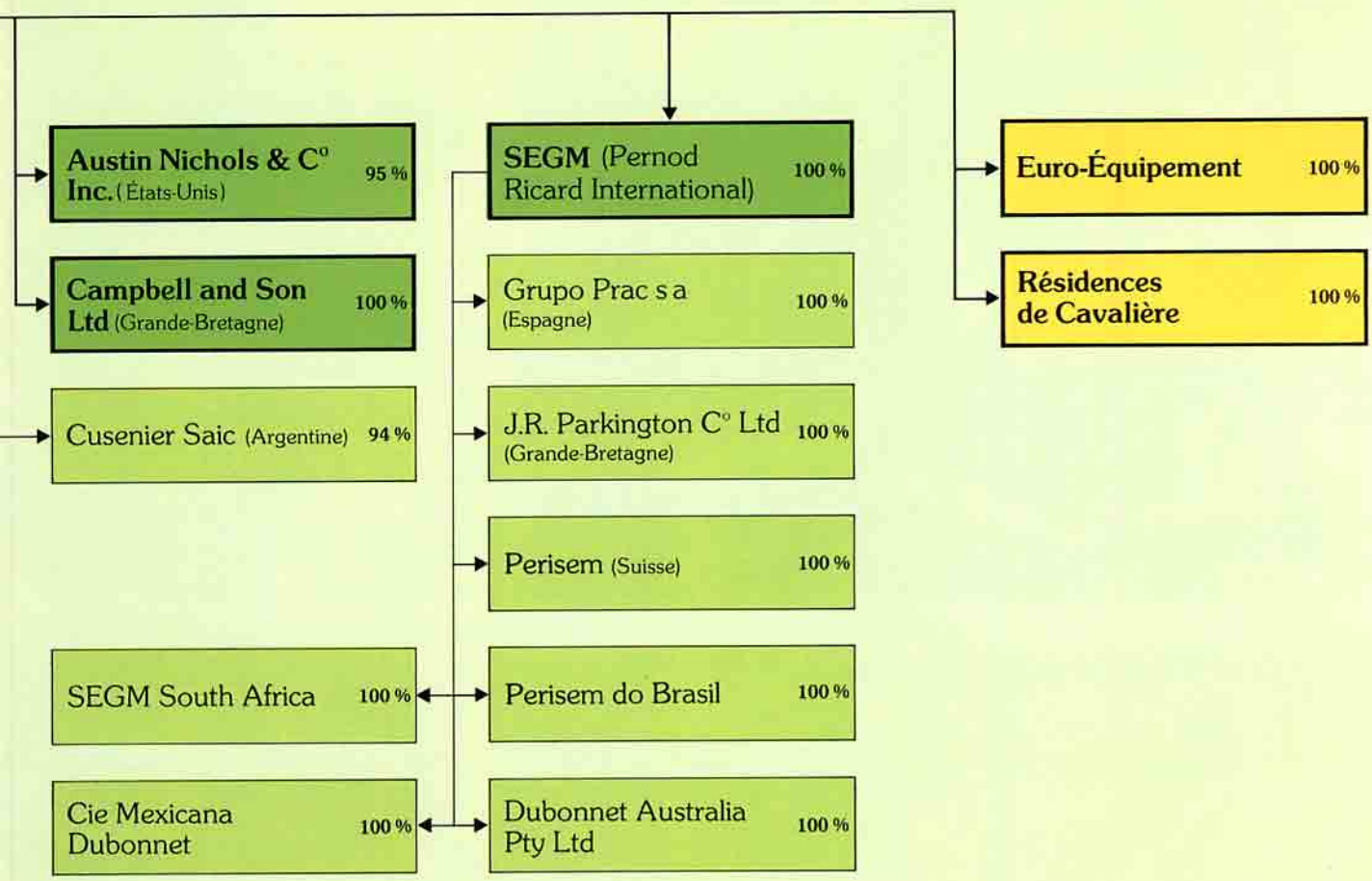
Austin Nichols & C° Inc. (États-Unis) 95 %
Campbell and Son Ltd (Grande-Bretagne) 100 %
Cusenier Saic (Argentine) 94 %
SEGM (Pernod Ricard International) 100 %
Grupo Prac s a (Espagne) 100 %
J.R. Parkington C° Ltd (Grande-Bretagne) 100 %
Perisem (Suisse) 100 %
SEGM South Africa 100 %
Perisem do Brasil 100 %
Cie Mexicana Dubonnet 100 %
Dubonnet Australia Pty Ltd 100 %
Euro-Équipement 100 %
Résidences de Cavalière 100 %

Le secret de notre efficacité :

des structures très décentralisées.

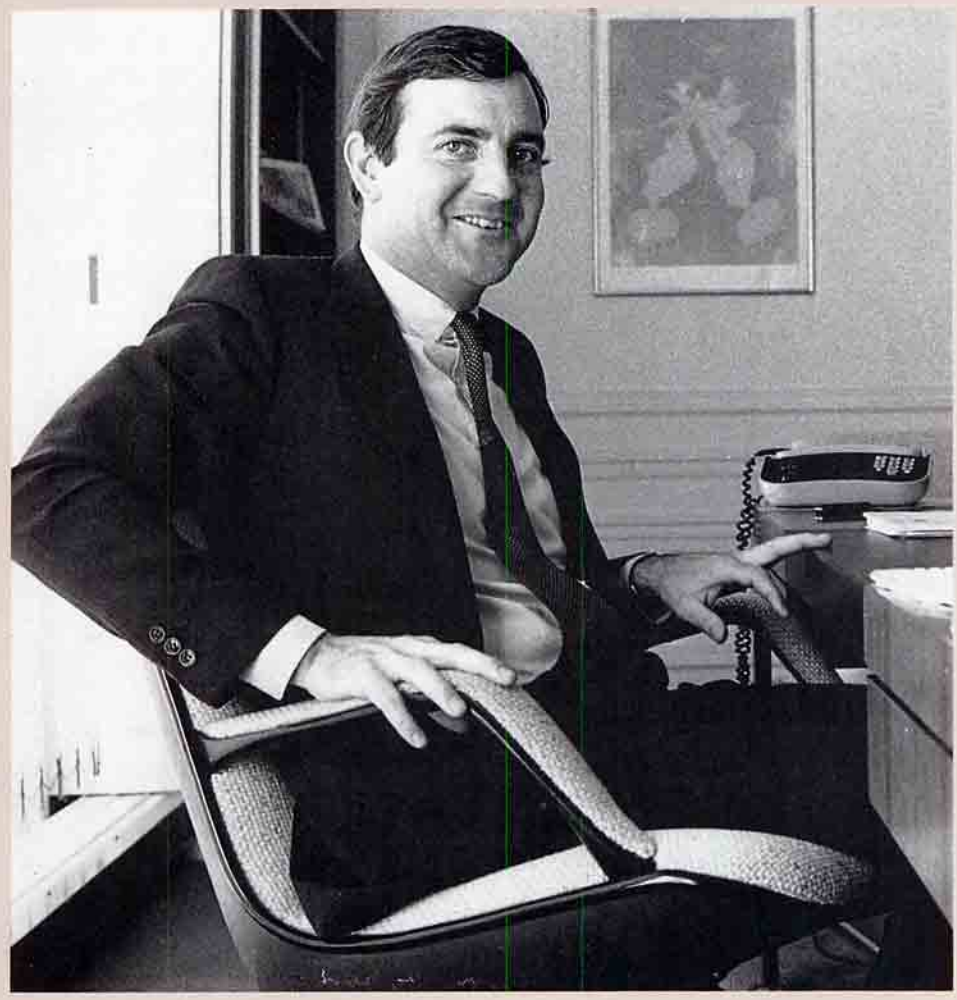

Interview de Patrick Ricard, Président Directeur-Général.

Le groupe Pernod Ricard est composé de sociétés très diverses, à forte personnalité, parfois concurrentes entre elles. Le but de leur rapprochement ? Se donner les moyens de la croissance. En France bien sûr, mais surtout sur les principaux marchés mondiaux.

Comment est structuré le groupe et quel est le rôle de la holding dans l'animation de l'ensemble ?

Notre groupe est en quelque sorte une fédération de PME dont la société-mère serait le gouvernement. Responsable de l'avenir devant ses actionnaires sa première mission est d'organiser la croissance, par exemple en prévoyant les tendances à terme du marché ou en procédant aux grands investissements de diversification.

La société-mère définit les grandes options politiques et stratégiques et les traduit en termes d'objectifs précis pour le groupe. Dans ce cadre viennent s'inscrire le plan et le budget que nous présente chacune des sociétés filiales.

La société Pernod Ricard a aussi un rôle de conseil et d'animation auprès de ses filiales. Nous pouvons, à la demande, dépêcher un expert pour aider à résoudre un problème ponctuel. Nous avons bien entendu un rôle d'audit. Les procédures de contrôle et de concertation que nous avons mises en place permettent à tout moment d'être alertés sur un incident de parcours et de réagir très vite.

Nous disposons d'une structure délibérément légère : quarante personnes en tout et pour tout. C'est un parti que nous avons pris, pour une plus grande efficacité, une plus grande souplesse, une plus grande rapidité d'intervention.

Cela implique que nous nous limitions à notre rôle fonctionnel et que nous laissions nos filiales assumer pleinement leurs responsabilités opérationnelles.

Comment les objectifs sont-ils fixés ?

Nous avons retenu deux approches : le plan à cinq ans et le budget annuel. L'un et l'autre donnent lieu à des négociations serrées qui se traduisent en définitive par les résultats nets que nous voulons atteindre.

Dans le cadre du plan les sociétés filiales définissent leur politique marketing, les objectifs de ventes, les investissements à moyen terme.

Avec le budget annuel chaque filiale s'engage sur des objectifs commerciaux et les moyens à mettre en œuvre, par conséquent sur un objectif financier de l'exercice à venir.

Après consolidation, budgets et plans sont rapprochés afin de détecter toute anomalie et de prendre les mesures correctives éventuelles.

Les réserves du groupe et les revenus attendus peuvent alors être mis en regard de la stratégie arrêtée par Pernod Ricard afin de s'assurer avec le maximum de certitude de la cohérence entre les moyens disponibles et les objectifs retenus pour le développement.

La communication :

préserver la personnalité des sociétés filiales.

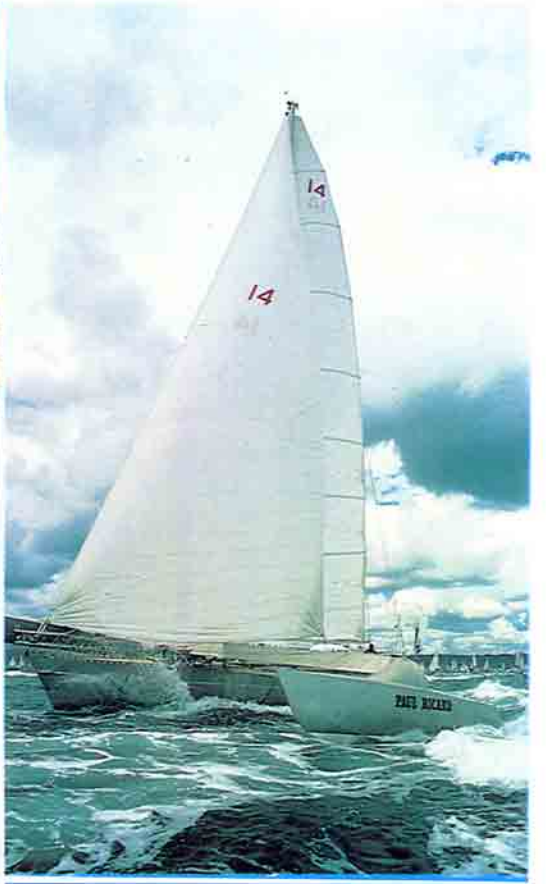

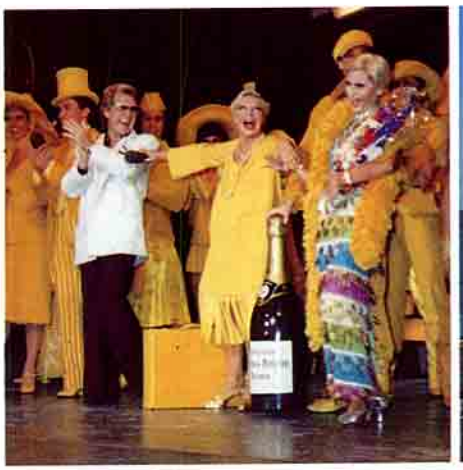

PERNOD

PERNOD
elf
MICHELIN
PERNOD

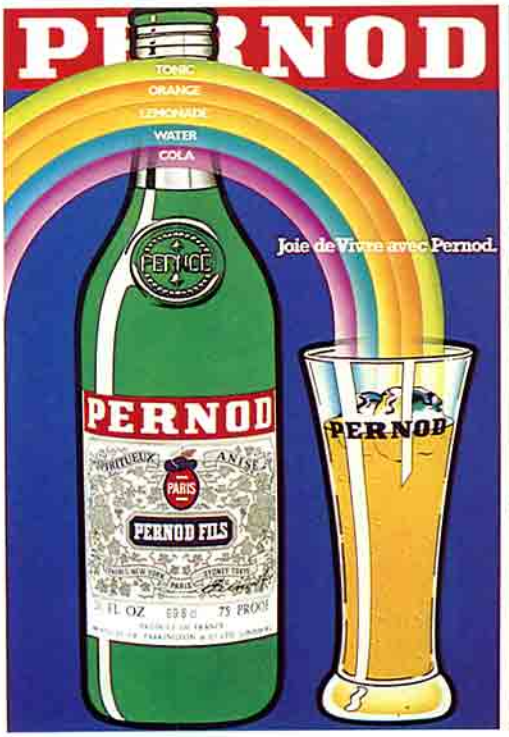
PERNOD
TONIC
ORANGE
LEMONADE
WATER
COLA
Joie de Vivre avec Pernod.
PERNOD
PERNOD FILS
PERNOD

"Pernod Ricard n'a pas achevé sa croissance..."

Interview de Thierry Jacquillat, Directeur Général.

Depuis cinq ans, on est frappé par la variété des opérations de diversification auxquelles a procédé Pernod Ricard. Quelle est la ligne stratégique ?

Pernod Ricard ne rachète pas pour le plaisir de racheter. Il s'agit plutôt de saisir le maximum de chances de croissance, là où elles se trouvent : sur les marchés les plus porteurs.

Sans faire un historique détaillé, je voudrais rappeler quelles ont été les intentions de Pernod et de Ricard lors de la fusion. Chacune des deux entreprises était bien portante. Chacune réalisait de sérieux profits. Le rapprochement s'est fait pour acquérir une dimension réellement internationale. Et ceci pour trois raisons :

– conforter les positions françaises dans le domaine des boissons alcoolisées, pour les marques d'anis, mais aussi pour d'autres produits ;

– développer les activités à l'extérieur, à la fois par des actions à l'exportation et l'acquisition de sociétés étrangères ;

– parallèlement, diversifier les activités, sur des marchés ou pour des produits qui n'avaient pas été abordés auparavant.

Pourriez-vous résumer les principaux résultats obtenus ?

En premier lieu, la fusion avec Cusenier et CDC nous a permis de prendre pied sur le marché, non négligeable, des apéritifs à base de vin.

Autre développement notable : celui du whisky au travers de l'acquisition de la société écossaise Campbell. Il était indispensable de s'affirmer sur ce créneau à croissance accélérée. L'originalité de notre action ? Les ventes s'effectuent sous nos propres marques. Vous savez sans doute, en effet, que notre distillerie en Écosse élabore toute les qualités de "scotch".

Cela fait quatre marques qui assurent au groupe Pernod Ricard une part confortable du marché français.

La démarche a été un peu la même pour le porto. Ici, trois marques. Nous avons pris une participation dans Warre, qui est le numéro deux au Portugal.

Enfin nous avons récemment pris le contrôle d'Austin Nichols, aux États-Unis.

Est-ce votre principal sujet de fierté pour l'année 1980 ?

Oui. L'affaire est intéressante a bien des points de vue. C'est une société prospère, disposant d'actifs très rentables. Cela nous a également permis de compléter notre gamme de spiritueux avec un bourbon de très haute qualité. Celui-ci pourra servir de "locomotive" sur tout le territoire des États-Unis à nos produits : anisés, cognac, armagnac, calvados... d'autres projets que je ne peux trop détailler pour le moment.

Et pour le sans alcool ?

La prise de contrôle à 100 % de JFA-Pampryl a souligné la volonté du groupe d'accentuer sa présence et ses intérêts dans ce secteur. Elle a aussi permis d'engager de nombreuses actions pour relancer les produits et réveiller les ventes.

Par ailleurs, le rachat de nouvelles concessions Coca-Cola aux quatre coins de la France permet de couvrir 70 % du territoire et de réaliser 80 % des ventes de la marque en France.

Pourquoi ces investissements ? Le marché du "sans alcool" est particulièrement porteur. Toutes les statistiques soulignent que la France a un considérable retard en ce domaine. Nous buvons beaucoup moins de "sans alcool" (boissons aux fruits, jus de fruits, sodas...) que nos voisins européens et... que les Américains.

Les ventes se développent-elles également en volume ?

Les jus de fruits progressent d'une façon remarquable. Pour les boissons aux fruits, il y a un certain plafonnement. Mais l'ensemble du secteur évolue favorablement. Les ventes devraient s'animer, en particulier avec les nouveaux produits et les nouveaux conditionnements.

Nous veillons à innover en ce domaine. Ce qui est normal quand on se trouve leader.

Doit-on s'attendre à d'autres initiatives ?

Mais certainement. La croissance du groupe est loin d'être achevée. Par ailleurs, nous possédons un vaste portefeuille de marques qui ne sont pas toutes exploitées à leur vraie valeur. Qui, par exemple, imaginait le vrai potentiel de Suze il y a quelques années ?

Notre stratégie de produits-marchés dans le domaine des boissons, en France même et à l'étranger va être poursuivie. Enfin, rien n'exclut que nous nous intéressions à des secteurs qui n'aient plus de lien avec les boissons.

L'essentiel est de retenir que nous disposons de moyens solides et que nous nous en servirons.

Les marchés.

Un nouveau type de consommation se développe dans le monde : le "long drink". C'est une boisson alcoolisée largement allongée d'eau ou de soda – donc faiblement alcoolisée – qui correspond bien à l'évolution du mode de vie. Aux États-Unis, la presque totalité de la consommation de spiritueux s'effectue sous forme de "long drink".

Dans le monde, le whisky en est le prototype ; ce qui explique la percée fantastique de ce produit sur tous les continents depuis 20 ans. Le whisky détient 47 % du marché américain et 30 % du marché des 25 pays les plus riches.

Cependant, en 1980, le développement du whisky dans le monde connaît une pause. D'autres produits grignotent des parts de marché : la vodka, le rhum blanc, le gin et aussi... les anisés. L'implantation récente de Pernod Ricard aux États-Unis, le plus important marché des spiritueux, sera déterminante pour l'avenir des produits anisés.

En France :
l'engouement pour les boissons allongées s'est bien produit, mais, seule parmi les 25 pays à revenu élevé, la France résiste pied-à-pied au phénomène mondial du whisky. Car il existe un "long drink" national : l'anis.

Les spiritueux anisés représentent 30 % du marché français. Ils jouent ainsi un rôle de rempart contre les boissons importées. D'où l'importance, pour ne pas fausser le jeu normal de la concurrence, d'une égalité de traitement pour les deux types de produit : sur le plan de la fiscalité et de la publicité. Cette égalité a été consacrée par le Parlement au moment du vote du Budget 1981.

En France également, on constate une évolution des habitudes de consommation en ce qui concerne les boissons de table. Le groupe considère les boissons sans alcool, marché sur lequel il est leader, comme son axe prioritaire de développement en France.

Les spiritueux en France.

En 1980, Pernod Ricard a réalisé près de 60 % de son chiffre d'affaires sur le marché français des spiritueux, dont la principale caractéristique est la stabilité. On assiste cependant au déclin des boissons digestives, consommées comme telles, sous l'influence du mode de vie. De même, le secteur des apéritifs à base de vin est en nette régression. Au contraire, la tendance du marché vers les boissons consommées allongées s'amplifie. Cette tendance est si affirmée que des digestifs classiques – eaux-de-vie, liqueurs – tentent de se faire consommer "sur glace" ou avec du "tonic".

Le pari du "long drink" :

Pour répondre à ces évolutions, le Groupe dispose de sérieux atouts. C'est qu'il a depuis longtemps engagé le pari du "long drink". Et de multiples façons.

D'abord avec l'anisé. Il répond exactement à la demande d'aujourd'hui. Boisson au goût affirmé, contrairement à bien des spiritueux, elle ne se consomme pas pour l'alcool qu'elle contient, alcool pur nécessaire pour fixer les arômes de l'anis, du fenouil et de la badiane. A la consommation, le pastis demande plusieurs volumes d'eau, indispensables pour révéler le goût et la saveur des plantes aromatiques qui entrent dans sa composition. Le verre ne contient alors que 3% à 7% d'alcool pur, ce qui fait du pastis et de l'anisette des boissons particulièrement désaltérantes et rafraîchissantes.

Les anisés se marient aussi avec d'autres arômes. Une nouvelle mode, venue d'Angleterre, d'Allemagne, et qui étonne l'amateur classique de pastis, associe en effet anis et "tonic", anis et jus d'orange, anis et Coca-Cola.

Avec ses marques : Ricard, Pastis 51, Pernod, le groupe maintient fermement sa position de leader et réalise soixante-dix pour cent des ventes du marché français de l'anis.

Parmi les spiritueux susceptibles d'être consommés en "long drink", Pernod Ricard possède bien d'autres atouts. Il faut, par exemple, souligner le développement prodigieux de Suze depuis quelques années.

Mais le groupe Pernod Ricard dispose surtout d'un impressionnant portefeuille de marques qui lui permet d'être présent dans tous les secteurs du marché des spiritueux. Avec un objectif : celui d'occuper tous les "créneaux" en expansion.

C'est ainsi que le groupe est le premier producteur français de calvados, d'amers et de cassis, le second pour le cidre, les apéritifs à base de vin, le quatrième pour l'armagnac et les vins doux naturels, le cinquième producteur de cognac. Il importe ses propres marques de whisky et de bourbon ainsi que de porto.

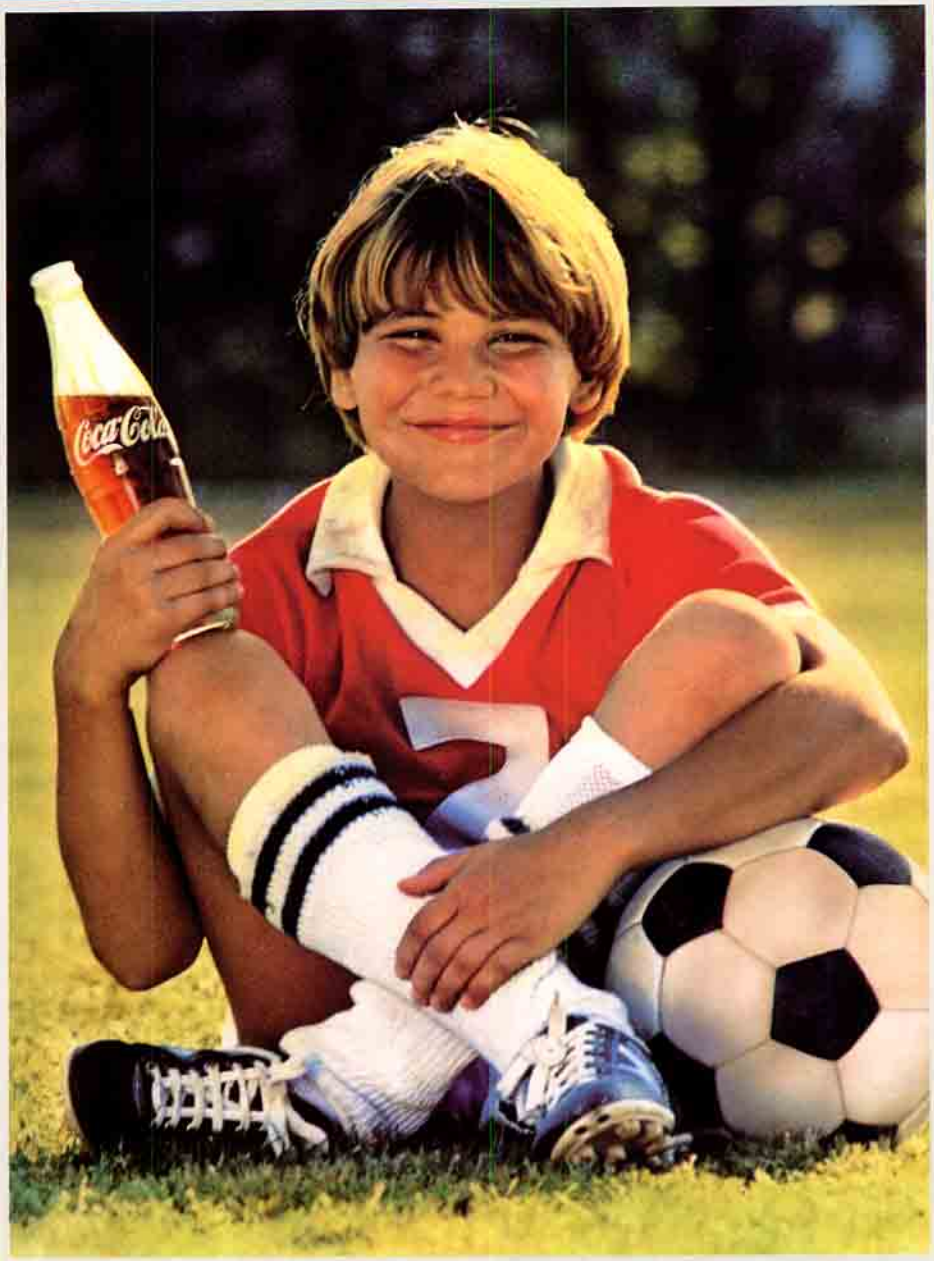

Un atout pour Coca-Cola.

Coca-Cola a le vent en poupe. La marque progresse de 4,5 % en volume sur un marché pourtant très affecté par les conditions climatiques de 1980.

Coca-Cola, apprécié par tous les membres de la famille, se boit en toutes saisons, en toutes occasions et de plus en plus souvent à table. C'est là un atout considérable.

Les boissons sans alcool

Un axe prioritaire de développement pour Pernod Ricard.

Premier producteur français de spiritueux, Pernod Ricard se classe aussi en tête pour les boissons sans alcool : jus de fruits, boissons aux fruits et sodas.

Ce secteur compte déjà pour environ vingt pour cent des ventes du groupe. Il est susceptible d'un développement considérable.

La consommation française : un net retard à combler.

Si l'on excepte les eaux minérales, les Français achètent nettement moins de boissons sans alcool que leurs voisins européens. L'exemple le plus frappant est celui des jus de fruits.

Trois litres/an seulement, en moyenne, par consommateur alors que les Anglais atteignent neuf et les Allemands quatorze. Les raisons de ce retard ? Principalement les habitudes alimentaires. Sodas, jus de fruits et autres "sans alcool" se boivent, en général, hors des repas, pour se désaltérer. Les ventes restent saisonnières, strictement tributaires des conditions climatiques.

Cependant, depuis quelques années, une évolution se dessine. Les comportements se modifient.

A table, les boissons alcoolisées sont en baisse. Les eaux minérales ne suffisent pas à les remplacer. Surtout, la barrière du "goût sucré" tend à s'atténuer. Petit à petit, les sodas ou autres boissons sans alcool viennent prendre le relais des boissons de table traditionnelles dans la consommation familiale.

Pour toutes ces raisons, les boissons sans alcool ont été retenues comme axe prioritaire de développement pour le groupe en France. Pernod Ricard mise sur trois marques principales : Coca-Cola (sodas), Pampryl (jus de fruits), Banga (boissons aux fruits), chacune "leader" de son marché.

Produits	*Estimation du marché (en millions de litres)*	*TCAM* 1975/80 %*	*Part du marché détenue par le groupe %*
Colas	183	4,9	70,5
Boissons aux fruits	394	6,1	16,1
Jus de fruits	150	5,8	17,3

* Taux de croissance annuelle moyenne.

De nouveaux conditionnements chez Banga

Avec Banga, le groupe dispose d'une image de marque très favorable. Comme pour les jus de fruits, la relance commande un effort d'adaptation. Ainsi, de nouveaux conditionnements viennent-ils d'être lancés : une maxi bouteille de 1,25 litre consignée, en verre allégé, et des tétrabriks en carton, présentation inédite en ce secteur.

Ils offrent l'un et l'autre, l'avantage d'être plus pratiques,beaucoup plus légers, et... plus économiques.

Les activités à l'étranger

La consommation d'alcool pur en France diminue régulièrement depuis des années, en raison du déclin des boissons de table. Le marché des spiritueux ne progresse que faiblement. Les meilleures chances de développement de Pernod Ricard, en ce qui concerne les spiritueux, se situent donc hors des frontières de la France. Pour cela, le groupe a entrepris un vaste effort de diversification qui porte sur les zones géographiques et les produits.

L'expansion sur le marché mondial se déroule selon un double scénario. Tout d'abord, le groupe exporte ses produits français, par l'intermédiaire du réseau international de sa filiale, la SEGM (Pernod Ricard international). Le groupe se bat sur le marché mondial du whisky grâce à l'achat d'une distillerie écossaise de scotch et d'une distillerie américaine de bourbon.

L'exportation des produits français.

Pernod, Ricard, Dubonnet, le cognac Bisquit et Suze sont les cinq marques sur lesquelles se concentrent les efforts de la SEGM. Il en est d'autres, bien sûr, par exemple l'armagnac Marquis de Montesquiou, leader au Japon, ou le calvados Busnel qui se consomme beaucoup outre-Rhin.

Sur le plan géographique, la SEGM a défini certaines régions prioritaires : l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Extrême-Orient. Sur les marchés à fort potentiel, la SEGM peut installer ses propres filiales : les plus performantes se situent en Espagne, en Grande-Bretagne et en Suisse. Des contrats sont conclus, pour d'autres pays, avec des distributeurs exclusifs, comme ceux qui viennent d'être reconduits en Allemagne.

Il existe aussi des unités de production ou d'embouteillage implantées dans les pays où une législation locale rend l'importation difficile : pour les anisés en Espagne et en Suisse par exemple, pour Dubonnet au Nigeria.

La vocation de la SEGM est d'accentuer la percée des anis dans le monde. Pernod Ricard y croit beaucoup et des succès spectaculaires en Espagne, en Grande-Bretagne, en Allemagne ont démontré le potentiel de Pernod et Ricard.

En 1980, une bouteille d'anis sur cinq est vendue hors de

France : la croissance en volume a été de13%, avec une reprise vigoureuse en Espagne.

Dubonnet repart au Nigeria depuis l'ouverture de l'unité de production installée sur place.

Pour le cognac, à l'intérieur d'un marché stagnant en volume, heureusement les qualités supérieures progressent, notamment les VSOP, plus rentables et assurés d'une plus grande fidélité des consommateurs. Le groupe a amélioré ses positions au Benelux et en Grande-Bretagne. Dans ce dernier pays, il faut souligner le beau succès du champagne Besserat de Bellefon. Enfin, Suze progresse de 40 %, grâce au marché allemand.

Le marché américain : 2,5 milliards de bouteilles par an.

En mai 1980, Pernod Ricard prenait le contrôle de la société américaine "Austin Nichols".

Première raison de l'acquisition de cette belle affaire américaine : sa bonne santé financière. Les actifs représentent près de 80 millions de dollars.

Mais, surtout, Austin Nichols fournit la base idéale pour la conquête des États-Unis : un marché gigantesque de 2,5 milliards de bouteilles de spiritueux par an.

Le plus prometteur ?

Les structures de vente de cette filiale américaine couvrent la totalité du territoire. Elles sont particulièrement bien implantées dans les états considérés comme les plus intéressants pour lancer de nouvelles marques et de nouvelles habitudes de consommation.

Aussi, les résultats ne se sont guère fait attendre. Déjà les spiritueux se développent. "Wild Turkey", bourbon haut de gamme, correspond bien à l'évolution de la demande. Et, au travers de cette société, nous nous sommes donné les moyens de gagner le "pari américain".

Le potentiel de croissance chez Austin Nichols est doublé : produits existants, mais aussi produits jouant de leur image de marque "typiquement française", entre autres les vins de table, marché actuellement en pleine expansion aux États-Unis.

En fait, de nombreuses boissons du groupe devraient pouvoir s'affirmer dans ce pays où les engouements ont des effets aussi imposants que fulgurants. L'essentiel était de pouvoir disposer d'une base sérieuse pour les saisir à temps.

La recherche :

garantir les approvisionnements et maintenir la qualité.

Améliorer la production, maintenir la qualité, simplifier la tâche des hommes... La recherche s'impose au groupe comme à tous ceux qui veulent progresser.

Les objectifs ? Ils consistent essentiellement à mieux connaître les matières premières, à mieux maîtriser leur transformation et à perfectionner les méthodes de contrôle.

Le groupe dispose pour cela d'un centre d'études et de recherches très complet. Il travaille avec l'université, les autres secteurs de l'industrie ou encore des chercheurs étrangers.

Cette activité se caractérise par l'importance attachée à toutes les études concernant la qualité aromatique des matières premières et des produits finis ainsi qu'à la physiologie des boissons. Par ailleurs, les laboratoires sont spécialisés par discipline et non par produit.

Des laboratoires spécialisés par discipline

Le centre, installé à Créteil, regroupe les laboratoires spécialisés par discipline :

- un laboratoire de recherches agronomiques ;
- un laboratoire de technologie, intégrant un atelier-pilote ;
- un laboratoire d'analyse physique et chimique ;
- un laboratoire d'analyse sensorielle ;
- un laboratoire de physiologie.

Les travaux concernent tous les produits, de l'anis aux jus de fruits en passant par la gentiane ou les tonics. Une seule exception : les vins et produits dérivés qui soulèvent des problèmes particuliers dont se charge l'antenne de Thuir, implantée au cœur du vignoble.

Un axe primordial : "l'aromatique" des boissons

Parmi les multiples travaux du centre, les recherches pour "l'aromatique" des boissons sont primordiales. Pour le profane, ce sont celles qui s'attachent à préserver le naturel et la saveur des produits.

Ce souci du maintien de la plus haute qualité s'exprime dès le stade de la production agricole. La culture du fenouil, par exemple, a été mise au point par Pernod Ricard dans le but de prendre la relève de l'anis étoilé qu'il fallait importer de Chine. Les chercheurs ont dû partir de zéro ou presque : sélection des variétés, essais avant le démarrage de l'exploitation intensive. La production actuelle, sur plus de 1 000 hectares, satisfait 30 % des besoins. Elle pourrait les couvrir en totalité si la nécessité s'en faisait sentir.

Toujours dans la même perspective – maîtriser les approvisionnements – d'autres plantes aromatiques font également l'objet de recherches visant à leur mise en culture. En 1980, on est passé du stade expérimental à celui de l'exploitation. Le groupe a acheté un domaine de 120 hectares. Des serres, à Thiais, fournissent les plans : plus d'un million repiqués l'automne dernier.

La culture des tissus in vitro : pour des variétés plus performantes

La grande innovation est la création d'un laboratoire de culture de tissus et d'organes in vitro. Le but ? Tenter de sélectionner de nouvelles variétés de plantes aromatiques plus performantes pour le fenouil, mais aussi la menthe, la mélisse...

Les nouvelles installations de Créteil constituent un instrument très

complet : des chambres de culture où il est possible de recréer des cycles journaliers en variant lumière et température, et de véritables petits phytotrons pour assurer le développement des plantes après sortie des tubes de culture.

Ces études, complexes, sont menées en étroite collaboration avec des chercheurs universitaires. Elles sont pilotées par le professeur Gautheret, spécialiste de renom international.

Les innovations technologiques : mieux maîtriser la transformation

Plantes aromatiques et fruits sont soumis à divers traitements : extraction, distillation, concentration, etc. Le laboratoire de technologie se consacre à améliorer les procédés et les matériels.

L'une des réussites ? La mise au point du fameux four à micro-ondes. Il permet la production d'extraits secs en gardant toutes les qualités aromatiques. Autre technique de progrès : un nouveau procédé pour purifier les essences de fenouil. Là encore, il s'agissait de s'assurer du suivi de la qualité. Ce procédé vient d'être transposé à l'échelle industrielle dans l'une des unités de production du groupe, à Bessan.

L'évaluation sensorielle : quinze "nez" bien entraînés

Il n'est pas si simple d'apprécier ou de contrôler l'arôme d'une boisson. Le laboratoire des nouveaux produits s'appuie sur des méthodes très élaborées pour "l'évaluation sensorielle". Il entraîne, systématiquement, un comité de dégustation d'une quinzaine de personnes : fins palais, mais aussi fins "nez", capables d'apprécier et, surtout, de traduire leurs impressions.
Ces techniques sont précieuses pour confirmer les choix qui président à l'élaboration de nouvelles boissons.

L'analyse physico-chimique : confondre les tricheurs

Bien entendu, l'analyse physico-chimique reste indispensable pour apporter une base objective à cette appréciation sensorielle.

Sa principale utilité ? Vérifier la provenance des matières premières. Ce souci a conduit à des méthodes astucieuses et... impitoyables ! On peut ainsi savoir si un jus d'orange provient d'Espagne ou de Floride. On peut encore déterminer le pourcentage de tel ou tel composant dans un alcool. Il est même possible de distinguer, par analyse des rapports isotopiques, un arôme naturel de sa réplique de synthèse.

A la suite de multiples travaux et études publiés par le centre, le mouvement est lancé. D'autres chercheurs se penchent sur la question et... nombreuses sont les entreprises du secteur agro-alimentaire qui font appel aux connaissances des spécialistes de Créteil.

Contre la dépendance : de nouveaux espoirs

Il est un autre domaine fondamental : celui des études sur la physiologie des boissons. Au cours des dernières années, le centre a effectué de multiples comparaisons sur les effets de diverses substances aromatiques. Elles ont rétabli certaines vérités. Publiées et diffusées à travers le monde entier, elles servent, entre autres, à constituer des dossiers sérieux à l'intention des comités d'experts internationaux.

Mais, voici le nouvel espoir. De patients essais visaient, depuis un bon moment, à sélectionner des molécules actives contre l'établissement de la dépendance à l'alcool. L'année 1980 a enregistré un grand progrès. Travaillant en collaboration avec une firme pharmaceutique française, les chercheurs du groupe ont prouvé qu'un médicament, déjà sélectionné pour ses propriétés sur le système nerveux, devrait pouvoir également freiner la dépendance.

Une fois de plus, Pernod Ricard aura donc ouvert la voie dans un domaine d'intérêt général.

Ce n'est pas la moindre fierté des hommes de Créteil.

35 centres d'élaboration en France.

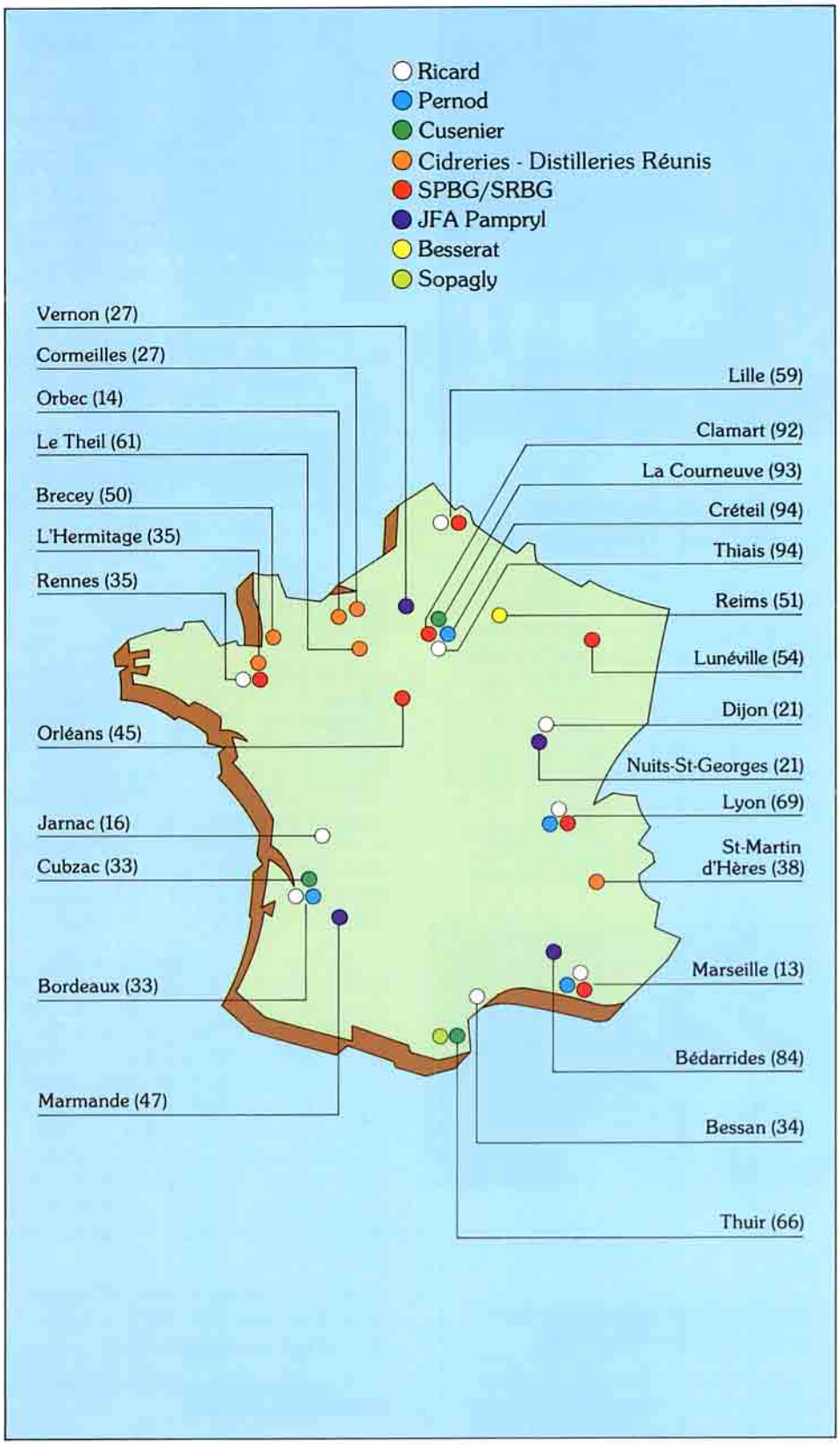

1 Pernod : *Dardilly.*

Pernod construit près de Lyon la première usine solaire de France ; elle entrera en service à la fin de 1982. Les bâtiments administratifs sont agrémentés de serres qui participent à la captation de l'énergie.

"Pernod-solaire, c'est un pari sur les technologies de demain. A Dardilly, comme à Créteil, nous voulons réconcilier l'utile et le beau."

Bernard Cambournac, *Président.*

2 Ricard : *Bessan.*

La colonne à rectifier de Bessan, la plus moderne d'Europe, garantit l'indépendance d'approvisionnement de tout le groupe ; elle produit de l'essence d'anis à partir de badiane de Chine et de fenouil français.

"Les centres d'élaboration Ricard, très décentralisés, peuvent s'adapter instantanément à la demande locale ou nationale. Commerciaux et personnels de production forment de petites équipes très soudées ; chacun se connaît et s'apprécie."

Gérard Serin, *Président.*

3 Cusenier : *Thuir.*

"L'expérience et la tradition d'autrefois, des produits d'aujourd'hui."

François Gérard, *Président.*

4 SPBG/SRBG : *chaîne.*

"32 000 cols à l'heure, s'il le faut, pour répondre à une demande sans cesse croissante. La marque Coca-Cola représente 80 % du marché des colas en France."

Claude Foussier, *Président.*

5 JFA-Pampryl :

"Les boissons aux fruits sont des produits vivants et donc fragiles. Nous embouteillons en ambiance stérile et, pour les tétrabriks, sous vide."

Jean Herpin, *Président.*

6 Besserat de Bellefon : *stocks.*

Plus de trois années de vente en stocks.

"Nos stocks très importants et nos relations privilégiées avec tous les partenaires de la profession nous permettent d'être sûrs de nos approvisionnements."

Paul Bergeot, *Président.*

7 Sopagly :

Premier négociant français en moûts : 331 000 hl par an.

"La clef de voûte de nos activités : l'exportation. En 1980, nous avons réalisé 55 % de notre chiffre d'affaires dans ce secteur.

Julien Rhanc, *Directeur général.*

8 Cidreries Distilleries Réunies :

"La pomme cidricole en France est recherchée pour son acidité et sa saveur puissante. Nous la pressons en plein bocage au milieu des pommiers."

Philippe Aubertin, *Président.*

CHAMPAGNE

Bilan social :

le groupe, laboratoire d'idées.

Le plus précieux capital de Pernod Ricard? Ses hommes : avec leur savoir-faire et leur passion du bien-travailler.

Le bon climat dans l'entreprise est l'une des clefs du succès commercial. Dans le groupe, il a toujours été favorisé.

Dès 1939, M. Paul Ricard fait œuvre de précurseur : en distribuant gratuitement des actions à son personnel. Le total des actions ainsi distribuées jusqu'en 1967 représentait alors presque 30 % du capital de la Société. Et Pernod avait institué de son côté un système de participation aux bénéfices.

Le groupe s'est donc toujours situé en pointe pour le progrès social. Cependant, pour ces actions comme en bien d'autres domaines, chacune des sociétés conserve son autonomie. A cela, deux raisons :

□ les motivations du personnel varient d'une entreprise à l'autre, comme varient les activités;

□ les moyens ne sont pas toujours les mêmes.

Il est équitable que dans chaque société le progrès social soit fonction des performances réalisées. Cette condition est d'ailleurs source d'émulation. Elle joue finalement dans l'intérêt du personnel.

En fait, le groupe se présente comme un "laboratoire d'idées". Chaque filiale peut y apporter et y puiser son inspiration et les enseignements de multiples expériences.

Quelques initiatives prises à l'intérieur du groupe

Aménagement du temps de travail :

□ Deux sociétés ont mis en pratique la semaine de quatre jours dans certains établissements : SPBG à Rennes et JFA à Nuits-Saint-Georges.

Un progrès pour tout le monde : des économies d'énergie et une journée supplémentaire pour les loisirs.

Cadre de vie :

□ Un des fleurons du groupe : la Pernoderie de Créteil. L'architecture, la décoration, l'isolation thermique, phonique, bref, la conception d'ensemble comme les détails d'exécution ont été vivement appréciés et... ils font école.

□ Autre illustration d'une certaine "qualité de la vie" : les restaurants d'entreprise. Ils sont aménagés aussi agréablement que possible dans de nombreuses unités du groupe : centres de production mais aussi installations administratives.

□ Des centres d'élaboration à la campagne : au cœur des espaces verts.

Congés :

□ Chez Cusenier, une prime à l'assiduité au travail : trois jours de congés supplémentaires pour les personnes qui n'ont eu aucune absence durant l'année.

□ Dans les autres sociétés : diverses formules qui permettent d'accroître ses loisirs tout en choisissant ses horaires de travail.

□ Horaire variable : chez Pernod.

Diverses possibilités, au choix : réduire la durée de la semaine, capitaliser ses heures pour des congés supplémentaires ou anticiper le départ à la retraite.

Distribution d'actions (loi du 24 octobre 1980) :

Une exception à la règle "d'autonomie". Afin que toutes les sociétés en bénéficient, la distribution sera faite au niveau du groupe. Elle se situera entre dix et trente actions pour chaque membre du personnel, soit une moyenne de 5 000 francs.

Formation :

□ Des stages particulièrement originaux chez Pernod : gestion du budget familial, préparation à la retraite et relations parents-enfants.

□ Dans l'ensemble du groupe : des budgets formation nettement supérieurs aux normes fixées par la loi.

Garde d'enfants :

Une facilité offerte par la SEGM à la mère de famille : une aide pour faire garder ses enfants. Pour reprendre son activité professionnelle plus commodément et, surtout, l'esprit plus tranquille.

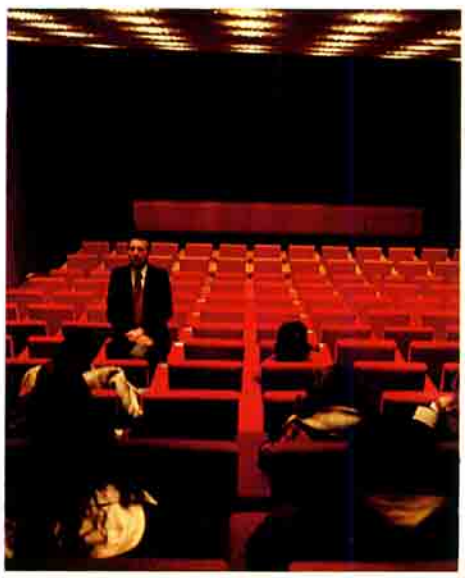

Participation :

Elle peut atteindre près de trois mois de salaires dans les sociétés les plus performantes. Elle est évidemment fonction des résultats.

Retraite :

□ Possibilité de pouvoir jouir de sa retraite chez Pernod et Ricard à partir de 60 ans avec un niveau de retraite élevé.

□ Pour faciliter le passage de la pleine activité à la période de retraite possibilité de congé supplémentaire chez Pernod et Cusenier.

Vacances, voyages et loisirs :

□ Bien sûr, dans la plupart des sociétés : des colonies de vacances.

□ Plus exemplaire : les centres de loisirs Ricard où se retrouvent les collaborateurs et les retraités. Il en existe sept, un peu partout en France : montagne pour les sports d'hiver, campagne charentaise, côtes de l'Océan et, Ricard oblige, côte méditerranéenne. Le plus fameux ? Le château de La Voisine, près de Rambouillet.

□ Les voyages d'entreprise : l'une des sources de l'ambiance sympathique qui règne dans le groupe. Ils se déroulent sur les thèmes les plus divers : découverte d'un pays étranger, match sportif, manifestations folkloriques...

Ces quelques exemples ne sont pas exhaustifs. Ils illustrent simplement la volonté de progrès des différentes sociétés qui œuvrent au succès du groupe. Ils éclairent aussi un certain "bonheur de vivre", apprécié et volontiers admis par les hommes de Pernod Ricard.

Bilan social :

évolution de l'emploi.

Les six sociétés les plus représentatives de la politique sociale du Groupe Pernod Ricard ont été retenues pour l'établissement de ce bilan social. Il s'agit des sociétés : Pernod, Ricard, Cusenier, JFA Pampryl, SPBG/SRBG.

Effectifs

Au 31 décembre 1980, sur plus de 6 000 salariés du groupe en France, six sociétés employaient 5 398 personnes contre 5 455 en 1979.

Au cours des quatre dernières années, nous pouvons constater globalement une augmentation des effectifs des catégories "maîtrise" et "cadre" et dans le même temps une diminution des effectifs "ouvriers", "employés" et "vente". La répartition par catégorie professionnelle en 1980 était la suivante : ouvriers 38 %, employés cadres et maîtrise 36 %, force de vente 26 % dont encadrement 6 %, VRP 13 %, mensuels 7 %. La part du personnel féminin dans l'ensemble des effectifs est de 28,6 %, sensiblement semblable à celle des années précédentes.

Répartition des effectifs par catégorie

en pourcentages

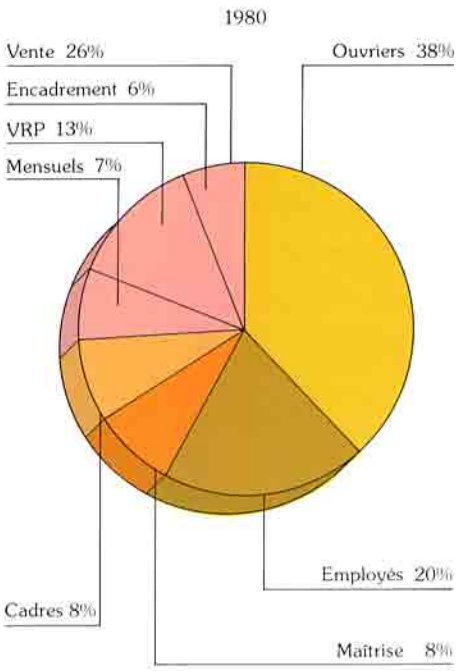

nombre de personnes

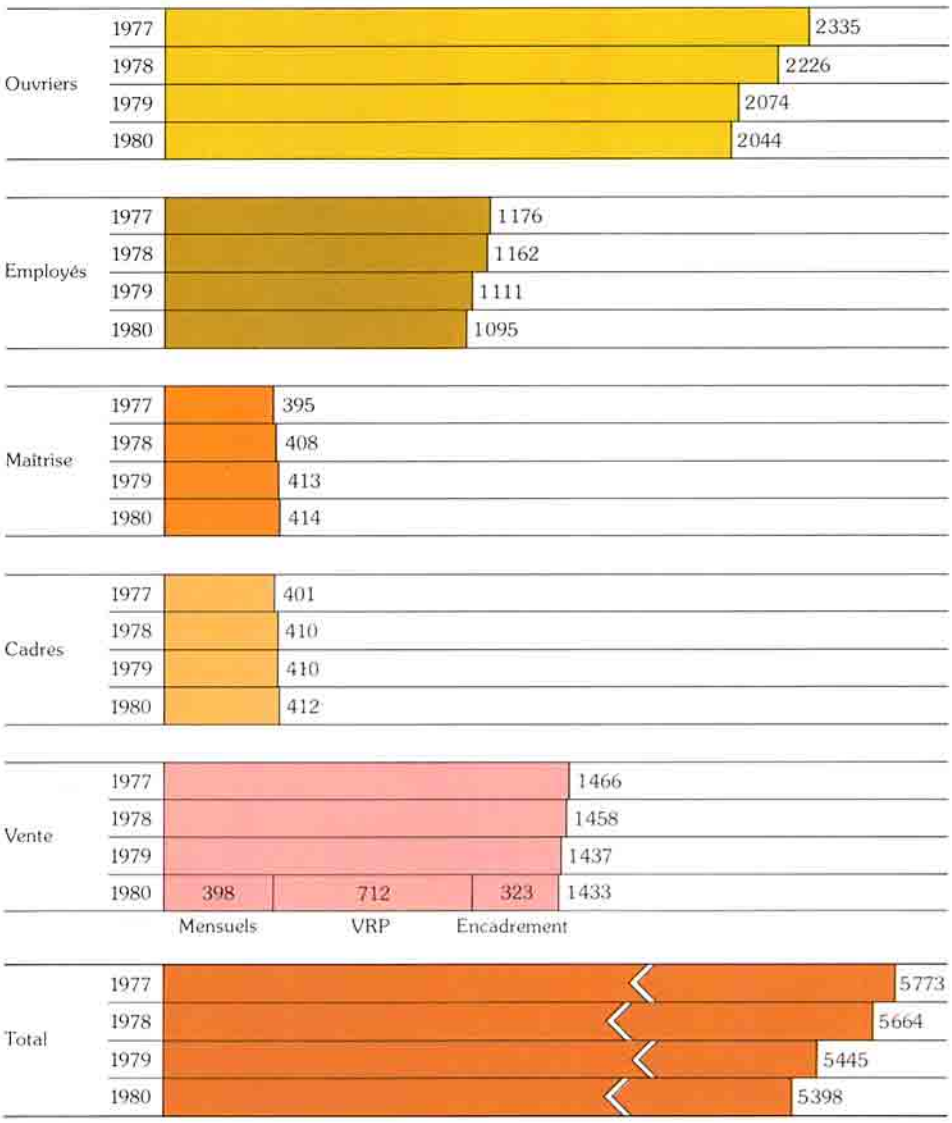

Age moyen/Ancienneté

L'augmentation de l'ancienneté moyenne est très nette. Celle-ci passe de 9 ans 7 mois en 1979 à 10 ans 7 mois en 1980.

55,5 % du personnel des sociétés concernées a moins de 40 ans. Cependant le pourcentage des salariés de la classe 55-60 ans a augmenté aux dépens des classes de moins de 25 ans qui passent de 8,9 % de l'ensemble à 8,2 %. La classe 25-39 ans constitue, comme en 1979, 47,3 % du personnel.

Alors qu'en 1979, 67,5 % des salariés du Groupe avaient plus de 5 ans d'ancienneté, on constate que c'est le cas pour 70,9 % d'entre eux en 1980, 44,4 % ayant plus de 10 ans d'ancienneté.

Ancienneté

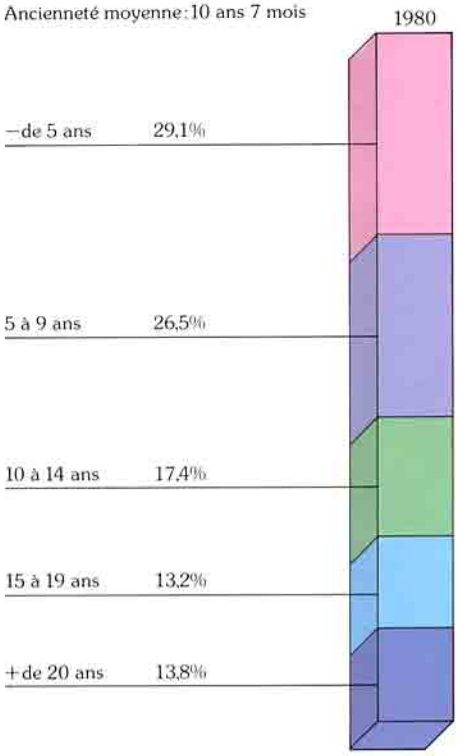

Pyramide des âges

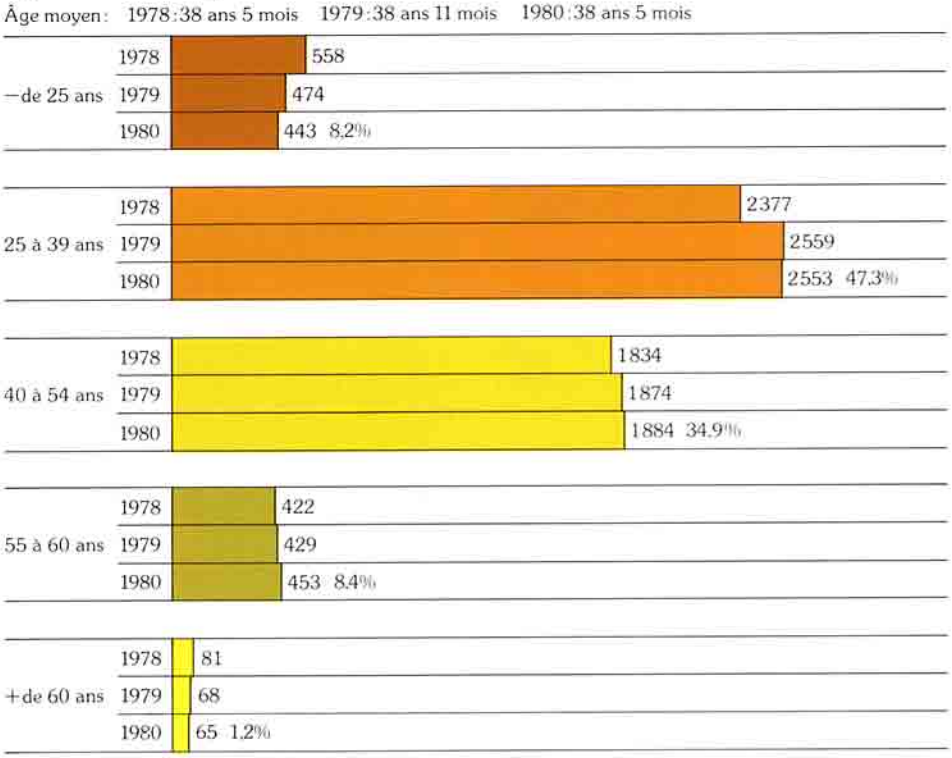

Rémunération

La masse salariale des six sociétés considérées s'est élevée en 1980 à F 433 006 000, contre F 372 642 000 en 1979, soit une augmentation de 16,2 %.

Catégorie	Age moyen	Ancienneté moyenne	Salaire annuel moyen (1)
Ouvriers	40 ans 1 mois	10 ans	58 093 F
Employés	36 ans	10 ans 1 mois	61 220 F
Maîtrise	42 ans	14 ans 4 mois	88 172 F
Cadres	44 ans 2 mois	15 ans 3 mois	186 015 F
Mensuels vente	30 ans	3 ans 2 mois	67 782 F
V.R.P.	37 ans 2 mois	9 ans 3 mois	88 018 F
Encadrement vente	43 ans 7 mois	15 ans 10 mois	128 700 F
Moyenne	38 ans 5 mois	10 ans 7 mois	–

(1) DAS : Déclaration annuelle des salaires.

Bilan social :
conditions de travail.

Conditions de travail

L'effort entrepris pour l'amélioration des conditions de travail a été poursuivi cette année. Alors que 536 personnes avaient été concernées en 1978 et 750 en 1979, c'est 842 personnes qui en 1980 ont bénéficié de ces améliorations.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme (nombre de jours d'absence pour 100 jours travaillés) est lui aussi en constante régression puisque de 5,39 en 1979, il est descendu à 4,45 % en 1980. Il était en 1978 de 5,69.

Le nombre de journées d'absences se réduit : 70 457 en 1980 contre 79 215 en 1979.

Nombre de journées d'absence

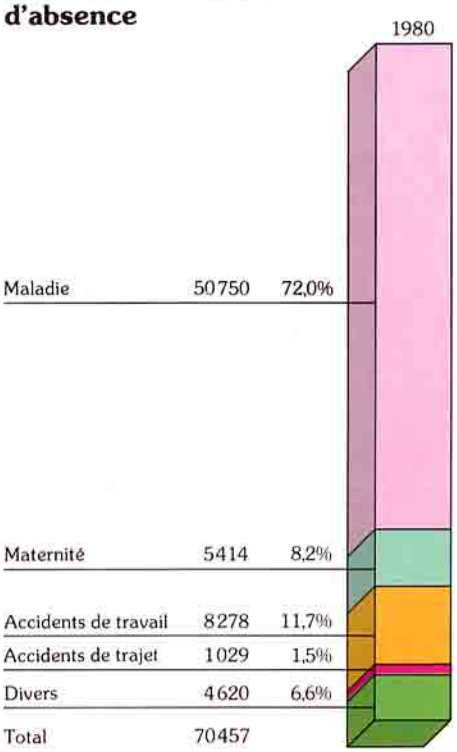

Accidents du travail

	Taux de fréquence Nombre d'accidents pour 1000000 heures de travail	Taux de gravité Nombre de jours d'arrêt pour 1000 heures de travail	Nombre de salariés concernés par les améliorations des conditions de travail
1978	40,65	1,81	536
1979	37,48	1,49	750
1980	34,20	1,96	842

On constate une réduction du taux de fréquence des accidents du travail. Celui-ci diminue de 37,48 en 1979 à 34,20 en 1980.

Formation

Le montant global des dépenses de formation qui était passé de F 2 626 000 en 1978 à F 4 808 000 en 1979, a atteint en 1980 F 6 212 000, soit une progression de 29 % par rapport à 1979. Il représente en 1980 1,43 % de la masse salariale contre 1,29 % en 1979.

En 1980, 26,10 % des effectifs ont bénéficié d'actions de formation d'une durée globale de 42 986 heures, soit 30 h 30 minutes par personne en moyenne ; en 1979, 38 473 heures de formation avaient été dispensées à 23,3 % de l'effectif global.

Le pourcentage des heures de formation rapportées aux heures de travail a été de 0,41 % en 1980 contre 0,36 % en 1979 et 0,28 % en 1978.

L'augmentation du nombre d'heures de formation a porté principalement sur la catégorie "force de vente" qui absorbe en 1980 44,9 % du total contre 40,4 % en 1979 et qui reste le principal bénéficiaire.

	Nombre d'heures de formation % du temps de travail	Nombre de bénéficiaires Nombre d'heures par bénéficiaire	Bénéficiaires / Effectif total	Budget de formation % de la masse salariale
1978	29077 heures 0,28%	1091 26 heures 39 mn	20,7%	3625775 F 1,15%
1979	38473 heures 0,36%	1271 30 heures 16 mn	23,3%	4807834 F 1,29%
1980	42886 heures 0,41%	1408 30 heures 30 mn	26,1%	6212334 F 1,43%

Répartition des heures de formation par catégorie

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 11 juin 1981

Exercice 1980

Sommaire

	Pages
L'action Pernod Ricard	34
Rapport du Conseil d'Administration	35
Ricard	38
Pernod	39
Cusenier	40
SEGM	41
Austin Nichols	42
JFA Pampryl	43
SPBG	44
Cidreries Distilleries Réunies	45
Campbell	45
Sopagly	46
Besserat de Bellefon	46
Euro-Équipement	47
Participations	47
Bilan Pernod Ricard	48
Compte d'exploitation Pernod Ricard	50
Compte de pertes et profits Pernod Ricard	51
Rapports des Commissaires aux Comptes	52
Tableaux légaux	55
Comptes consolidés	58
Résolutions	63

L'action Pernod Ricard

Une politique dynamique de dividendes :

– depuis la création du groupe en 1975, le dividende a été multiplié par 2,6;

– de 1975 à 1980, le pouvoir d'achat des dividendes versés par Pernod Ricard a progressé de 39 %.

– Pernod Ricard a été l'une des premières sociétés cotées en bourse à verser en janvier un acompte sur son dividende représentant 45 % en moyenne du dividende de l'exercice.

Un cours attractif :

– au 31 décembre 1980 l'action Pernod Ricard était cotée 296 francs soit 5,4 fois le bénéfice par action de 1980;

– au cours de 296 francs l'action Pernod Ricard ne représente que 70 % de sa valeur comptable (424 francs) et son rendement est de 8,4 %.

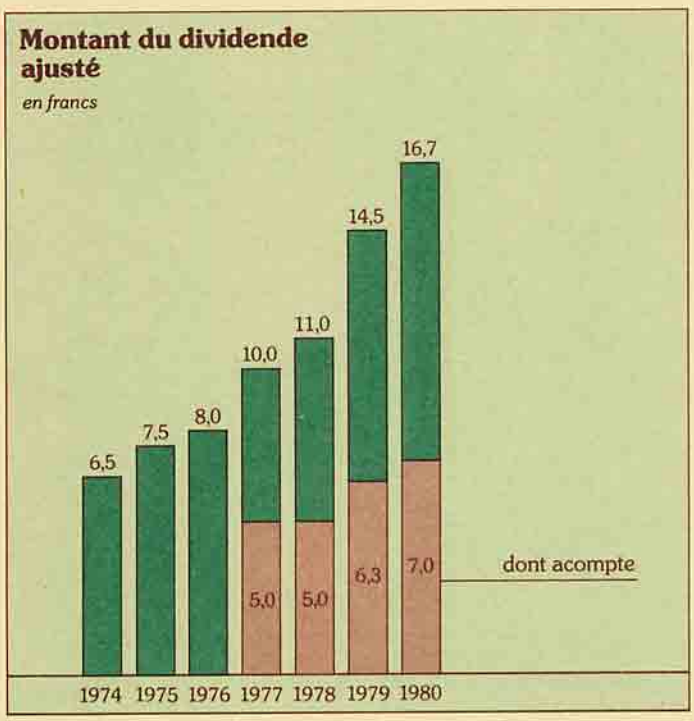

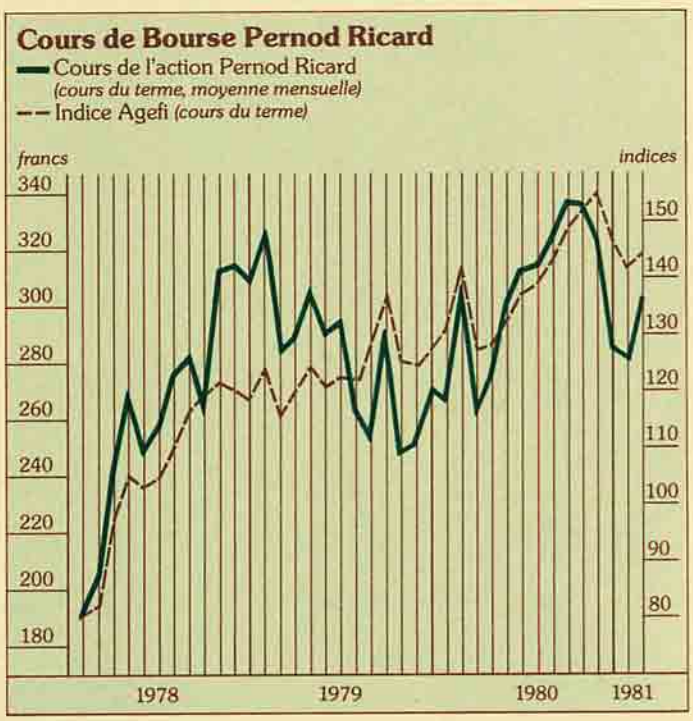

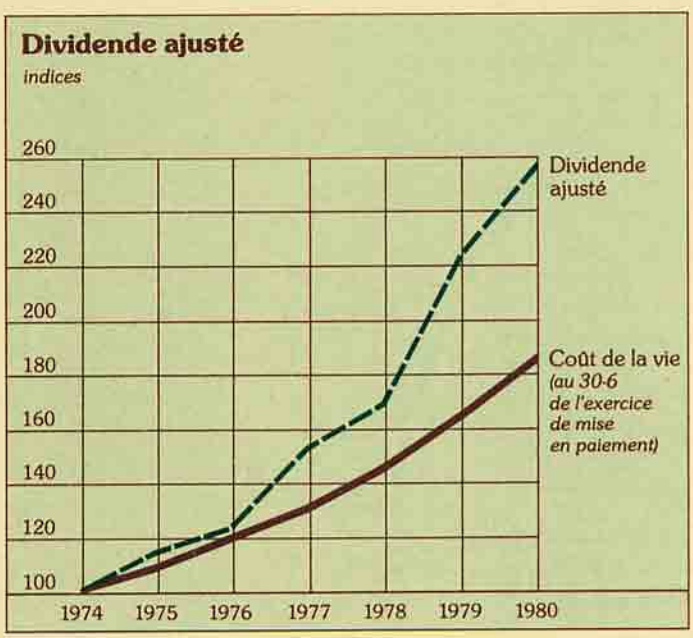

Nombre de titres Pernod Ricard traités en bourse

(comptant + terme)

	Transactions mensuelles	*Moyenne par séance*
Janvier	130 737	5 942
Février	97 609	4 648
Mars	61 524	2 928
Avril	41 583	2 078
Mai	116 482	6 129
Juin	128 148	6 102
Juillet	69 239	3 146
Août	114 793	5 738
Septembre	116 338	5 287
Octobre	137 099	6 527
Novembre	107 116	5 637
Décembre	227 061	10 320
Moyennes de l'année	**112 310**	**5 374**

Rapport du Conseil d'Administration

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de votre Société et de ses filiales au cours de l'exercice 1980 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 1980.

Avant de vous présenter l'exercice 1980, votre Conseil tient à rendre hommage à la mémoire de M. Mario Lembo. Nous avons le regret de vous faire part de son décès survenu le 4 septembre 1980; Vice-Président de Pernod Ricard et Président Directeur-Général de Ricard, M. Lembo a été pendant près de 40 ans l'un des principaux animateurs de votre groupe. Ses qualités morales et professionnelles en avaient fait un homme écouté, respecté et estimé.

Pour la profession des boissons 1980 a été une année peu favorable. Le marché français des spiritueux a globalement reculé d'environ 1 % à la suite de la forte augmentation des droits sur les alcools de 20 % qui a pris effet au 1er février 1980 et qui a favorisé une nouvelle fois le développement des fabrications clandestines. Le marché des boissons sans alcool, colas et jus de fruits mis à part, a quant à lui souffert des conditions climatiques médiocres de l'été. Enfin, tant en France que dans nos principaux marchés étrangers, la crise économique n'a pas favorisé le développement de la consommation des boissons.

Malgré les difficultés du marché des boissons, votre groupe a réalisé des volumes de vente, tous spiritueux et boissons sans alcool confondus, égaux à ceux de 1979. Le chiffre d'affaires consolidé a augmenté de 17 %. Le bénéfice consolidé est de 265 millions de francs et progresse de 10 % par rapport à 1979, soit moins rapidement que la dépréciation monétaire de l'exercice. De ce point de vue, 1980 peut être considérée comme la consolidation des bons résultats de 1979 (augmentation de 36 %) et de 1978 (augmentation de 21 %).

A la suite de la présente réunion, nous vous proposerons d'attribuer gratuitement aux collaborateurs du groupe, remplissant les conditions légales, des actions Pernod Ricard. En les associant au développement de votre Société, nous poursuivons la politique sociale avancée qui a toujours été celle de votre groupe. Nous pensons que vous voudrez bien vous associer à votre Conseil pour remercier les collaborateurs du groupe pour la compétence et le dévouement dont ils ont fait preuve au cours de l'exercice.

Nous vous rappelons que Pernod Ricard, société-mère du groupe, n'a pas d'activités commerciales directes, mais assume des missions d'intérêt général dans les domaines de la planification et du contrôle des activités, de la stratégie marketing, de la recherche, des relations humaines et de la communication. Ses ressources sont composées principalement par les redevances et les dividendes qui lui sont versés par ses filiales et participations. Les charges de l'exercice ont été fortement augmentées du fait d'un important investissement à l'étranger qui a d'une part entraîné pour son financement un accroissement des frais financiers de F 35 900 000, et qui a, d'autre part, permis la création d'une provision fiscale pour investissement à l'étranger de F 88 715 000. Cette provision nous permet de différer le paiement d'un impôt de F 44 357 000 entre 1986 et 1990. Il est précisé que cet impôt, conformément aux usages comptables, n'a pas été lui-même provisionné. Compte tenu de ces opérations, le bénéfice net de Pernod Ricard est de F 85 861 000.

L'investissement à l'étranger dont il vient d'être fait état est l'acquisition de la société américaine Austin Nichols que nous vous avions présentée dans notre précédent rapport annuel. Nous vous rappelons que nous avons en mai 1980 acheté au groupe Liggett la totalité du capital d'Austin Nichols pour la somme de 97,5 millions de dollars. Cet investissement nous permet de prendre pied sur le marché américain avec un bourbon de haut de gamme ayant une forte notoriété et de disposer d'un réseau de distribution pour le développement de nos marques françaises.

Au cours des huit mois écoulés entre l'achat de la société et la fin de l'exercice, Austin Nichols a réalisé un chiffre d'affaires de 235 millions de francs et un résultat net de 24 millions de francs; pour la totalité des 12 mois de l'exercice, le chiffre d'affaires a été de 336 millions de francs et le bénéfice net de 30 millions de francs. Dès 1980, Austin Nichols a apporté sa contribution aux résultats consolidés, puisque ses bénéfices ont été supérieurs à la charge financière de son acquisition. Souhaitant accompagner Pernod Ricard dans son expansion aux U.S.A., une filiale du Crédit Agricole a pris une participation un peu inférieure à 5 % dans le capital de notre filiale américaine.

En 1980, le périmètre de la consolidation des comptes comprend celle-ci depuis la date de son entrée dans le groupe et est inchangé pour les autres sociétés.

Pour rendre les comptes de résultats comparables à ceux de l'exercice précédent, nous avons d'une part présenté le compte d'exploitation en deux versions, l'une avec et l'autre sans Austin Nichols et d'autre part neutralisé les effets de la provision pour investissement à l'étranger. Il faut également mentionner que la perte de change potentielle sur les emprunts à moyen terme libellés en dollars souscrits pour l'acquisition de cette société a été répartie sur la durée des emprunts selon des modalités exposées dans les commentaires sur les comptes consolidés.

Votre groupe, y compris Austin Nichols, a réalisé en 1980 un chiffre d'affaires hors T.V.A. de F 6 115 678 000, supérieur de 17,3 % à celui de 1979, le résultat d'exploitation consolidé atteint F 511 440 000, soit une progression de 11,3 %. La constitution d'importantes provisions pour hausse de prix a dépassé de F 1 582 000 la réintégration de celles constituées en 1974, notons également que la cession d'immeubles non nécessaires à l'exploitation a procuré des plus-values de F 32 964 000. Au total, le bénéfice net du groupe pour 1980 est de F 264 505 000 contre F 238 988 000 en 1979, soit une croissance de 10,7 %. Le cash-flow, de F 376 177 000 progresse de 14,2 %.

Avant de vous relater les activités des différentes filiales et participations, nous souhaitons vous faire part des principaux événements de l'exercice en dehors de l'acquisition d'Austin Nichols.

En France, les ventes de spiritueux du groupe ont diminué de 1 % en volume par rapport à l'exercice précédent, cette évolution est identique à celle de l'ensemble du marché. Nos marques d'anis ont bien résisté face à l'évolution défavorable du marché en diminution de 3 %; elles n'ont perdu que 1 % de leurs volumes de 1979 grâce à la bonne tenue de la marque leader Ricard qui améliore sa part de marché. Pour les apéritifs à base de vin, la tendance à la baisse observée depuis plusieurs années s'est poursuivie en 1980, le marché s'est réduit de 5,5 % et les ventes de nos marques ont évolué de façon moins favorable, sauf pour Ambassadeur qui a amélioré sa part de marché; Suze a poursuivi son développement en 1980 à un rythme toutefois plus modéré que par le passé compte tenu de l'importance des niveaux de vente atteints. Pour les autres boissons alcoolisées, les marchés du whisky, du gin, de la vodka et de la crème de cassis sont restés porteurs et nos ventes s'y sont développées; par contre nos ventes d'eaux-de-vie et liqueurs traditionnelles ont diminué suivant en cela les marchés sur lesquels elles se trouvent. Les difficultés d'approvisionnement en champagne n'ont pas entravé le développement de notre marque Besserat de Bellefon dont les expéditions se sont accrues de 11,6 %, et le mousseux Café de Paris, favorisé par l'envolée des prix du champagne, a vu ses ventes progresser de 17 %.

Pour les boissons sans alcool, nos deux sociétés concessionnaires de Coca Cola : Parisienne et Régionale de Boissons Gazeuses ont réalisé en 1980 d'excellentes performances confirmant le redressement spectaculaire opéré en 1979. Sur le plan commercial, Coca Cola et Fanta ont vu leurs volumes de vente s'accroître de 3,5 %, alors que toutes les grandes marques du secteur ont accusé une chute de leurs ventes due aux mauvaises conditions climatiques. Ces deux sociétés ont également obtenu de très bons résultats financiers puisque leur bénéfice d'exploitation est en hausse de 47 %. JFA-Pampryl a bénéficié d'un marché porteur pour son activité jus de fruits mais par contre les ventes de boissons aux fruits Banga sont inférieures à celles de l'année précédente de 2,5 %. Au total, le secteur des boissons sans alcool réalise un bénéfice d'exploitation de 50 millions de francs, soit 10 % du résultat consolidé du groupe, alors que cette activité était en perte jusqu'en 1978.

A l'étranger, les ventes d'anis ont pour la première fois dépassé 35 millions de bouteilles et sont en augmentation de 13,0 % sur 1979. De bons résultats obtenus sur des marchés importants comme l'Espagne, l'Allemagne Fédérale et la Belgique, ainsi que la reconstitution des stocks chez certains importateurs, sont à l'origine de la croissance des ventes malgré les difficultés rencontrées en Grande-Bretagne où le marché des spiritueux a diminué de 6 % en 1980 (dont 5 % pour le whisky, 8 % pour les liqueurs, 4 % pour les apéritifs à base de vin et 22 % pour le cognac). Il faut également noter que les expéditions aux U.S.A. ont atteint près de 400 000 bouteilles, ce qui est un signe très encourageant pour le développement futur de nos marques par le réseau d'Austin Nichols. Pour Dubonnet, 1980 a marqué la reprise pendant une année complète des ventes au Nigeria où les importations avaient été interrompues pendant neuf mois en 1979, il en a été de même au Canada où 1979 avait été perturbé par des grèves; en Grande-Bretagne, nous avons décidé de confier, à partir de 1981, la distribution de ce produit à notre filiale Parkington. De ce fait, l'ancien agent a quasiment interrompu ses commandes à la SEGM pour épuiser ses stocks. Pour Bisquit, les bons résultats de 1979 n'ont pas été reconduits en 1980 en raison de la diminution des livraisons au marché allemand et surtout à Hong Kong où les expéditions de la profession ont brutalement diminué en 1980 de 25 %.

Nous avions indiqué dans notre rapport de 1979 que pour Cusenier le retour à l'équilibre financier ne pourrait être réalisé dès 1980 compte tenu du calendrier des réformes de structures engagées. Cusenier a réussi à limiter à 5 % l'augmentation de ses charges d'exploitation mais la croissance de sa marge brute a été inférieure aux prévisions en raison de la diminution de ses ventes et d'une modification de la répartition de celles-ci entre les produits. L'exercice 1980 se solde par une perte d'exploitation de F 13 062 000 contre F 18 196 000 en 1979; en revanche les plus-values réalisées sur la vente de divers actifs devenus hors exploitation compensent la perte d'exploitation et le résultat 1980 se trouve quasiment équilibré.

Perspectives d'avenir

Le vote de la Loi de Finances pour 1981 marque la première étape d'un réaménagement de la fiscalité sur les alcools qui devrait s'achever en 1982. L'uniformisation du niveau des taxes a été rendue nécessaire à la suite de la condamnation de la France par la Cour de Luxembourg qui a jugé discriminatoire le régime de taxation français. La Loi de Finances pour 1981 se traduit par une augmentation au 1er février 1981 de 7,4 % des droits sur les anis, le whisky, le gin et la vodka, de 29,5 % pour les liqueurs et les eaux-de-vie et de 7,1 % pour les apéritifs à base de vin. Cet alourdissement de la fiscalité ne devrait pas favoriser le développement de la consommation de boissons alcoolisées en 1981. Nous espérons néanmoins que nos principales marques de spiritueux et de sans alcool obtiendront des résultats commerciaux satisfaisants. Pour ce qui est des charges d'exploitation, des dispositions ont été adoptées par les sociétés du groupe pour en limiter la croissance au strict minimum. Il devrait en résulter une amélioration de la rentabilité de votre Société.

En 1981, Pernod Ricard poursuivra activement la recherche d'opportunités d'investissement dans des secteurs d'activité attrayants par leurs perspectives de développement.

Présentation des comptes

Les comptes de l'exercice 1980 et leurs commentaires sont annexés au présent rapport. Nous les soumettons à votre approbation ainsi que le projet de répartition du bénéfice qui s'élève à F 85 861 435,25.

Votre Conseil, soucieux tant de l'amélioration du cours de notre action qui ne reflète pas les performances de la Société, que du pouvoir d'achat du revenu des actionnaires, vous propose de majorer de 15,2 % le montant du dividende en le portant à F 16,70 ; le résultat comptable qui vous est présenté ne permet pas une telle distribution car il a été réduit de la provision fiscale constituée après l'achat d'Austin Nichols et nous devons de plus affecter une somme importante à la réserve spéciale de plus-values à long terme ; aussi est-il prévu dans le projet de répartition ci-dessous de prélever F 17 950 505,18 sur les réserves facultatives qui se trouveront ramenées à F 59 020 000.

Résultat de l'exercice	F 85 861 435,25
Report à nouveau	F 12 081 804,85
Réserves facultatives	F 17 950 505,18
Montant distribuable	F 115 893 745,28
□ aux actionnaires à titre de premier dividende 6 % du capital social	F 25 983 403,20
□ à la réserve spéciale de plus-values à long terme	F 25 493 154,98
□ aux actionnaires à titre de super-dividende	F 64 417 187,10
Montant réparti	F 115 893 745,28

Si vous approuvez le projet d'affectation ci-dessus, le dividende global rapporté à une action sera de F 25,05 se décomposant en :

Dividende distribué	F 16,70
Impôt déjà payé au Trésor	F 8,35

Nous vous demandons de fixer au 18 juin 1981 la date de mise en paiement du dividende sous déduction de l'acompte de F 7,00 versé le 15 janvier 1981.

Le tableau ci-dessous fait ressortir l'évolution des distributions réalisées au titre des trois derniers exercices.

Exercices	*Nombre d'actions*	*Montant net*	*Avoir fiscal*	*Revenu global*
1977	5 413 209	F 10,00	F 5,00	F 15,00
1978	5 413 209	F 11,00	F 5,50	F 16,50
1979	5 413 209	F 14,50	F 7,25	F 21,75

Administration

Le mandat de deux de vos Administrateurs, M. Louis Bergamaschi et Mme Danièle Dillée arrive à échéance avec la présente Assemblée ; nous vous proposons leur réélection pour une durée de six années.

Le mandat de nos Commissaires aux Comptes titulaires, M. Jean Delquié et M. Louis Genot arrive également à expiration avec la présente réunion, nous vous proposons de réélire M. Jean Delquié et de désigner la Société d'Expertise Comptable André et Louis Genot en qualité de Commissaires aux Comptes titulaires pour une durée de six années.

RICARD

Ricard	
Président : Gérard Serin.	
Chiffre d'affaires hors T.V.A. *(en milliers de francs)* :	2 294 864
Volumes vendus *(1 000 litres)* :	63 320
Nombre d'employés :	1 896
Centres de production : Marseille, Saint-Laurent de Mure, Thiais, Gevrey-Chambertin, Lille, Lormont, Noyal-sur-Vilaine, Bessan, Jarnac, Meyras.	
Marques principales : Ricard, Anisette Ricard, Cognac Bisquit, Vodka Karinskaya, Calvados Busnel, Dubonnet, Clan Campbell, Rhum Vana.	

L'année 1980 a été un exercice mouvementé pour la profession des spiritueux, en février les taxes sur les alcools ont augmenté de 20 %, puis a été publié le rapport de la Commission présidée par le professeur Jean Bernard visant à lutter contre l'alcoolisme et enfin, la discussion au Parlement de la Loi de Finances pour 1981 a été l'occasion d'une bataille sur l'évolution du régime de taxation des spiritueux.

Ce contexte professionnel et la médiocrité de la situation économique ont été défavorables à la consommation des spiritueux en général et à celle des anisés en particulier puisque celle-ci a diminué par rapport à 1979. Toutefois Ricard avec des volumes de vente en légère progression améliore sa part de marché et conforte sa position de leader des anis. L'effort de référencement du scotch whisky Clan Campbell a été poursuivi tant dans les cafés que dans la grande distribution et les ventes sont en augmentation de 15,6 %. Dubonnet a vu ses ventes diminuer de 11,5 % dans un marché des apéritifs à base de vin qui continue de décliner. Les ventes du cognac Bisquit progressent légèrement ainsi que les qualités supérieures du Calvados Busnel, tandis que les autres produits sont généralement en recul du fait de la compétition de prix à laquelle ils sont confrontés.

Sur le plan financier, Ricard a subi du fait de l'inflation une augmentation de ses charges plus rapide que celle de sa marge brute. Son résultat d'exploitation ne progresse que de 2,5 % par rapport à 1979. Mais il faut se souvenir que celui-ci était en croissance de 33 % par rapport à 1978. Le bénéfice net de Ricard pour 1980 est de F 111 742 000, il est supérieur de 5,6 % à celui de 1979.

En 1980, Ricard a réalisé d'importants investissements dont le total atteint F 61 557 000 qui, outre le renouvellement et la modernisation des équipements de production et du parc de véhicules comportent la création d'une unité de rectification des essences d'anis à Bessan et le début d'extension des installations de Lignères où seront regroupées les activités du département Bisquit.

Résultats comparés 1979/1980

(en milliers de francs)

	1979	*1980*	*Variation*
Chiffre d'affaires hors taxes	**2 040 324**	**2 294 864**	**+ 12,5 %**
Achats corrigés et droits	1 378 465	1 563 890	
Marge brute	**661 859**	**730 974**	**+ 10,4 %**
Autres produits	10 971	20 942	
Total revenu	**672 830**	**751 916**	**+ 11,7 %**
Frais de personnel	(195 054)	(234 353)	
Autres charges	(239 961)	(265 532)	
Frais et produits financiers	4 672	26	
Amortissements	(26 939)	(31 172)	
Résultat d'exploitation	**215 548**	**220 885**	**+ 2,5 %**
Provisions hors exploitation	159		
Provisions pour investissement	(708)	(2 771)	
Provisions pour hausse des prix	12 878	14 893	
Dotation provision participation	(20 114)	(20 537)	
Plus ou moins-values	1 417	3 084	
Pertes et profits divers	3 761	4 251	
Résultat avant impôt	**212 941**	**219 805**	**+ 3,2 %**
Impôt sur les sociétés	(107 122)	(108 063)	
Résultat net	**105 819**	**111 742**	**+ 5,6 %**

Sur le plan social, l'information interne a été renforcée par la création d'un magazine d'information vidéo diffusé dans les établissements ; les installations de vacances ont été développées et modernisées, et Ricard poursuivant sa politique de formation a organisé 15 000 heures de stages pour ses collaborateurs.

Les filiales de Ricard, la Fondation Immobilière Ricard et la société Richard ont respectivement réalisé des profits nets de F 11 000 et F 246 000. Ricard ayant fait apport à Galibert & Varon de son activité brandy en est maintenant la société-mère. Cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires de F 26 614 000 et un résultat d'exploitation de F 23 000.

Pour 1981, Ricard s'efforcera d'améliorer sa productivité par une surveillance renforcée de l'évolution de ses charges, et sur le plan commercial étendra à de nouvelles régions la nouvelle organisation testée avec succès par la Direction Régionale de Rennes en 1980.

PERNOD

Pernod	
Président : Bernard Cambournac.	
Chiffre d'affaires hors T.V.A. *(milliers de francs)* :	1 660 858
Volumes vendus *(1 000 litres)* :	55 189
Nombre d'employés :	1 265
Centres de production et dépôts : Créteil, Lyon, Marseille, Mérignac, Rouen, Rennes, Moulins, Reims, Bastia.	
Marques principales : Pernod, Pastis 51, Suze, Cinzano, Byrrh, White Heather, Warre, Marquis de Montesquiou, La Duchesse, Naura, Lancelot, Feist, Wild Turkey.	

Globalement, les ventes de la société ont suivi l'évolution du marché des spiritueux puisque les volumes commercialisés ont été de 55,2 millions de cols en 1980 contre 56,8 millions en 1979. Près de la moitié des ventes ont été réalisées en janvier avant la hausse des droits sur les alcools de 20 % et en octobre avant la hausse des tarifs de vente, ce qui a provoqué de très fortes variations d'activité en cours d'exercice. Les ventes de Pernod et Pastis 51 ont reculé de 3 % par rapport à 1979, suivant en cela la consommation d'anisés. Suze a poursuivi sa progression et confirme ainsi ses remarquables performances des années précédentes. Les apéritifs à base de vin, Cinzano et Byrrh ont vu leurs ventes diminuer de 8 % sur un marché qui continue à se contracter.

Le taux d'inflation plus élevé que prévu a entraîné une hausse des charges qui n'a pas pu être totalement compensée par l'accroissement des tarifs puisque ceux-ci ont été majorés hors droits et taxes de 11,4 %. Il en résulte que le bénéfice d'exploitation, soit F 122 965 000 progresse de 11,3 %. Le résultat net de l'exercice comprend la réintégration d'une provision pour hausse de prix de 1974 et s'accroît de 15 % sur 1979.

Parmi les investissements de 1980 figure notamment l'achat du terrain de Dardilly où Pernod va construire une nouvelle usine qui remplacera celle située dans le centre de Lyon ; cette usine se caractérisera par une large utilisation de l'énergie solaire permettant d'importantes économies d'énergie. Par ailleurs, Pernod a racheté 50 % du capital des Distilleries Laurent, son principal fournisseur d'eaux-de-vie de fruits.

Résultats comparés 1979/1980

(en milliers de francs)

	1979	*1980*	*Variation*
Chiffre d'affaires hors taxes	**1 483 480**	**1 660 858**	**+ 12,0 %**
Achats corrigés et droits	1 003 643	1 123 732	
Marge brute	**479 837**	**537 126**	**+ 11,9 %**
Autres produits	11 420	17 520	
Total revenu	**491 257**	**554 646**	**+ 12,9 %**
Frais de personnel	(166 181)	(190 465)	
Autres charges	(199 438)	(225 702)	
Frais et produits financiers	6 102	4 729	
Amortissements	(21 263)	(20 244)	
Résultat d'exploitation	**110 477**	**122 964**	**+ 11,3 %**
Provisions hors exploitation	–	6 309	
Provisions pour investissement	(828)	(2 369)	
Provisions pour hausse des prix	–	7 719	
Dotation provision participation	(6 405)	(8 131)	
Plus ou moins-values	(189)	(330)	
Pertes et profits divers	2 067	(4 500)	
Résultat avant impôt	**105 122**	**121 662**	**+ 15,7 %**
Impôt sur les sociétés	(53 647)	(62 439)	
Résultat net	**51 475**	**59 223**	**+ 15,0 %**

Enfin, Pernod a entrepris en 1980 la construction d'une moto de 250 cm^3, de conception entièrement française, qui à partir de 1981 participera aux compétitions internationales.

Les ventes de la société des Produits d'Armagnac ont atteint F 10 462 000 et son bénéfice d'exploitation, F 1 009 000 a été entièrement absorbé par la constitution d'une provision pour hausse de prix. La société La Duchesse, spécialisée dans les eaux-de-vie blanches, a réalisé un chiffre d'affaires de F 6 981 000 et un bénéfice de F 288 000, tandis que les Grandes Marques Continentales, société de distribution pour les établissements de luxe, a réalisé un chiffre d'affaires de F 11 304 000 et une perte de F 408 000.

CUSENIER

Cusenier	
Président : François Gérard.	
Chiffre d'affaires hors T.V.A. *(en milliers de francs) :*	519 228
Volumes vendus *(1 000 litres) :*	25 353
Nombre d'employés :	917
Centres de production : La Courneuve, Cubzac, Thuir, Dijon.	
Marques principales : Ambassadeur, Pam-Pam, Mandarin, Alizé, Liqueurs Cusenier, Freezomint, Café de Paris, Cintra, Cutty Sark, Stolichnaya, Old Crow, Gilbey's.	

Dans un marché difficile, Cusenier a en 1980 maintenu ses volumes de vente de produits alcoolisés au niveau de 1979. Toutefois les résultats obtenus sont très variables selon les produits. Pour Ambassadeur, produit leader de la société, les efforts commerciaux réalisés en 1980 ont permis d'améliorer sa part de marché, mais celui-ci se trouve malheureusement en diminution. Certains produits ont également obtenu de bons résultats commerciaux : le gin Gilbey's (+ 23,4 %), le cassis Cusenier (+ 24,6 %), le mousseux de qualité Café de Paris (+ 16,8 %) et le vin doux naturel Vabé (+ 8,7 %). Cusenier a dû, faute d'approvisionnements suffisants, limiter les ventes du champagne Morlant à la moitié de celles de 1979. Pour les boissons sans alcool, les sirops et les jus Pam Pam reculent de 9,2 %.

En tant que fournisseur d'apéritifs à base de vin pour les autres sociétés du groupe, Cusenier a subi en France la diminution des ventes des marques du groupe et, à l'étranger, la perspective d'une reprise de la distribution de Dubonnet en Grande-Bretagne par le groupe a entraîné un déstockage massif chez l'ancien agent.

La réorganisation industrielle qui avait en 1979 conduit à la fermeture de plusieurs établissements a été poursuivie en 1980, il en a été de même sur le plan de l'organisation administrative et une importante étude a été menée sur l'organisation commerciale. Cet ensemble de mesures se traduit déjà au niveau du compte d'exploitation par une faible croissance des charges + 5 % par rapport à 1979 au regard du taux d'inflation, mais la croissance de la marge brute + 8,8 % est insuffisante pour assurer le retour à l'équilibre des comptes de l'exercice.

Résultats comparés 1979/1980

(en milliers de francs)

	1979	*1980*	*Variation*
Chiffre d'affaires hors taxes	**487 273**	**519 228**	**+ 6,6 %**
Achats corrigés et droits	324 966	342 610	
Marge brute	**162 307**	**176 618**	**+ 8,8 %**
Autres produits	4 619	4 090	
Total revenu	**166 926**	**180 708**	**+ 8,3 %**
Frais de personnel	(85 115)	(88 066)	
Autres charges	(75 608)	(82 165)	
Frais et produits financiers	(15 816)	(14 434)	
Amortissements	(8 583)	(9 105)	
Résultat d'exploitation	**(18 196)**	**(13 062)**	
Provisions hors exploitation	(78)	(236)	
Provisions pour investissement	397	225	
Provisions pour hausse des prix	(549)	(1 494)	
Dotation provision participation	—	—	
Plus ou moins-values	3 607	14 915	
Pertes et profits divers	(2 184)	1 650	
Résultat avant impôt	**(17 003)**	**1 998**	
Impôt sur les sociétés	(549)	(2 270)	
Résultat net	**(17 552)**	**(272)**	

La cession d'actifs devenus non nécessaires à l'exploitation a permis de dégager d'importantes plus-values qui permettent à Cusenier d'aboutir à un quasi équilibre de son résultat net, alors que pour 1979 la perte avait été de F 17 552 000.

Pour 1981, le plein effet des profondes réformes de structure déjà réalisées conjugué avec une amélioration de la marge brute devraient permettre à Cusenier d'obtenir un résultat d'exploitation positif après plusieurs années de difficultés.

SEGM

Société pour l'Exportation de Grandes Marques (SEGM)	
Président : René-Julien Baudinet.	
Chiffre d'affaires consolidé France et filiales hors T.V.A. :	678 131
Volumes vendus *(1 000 bouteilles)* :	70 678
Nombre d'employés *(France et filiales)* :	733
Marques principales: Pernod, Ricard, Pastis 51, Dubonnet, Ambassadeur, Suze, Byrrh, Liqueurs Cusenier, Cognac Bisquit, Armagnac, Marquis de Montesquiou, Brandy Dorville.	

En 1980, la Société pour l'Exportation de Grandes Marques (SEGM) et ses filiales ont vendu 70 millions de bouteilles en dehors de France, soit 7 % de plus qu'en 1979.

Pour le département Pernod International, les expéditions ont atteint 11 400 000 bouteilles, en croissance de 11 % sur l'année précédente. Cette évolution satisfaisante tient pour une part à la croissance de la consommation sur certains marchés importants comme l'Allemagne Fédérale (+ 14 %) mais aussi à la reconstitution des stocks des distributeurs locaux. La principale déception provient du marché anglais où la consommation de spiritueux a été affectée par la situation économique et les hausses successives des droits sur les alcools.

Pour Ricard International, 1980 a été marquée par la nette reprise des ventes sur le marché espagnol où Ricard continue à progresser dans le marché autochtone et a bénéficié du rétablissement du courant touristique ; de même, de bons résultats ont été réalisés en Belgique et en Allemagne Fédérale, le seul marché important en recul est l'Italie. Au total, les expéditions de Ricard avoisinent 19 millions de bouteilles et progressent de 10 % sur 1979.

Pour l'ensemble des anisés, y compris Pastis 51 qui a retrouvé les ventes perdues en 1979 en Espagne, les expéditions ont atteint 35 300 000 bouteilles en progression de 13 %.

En prenant en compte les élaborations locales, les expéditions de Dubonnet pour 1980 sont de 12 100 000 bouteilles, en léger recul sur celles de 1979. Les ventes au Nigeria, grâce à la mise en place d'un embouteillage local, sont en forte progression sur 1979 ; mais sur le principal marché, la Grande-Bretagne, l'annonce de la reprise de la commercialisation de la marque Dubonnet par notre filiale Parkington a entraîné une interruption presque complète des expéditions, l'embouteilleur-concessionnaire anglais continuant à fournir, grâce à ses stocks, le marché local où les ventes ont diminué de 15 %. Le comportement des autres apéritifs à base de vin a été satisfaisant puisque la croissance des volumes varie entre 19 % et 49 % selon les marques et représente plus de 3 millions de bouteilles.

Résultats consolidés comparés 1979/1980

(en milliers de francs)

	1979	*1980*	*Variation*
Chiffre d'affaires hors taxes	**575 196**	**678 131**	**+ 17,9 %**
Achats corrigés et droits	353 550	407 594	
Marge brute	**221 646**	**270 537**	**+ 22,1 %**
Autres produits	11 143	8 997	
Total revenu	**232 789**	**279 534**	**+ 20,1 %**
Frais de personnel	(59 973)	(75 386)	
Autres charges	(155 825)	(189 758)	
Frais et produits financiers	(9 868)	(15 385)	
Amortissements	(4 681)	(6 386)	
Résultat d'exploitation	**2 442**	**(7 381)**	
Provisions hors exploitation	—	—	
Provisions pour investissement	—	(7)	
Provisions pour hausse des prix	—	—	
Dotation provision participation	(125)	—	
Plus ou moins-values	125	250	
Pertes et profits divers	8 155	2 819	
Résultat avant impôt	**10 597**	**(4 319)**	
Impôt sur les sociétés	(6 218)	2 127	
Résultat net	**4 379**	**(2 192)**	

Bisquit n'a pas bénéficié du développement du marché américain du cognac où son implantation est faible, mais a souffert de la contraction des ventes en Allemagne Fédérale et à Hong Kong, par contre le marché belge s'est bien comporté. Au total les expéditions sont en retrait de 13 % sur 1979.

Enfin, il faut noter que la Suze, sans moyens promotionnels importants, continue à progresser très rapidement (+ 40 %).

Sur le plan financier, le chiffre d'affaires de SEGM et des trois filiales consolidées : Espagne, Suisse et Grande-Bretagne progresse de 17,9 % et sa marge brute de 22 % mais les budgets publi-promotionnels fixés dans des hypothèses de croissance des ventes qui, notamment en Grande-Bretagne, n'ont pu être réalisées, ont entraîné un déséquilibre de l'exploitation. Au niveau du résultat net, la reprise de provisions pour impôts différés permet de ramener la perte de l'exercice à F 2 192 000.

AUSTIN NICHOLS

Austin Nichols and C°	
Président : Thierry Jacquillat.	
Chiffre d'affaires hors T.V.A. *(en milliers de francs)* :	234 628
Volumes vendus *(1 000 bouteilles)* :	11 608
Nombre d'employés :	250
Centre de production : Lawrenceburg, Kentucky, USA.	
Marques principales : Bourbon Wild Turkey, Pernod, Campari, Champagne Henriot, Cognac Otard.	

Cette société américaine, achetée par Pernod Ricard au groupe Liggett le 5 mai 1980, est un producteur de bourbon et distribue des vins et spiritueux. Ses effectifs sont de 245 personnes réparties entre le siège social de New York, le réseau commercial et la distillerie située à Lawrenceburg dans le Kentucky. Sur le plan commercial, cette acquisition a eu pour conséquence le retrait de la crème de whisky Bailey's de la gamme des produits distribués par Austin Nichols, par contre, la concession de Pernod sur le marché américain qui avait été confiée au réseau d'Austin Nichols depuis janvier 1980 lui a bien évidemment été confirmée.

La principale marque appartenant à la société est le bourbon de haut de gamme Wild Turkey dont les ventes se sont élevées en 1980 à 6 100 000 bouteilles. Elles marquent un léger progrès de 2 % par rapport à 1979, de même que la liqueur Wild Turkey. Les marques de spiritueux importées par Austin Nichols ont représenté des ventes totales d'environ 2 500 000 bouteilles (marques Campari, Pernod, Murphy, Paddy, Henriot...).

Sur le plan financier, Pernod Ricard n'a consolidé les résultats de la société que depuis sa date d'acquisition, c'est-à-dire pendant une durée de huit mois au titre de l'exercice 1980. La législation américaine permettant une réévaluation des actifs de la société, celle-ci a été opérée au 31 décembre 1980 et a eu un effet fiscal rétroactif à la date de l'acquisition. Les chiffres pris en compte dans la consolidation sont ceux avant réévaluation.

La réévaluation a porté essentiellement sur les immobilisations corporelles et les stocks en cours de vieillissement. Au niveau du bilan, cette opération se traduit par une répartition de la survaleur quasi totale entre les immobilisations et les stocks, et au niveau du compte de résultat, par une réduction du bénéfice consécutive à une augmentation des amortissements et surtout du prix de revient comptable des eaux-de-vie vendues.

On peut noter que la situation nette comptable, après réévaluation et résultats de l'exercice est supérieure à la valeur des titres Austin Nichols chez Pernod Ricard.

Résultats 1980 sur huit mois (mai à décembre)

(en milliers de francs)

	Résultats 1980	*Résultats après réévaluation au 31.12.1980*
Chiffre d'affaires hors taxes	**234 628**	**234 628**
Achats corrigés et droits	125 437	131 199
Marge brute	**109 191**	**103 429**
Autres produits	4	4
Total revenu	**109 195**	**103 433**
Frais de personnel	(16 630)	(16 630)
Autres charges	(46 329)	(46 329)
Frais et produits financiers	2 740	2 740
Amortissements	(1 429)	(2 951)
Résultat d'exploitation	**47 547**	**40 263**
Plus ou moins-values de cession	42	42
Résultat avant impôts	**47 589**	**40 305**
Impôt sur les sociétés	(23 509)	(22 934)
Résultat net	**24 080**	**17 371**

Bilan résumé au 31 décembre 1980

(en milliers de francs)

Actif	*1980*	*1980 après réévaluation*
Immobilisations corporelles nettes et autres valeurs immobilisées	21 857	48 083
Immobilisations incorporelles	15 956	20 928
Survaleur	163 914	9 492
Stocks	181 134	292 446
Clients, effets à recevoir	82 735	89 899
Autre réalisable et disponible	75 176	75 786
Total	**540 772**	**536 634**

Passif		
Situation nette après résultat	462 192	455 848
Dettes à long terme	11 431	—
Dettes à court terme	67 149	80 786
Total	**540 772**	**536 634**

JFA-PAMPRYL

JFA-Pampryl	
Président : Jean Herpin.	
Chiffre d'affaires hors T.V.A. *(en milliers de francs)* :	280 100
Volumes vendus *(1 000 litres)* :	85 222
Nombre d'employés :	472
Centres de production : Nuits Saint-Georges, Bedarrides, Vernon, Marmande.	
Marques principales : Pampryl, Banga, Banga Quick, Pampr'Orange.	

Les tendances déjà observées en 1979 pour les marchés des jus et des boissons aux fruits se sont confirmées en 1980 dans un contexte économique médiocre et des conditions climatiques peu favorables. Le marché des jus de fruits s'est développé en alimentation où se vendent les grands conditionnements, alors qu'il régressait dans les cafés où se vendent principalement les petits flaconnages. Le marché des boissons aux fruits est quant à lui resté stable par rapport à 1979.

Les ventes des jus de fruits Pampryl ont sensiblement progressé en 1980 puisque leur croissance en volume atteint 8 %, le renforcement de la communication publicitaire sur Pampryl, le succès des conditionnements en briks carton et un marché alimentaire porteur sont les causes essentielles de ce développement des ventes. Pour Banga, les volumes sont en diminution de 2,6 %, la progression du verre consigné n'ayant pas compensé la diminution de volume sur le verre perdu qui souffre d'un manque de compétitivité au niveau du prix consommateur.

Sur le plan industriel, JFA a poursuivi l'amélioration de la productivité de ses usines puisque les cadences horaires de production se sont à nouveau accrues. Mais le plan de charge des chaînes d'embouteillage n'a pas été assez important pour que ces hausses de productivité puissent pleinement apparaître dans les résultats financiers de la société.

Résultats comparés 1979/1980

(en milliers de francs)

	1979	*1980*	*Variation*
Chiffre d'affaires hors taxes	**274 695**	**280 100**	**+ 2,0 %**
Achats corrigés et droits	137 253	136 941	
Marge brute	**137 442**	**143 159**	**+ 4,2 %**
Autres produits	807	167	
Total revenu	**138 249**	**143 326**	**+ 3,7 %**
Frais de personnel	(43 141)	(47 055)	
Autres charges	(62 877)	(62 855)	
Frais et produits financiers	(15 234)	(17 359)	
Amortissements	(14 032)	(15 003)	
Résultat d'exploitation	**2 965**	**1 054**	
Provisions hors exploitation	—	—	
Provisions pour investissement	26	—	
Provisions pour hausse des prix	(3 869)	(2 129)	
Dotation provision participation	—	—	
Plus ou moins-values	3 380	746	
Pertes et profits divers	(212)	461	
Résultat avant impôt	**2 290**	**132**	
Impôt sur les sociétés	(84)	(83)	
Résultat net	**2 206**	**49**	

Le chiffre d'affaires de JFA ne progresse que de 2 % en 1980, mais il faut tenir compte de la cession de l'activité Phoscao intervenue en 1979. A structure comparable, la progression est de 7 %. Malgré une amélioration du taux de marge brute et une progression modérée des charges, le taux de croissance du chiffre d'affaires ne permet de dégager qu'un modeste résultat d'exploitation. La constitution d'une provision pour hausse de prix conduit à un résultat net voisin de l'équilibre.

A la fin de l'exercice, Pernod Ricard a souscrit à une augmentation du capital de 40 millions de francs, qui permet à JFA de conforter son fonds de roulement et devrait en 1981 entraîner un allègement des frais financiers supportés par l'entreprise.

SPBG

Société Parisienne de Boissons Gazeuses	
Président : Claude Foussier.	
Chiffres d'affaires consolidé avec SRBG hors T.V.A. *(en milliers de francs) :*	409 405
Volumes vendus *(1 000 litres) :*	170 937
Nombre d'employés SPBG et SRBG :	844
Centres de production : Clamart, Rennes, Orléans, Lille, Reims, Lunéville, Lyon, Marseille.	
Marques principales : Coca-Cola, Fanta, Finley.	

Les espoirs que nous avions placés dans la confirmation en 1980 du redressement spectaculaire des résultats opéré en 1979 par les sociétés Parisienne et Régionale de Boissons Gazeuses se sont largement concrétisés. Les conditions climatiques défavorables ont été la cause d'une diminution générale des grandes marques de boissons sans alcool, à l'exception de Coca Cola et Fanta qui ont réussi à faire progresser de 3,5 % leurs volumes de ventes en 1980. Les principaux sujets de satisfaction sur le plan commercial ont été le succès de la promotion nationale "disques" et le développement des ventes de boîtes 33 cl et de sirops "post mix". La nouvelle bouteille plastique de 150 cl, a été bien accueillie par la clientèle.

Sur le plan financier, les ajustements de tarifs ont permis de conserver les marges à des niveaux satisfaisants, et la croissance des charges a été inférieure aux prévisions. Le résultat d'exploitation consolidé atteint près de 49 millions de francs et représente 12 % du chiffre d'affaires, soit un niveau de rentabilité jusqu'à présent jamais atteint dans le secteur sans alcool du groupe. Les pertes et profits de 1980 comprennent, d'une part la constitution d'une provision pour hausse de prix de F 1 945 000 et d'une provision pour participation des salariés aux bénéfices et, d'autre part, des variations importantes des postes de consignation des emballages. SPBG et SRBG ont constaté une perte exceptionnelle de F 10 356 000 à la suite du changement de taux de consigne intervenu dans le courant de l'exercice 1980, cette perte traduisant l'accroissement théorique de la dette de la société à l'égard des clients détenant des emballages appartenant à SPBG et SRBG. Par ailleurs, les deux sociétés après des études statistiques sur leurs parcs d'emballages, ont constaté que le taux de disparition des emballages en clientèle était supérieur à leurs estimations précédentes ; ceci les a conduit à pratiquer en 1980 un abattement important sur le parc de bouteilles consignées comptabilisé ; cette opération se traduit par une plus-value de cession de F 8 250 000.

Le résultat net progresse dans des proportions moins fortes que le résultat d'exploitation, non seulement par suite des provisions qui viennent d'être évoquées, mais surtout du fait de l'impôt sur les sociétés, car SPBG et SRBG ont partiellement ou totalement épuisé leurs reports déficitaires antérieurs en 1979 et supportent donc en 1980 une imposition presque complète de leurs bénéfices.

Résultats consolidés comparés 1979/1980

(en milliers de francs)

	1979	*1980*	*Variation*
Chiffre d'affaires hors taxes	**344 652**	**409 405**	**+ 18,8 %**
Achats corrigés et droits	149 700	176 272	
Marge brute	**194 952**	**233 133**	**+ 19,6 %**
Autres produits	4 461	392	
Total revenu	**199 413**	**233 525**	**+ 17,1 %**
Frais de personnel	(85 359)	(94 464)	
Autres charges	(55 907)	(66 517)	
Frais et produits financiers	(5 661)	(3 317)	
Amortissements	(19 254)	(20 412)	
Résultat d'exploitation	**33 232**	**48 815**	**+ 46,9 %**
Provisions hors exploitation	—	—	
Provisions pour investissement	—	—	
Provisions pour hausse des prix	—	(1 945)	
Dotation provision participation	—	(2 077)	
Plus ou moins-values	1 199	7 212	
Pertes et profits divers	(8 868)	(7 896)	
Résultat avant impôt	**25 563**	**44 109**	**+ 72,6 %**
Impôt sur les sociétés	(781)	(15 655)	
Résultat net	**24 782**	**28 454**	**+ 14,8 %**
Droit des tiers	(6 857)	(4 911)	
Part du groupe dans les résultats	17 925	23 543	

CIDRERIES DISTILLERIES RÉUNIES

Cidreries Distilleries Réunies	
Président : Philippe Aubertin.	
Chiffre d'affaires hors T.V.A. *(en milliers de francs) :*	149 239
Volumes vendus *(1 000 litres) :*	16 996
Nombre d'employés :	208
Centres de production : Le Theil, Orbec, Cormeilles, L'Hermitage, Brecey, Dépôt de Grenoble, Saint-Martin d'Hères.	
Marques principales : Joyeux Normand, La Cidraie, Big Pom.	

Malgré les fortes gelées, la récolte de pommes pour 1980 a été abondante en tonnage, mais avec des fruits très pauvres en sucre. CDR a mis en œuvre 42 000 tonnes de pommes contre 36 000 tonnes en 1979.

Les livraisons de calvados, tant aux tiers qu'aux sociétés du groupe, ont atteint 7 600 hectolitres d'alcool pur, soit + 15 % par rapport à l'exercice précédent, les ventes à l'étranger ayant pour leur part plus que doublé. Les ventes de cidre sont en volume identiques à celles de 1979, mais le transfert au profit du cidre haut de gamme en bouteilles champenoises s'est poursuivi.

Le résultat d'exploitation de 1980 est en sensible retrait sur 1979, par suite de la diminution des marges sur le cidre consécutive à l'importance des stocks de la profession, de l'augmentation des amortissements et de l'apparition de frais financiers liés aux investissements réalisés en 1980 et au paiement d'importants dividendes. Le bénéfice net comptable, égal à celui de 1979, comprend en 1980 la reprise d'importantes provisions pour hausse de prix.

Résultats comparés 1979/1980

(en milliers de francs)

	1979	*1980*	*Variation*
Chiffre d'affaires hors taxes	**131 322**	**149 239**	**+ 13,6 %**
Achats corrigés et droits	93 520	110 238	
Marge brute	**37 802**	**39 001**	**+ 3,2 %**
Autres produits	2 443	3 264	
Total revenu	**40 245**	**42 265**	**+ 5,0 %**
Frais de personnel	(13 976)	(15 959)	
Autres charges	(14 511)	(15 555)	
Frais et produits financiers	656	(924)	
Amortissements	(4 210)	(5 667)	
Résultat d'exploitation	**8 204**	**4 160**	**− 49,3 %**
Provisions hors exploitation	—	1 186	
Provisions pour investissement	(50)	(107)	
Provisions pour hausse des prix	1 243	4 405	
Dotation provision participation	(260)	(215)	
Plus ou moins-values	1 180	1 846	
Pertes et profits divers	967	597	
Résultat avant impôt	**11 284**	**11 872**	**+ 5,2 %**
Impôt sur les sociétés	(4 470)	(4 915)	
Résultat net	**6 814**	**6 957**	**+ 2,1 %**

CAMPBELL

Campbell and Son Ltd	
Président : Thierry Jacquillat.	
Chiffre d'affaires hors T.V.A. *(en milliers de francs) :*	83 205
Volumes vendus *(1 000 bouteilles) :*	5 940
Nombre d'employés :	174
Centres de production : Aberlour, Glasgow, West Byrehill.	
Marques principales : Aberlour Glenlivet, Clan Campbell, White Heather.	

En 1980, les volumes vendus par Campbell sont en baisse de 5,1 % comme ceux de l'industrie du whisky tant sur le marché britannique qu'à l'exportation.

Pour Campbell, son premier marché, la France, a connu un accroissement de volumes grâce aux efforts des réseaux de Ricard pour le Clan Campbell et de Pernod pour le White Heather et l'Aberlour.

En 1980, le chiffre d'affaires a atteint 8,4 millions de livres sterling, soit F 83 205 000, en hausse de 14 % sur l'exercice précédent. L'amélioration de la marge brute de 24,4 % n'a pas suffi à compenser le coût de financement des stocks, qui a subi de plein fouet le renchérissement des taux d'intérêts en Grande-Bretagne.

A ce surcoût financier, se sont ajoutés les frais exceptionnels supportés par Campbell à l'occasion du déménagement dans sa nouvelle usine de Kilwinning. Il en est résulté une perte de F 2 555 000 après frais financiers et amortissements. Hors frais financiers, Campbell a dégagé un profit net de F 8 018 000, comparable à celui de 1979 : F 8 124 000.

Résultats comparés 1979/1980

(en milliers de francs)

	1979	*1980*	*Variation*
Chiffre d'affaires hors taxes	**72 963**	**83 205**	**+ 14,0 %**
Achats corrigés et droits	45 774	49 383	
Marge brute	**27 189**	**33 822**	**+ 24,4 %**
Autres produits	2 266	1 836	
Total revenu	**29 455**	**35 658**	**+ 21,1 %**
Frais de personnel	(6 256)	(8 794)	
Autres charges	(14 298)	(17 004)	
Frais et produits financiers	(5 340)	(10 573)	
Amortissements	(777)	(2 006)	
Résultat d'exploitation	**2 784**	**(2 719)**	
Provisions hors exploitation	—	—	
Provisions pour investissement	—	—	
Provisions pour hausse des prix	—	—	
Dotation provision participation	—	—	
Plus ou moins-values	87	(15)	
Pertes et profits divers	(9)	56	
Résultat avant impôt	**2 862**	**(2 678)**	
Impôt sur les sociétés	(78)	123	
Résultat net	**2 784**	**(2 555)**	

SOPAGLY

Président : Philippe Aubertin.

En 1980, Sopagly a commercialisé 330 000 hectolitres de jus de raisin et de moûts. Le recul de 4 % en volume par rapport à 1979 s'explique par les vendanges tardives qui n'ont pas permis un volume d'activité normal en septembre. La part de l'exportation atteint en 1980, 54 % des volumes commercialisés ; l'Allemagne Fédérale, la Suisse et le Benelux sont les principaux débouchés étrangers de Sopagly. La politique de recherche d'approvisionnements en France a été poursuivie et représente les deux tiers des volumes pour la dernière campagne.

La diminution d'activité et des cours se traduit par un résultat d'exploitation inférieur à ceux des années précédentes qui avaient été exceptionnellement élevés, toutefois, sur le plan du résultat net, un certain nombre d'éléments favorables permettent à Sopagly d'obtenir une progression de 13,5 % de son bénéfice.

Résultats comparés 1979/1980

(en milliers de francs)

	1979	*1980*	*Variation*
Chiffre d'affaires hors taxes	**51 204**	**47 225**	**– 7,8 %**
Achats corrigés et droits	36 133	33 456	
Marge brute	**15 071**	**13 769**	**– 8,6 %**
Autres produits	425	1 505	
Total revenu	**15 496**	**15 274**	**– 1,4 %**
Frais de personnel	(4 734)	(4 682)	
Autres charges	(3 090)	(3 708)	
Frais et produits financiers	(1 177)	(1 684)	
Amortissements	(1 486)	(1 304)	
Résultat d'exploitation	**5 009**	**3 896**	**– 22,2 %**
Provisions hors exploitation	(27)	(25)	
Provisions pour investissement	(208)	(173)	
Provisions pour hausse des prix	(43)	1 410	
Dotation provision participation	(340)	(457)	
Plus ou moins-values	2	3	
Pertes et profits divers	726	1 178	
Résultat avant impôt	**5 119**	**5 832**	**+ 13,9 %**
Impôt sur les sociétés	(2 614)	(2 989)	
Résultat net	**2 505**	**2 843**	**+ 13,5 %**

BESSERAT de BELLEFON

Besserat de Bellefon	
Président : Paul Bergeot.	
Chiffre d'affaires hors T.V.A. *(en milliers de francs)* :	78 198
Volumes vendus *(1 000 bouteilles)* :	1 215
Nombre d'employés :	101
Centres de production : Reims, Le Mesnil-sur-Oger.	
Marques principales : Besserat de Bellefon, Salon.	

La récolte en 1980 en Champagne a été faible puisqu'elle n'a permis au négoce qu'un remplacement des ventes à hauteur de 50 %. Le prix du raisin est passé de F 11,56 à F 23,50, celui des bouteilles sur lattes a atteint F 35. La répercussion, même partielle, des hausses de prix de revient dans les tarifs de vente est à l'origine d'une diminution de 4 % des expéditions de la profession.

Besserat de Bellefon a réalisé de bonnes performances commerciales puisque ses ventes ont progressé de 6 % en France et de 47 % à l'exportation, mais les livraisons à Cusenier sous la marque Morlant ont dû être sensiblement réduites par suite des difficultés d'approvisionnement. Ces résultats commerciaux satisfaisants et l'écart important entre les prix de vente et la valeur comptable des stocks commercialisés en 1980 expliquent la très forte croissance du bénéfice d'exploitation. Par contre, une provision pour hausse de prix d'un montant exceptionnel de F 30 400 000 a été constituée, ce qui malgré la reprise de celle constituée en 1974 pour F 7 600 000 ramène le résultat net de l'exercice à F 922 000.

Résultats comparés 1979/1980

(en milliers de francs)

	1979	*1980*	*Variation*
Chiffre d'affaires hors taxes	**51 750**	**78 198**	**+ 51,1 %**
Achats corrigés et droits	23 328	29 741	
Marge brute	**28 422**	**48 457**	**+ 70,5 %**
Autres produits	1 977	2 019	
Total revenu	**30 399**	**50 476**	**+ 66,0 %**
Frais de personnel	(10 362)	(12 403)	
Autres charges	(6 687)	(8 449)	
Frais et produits financiers	(3 089)	(4 312)	
Amortissements	(1 427)	(1 431)	
Résultat d'exploitation	**8 834**	**23 881**	**+ 170,3 %**
Provisions hors exploitation	(30)	26	
Provisions pour investissement	(37)	(182)	
Provisions pour hausse des prix	(504)	(22 800)	
Dotation provision participation	(380)	–	
Plus ou moins-values	48	28	
Pertes et profits divers	495	436	
Résultat avant impôt	**8 426**	**1 389**	
Impôt sur les sociétés	(4 399)	(467)	
Résultat net	**4 027**	**922**	

EURO-ÉQUIPEMENT

Président : M. Emié

Participations.

Les importantes mesures de restructuration prises au cours des années passées nous laissaient espérer pour 1980 un redressement de l'exploitation d'Euro-Équipement. Cet objectif n'a pas été atteint car, si le chiffre d'affaires et les charges ont évolué conformément aux prévisions, il n'en a pas été de même pour la marge brute en raison d'une répartition moins favorable des ventes entre les diverses lignes de produits. Un abandon de créance de F 3 300 000 opéré par Pernod Ricard au profit de sa filiale en vue d'une reconstitution partielle de la situation nette permet à Euro-Équipement de présenter un résultat comptable bénéficiaire. Il faut également noter que les deux filiales étrangères en Allemagne Fédérale et en Grande-Bretagne ont respectivement réalisé des profits nets de DM 160 000 et de £ 11 000.

Résultats comparés 1979/1980

(en milliers de francs)

	1979	*1980*	*Variation*
Chiffre d'affaires hors taxes	**26 682**	**30 694**	**+ 15,0 %**
Achats corrigés et droits	16 174	19 502	
Marge brute	**10 508**	**11 192**	**+ 6,5 %**
Autres produits	370	175	
Total revenu	**10 878**	**11 367**	**+ 4,5 %**
Frais de personnel	(7 240)	(6 927)	
Autres charges	(7 494)	(5 377)	
Frais et produits financiers	(990)	(1 478)	
Amortissements	(104)	(94)	
Résultat d'exploitation	**(4 950)**	**(2 509)**	
Provisions hors exploitation	(621)	–	
Provisions pour investissement	170	–	
Provisions pour hausse des prix	–	–	
Dotation provision participation	–	–	
Plus ou moins-values	(54)	(14)	
Pertes et profits divers	(277)	3 417	
Résultat avant impôt	**(5 732)**	**894**	
Impôt sur les sociétés	–	–	
Résultat net	**(5 732)**	**894**	

Warre

En dépit d'un fort accroissement des prix de vente, les volumes de vente des vins de Porto se sont quasiment maintenus au niveau record de 1979 où les clients étrangers avait réalisé des approvisionnements de précaution. Warre a enregistré une nouvelle progression de ses résultats et a versé un dividende de F 110 000 à Pernod Ricard.

SVF

Le volume commercialisé par la Société des Vins de France au cours de son dernier exercice s'est élevé à 2,8 millions d'hectolitres, traduisant une nouvelle diminution de la consommation de vins de table partiellement compensée par la croissance des spécialités. L'exercice 79/80 se traduit par une perte d'exploitation de F 10 385 000 comprenant des charges exceptionnelles de restructuration; le résultat net comptable est déficitaire de F 760 000.

Astra Plastique

Cette société spécialisée dans la fabrication de bouchons plastique a réalisé un bénéfice net de F 1 299 000.

Grands Champagnes de Reims

L'augmentation de ses prix de vente a permis à Grands Champagnes de Reims de réaliser un bénéfice d'exploitation de F 1 110 000 et la reprise de provisions pour hausse de prix, supérieures à celles constituées en 1980 conduisent à un bénéfice net comptable de F 2 015 000.

Bilan Pernod Ricard au 31 décembre 1980

1979	**Actif**	*1980*		
Montant net		*Montant brut*	*Amortissements ou provisions*	*Montant net*
	Frais d'établissement	**5 074 471,34**	**5 074 471,34**	
232 599 875,23	**Immobilisations**	**265 450 418,26**	**9 953 787,88**	**255 496 630,38**
19 741 167,96	Terrains	24 626 305,60	—	24 626 305,60
12 252 025,61	Constructions	39 249 984,49	7 100 206,81	32 149 777,68
341 431,28	Matériel et outillage	939 530,75	587 298,17	352 232,58
72 562,94	Matériel de transport	99 436,08	46 760,26	52 675,82
528 671,06	Mobilier et matériel de bureau	1 024 731,07	356 568,17	668 162,90
2 046 639,25	Agencements et installations	4 710 247,25	1 859 741,39	2 850 505,86
194 739 707,62	Immobilisations incorporelles	194 739 707,62	—	194 739 707,62
7 669,51	Autres immobilisations	15 368,68	3 213,08	12 155,60
2 870 000,00	Immobilisations en cours	45 106,72	—	45 106,72
1 422 044 309,36	**Autres valeurs immobilisées**	**2 052 023 365,90**	**109 686 223,33**	**1 942 337 142,57**
123 473 788,42	Prêts à plus d'un an	137 618 248,20	14 142 217,81	123 476 030,39
1 298 392 882,92	Titres de participation	1 914 220 208,94	95 544 005,52	1 818 676 203,42
177 638,02	Dépôts et cautionnements	184 908,76	—	184 908,76
327 146 120,69	**Valeurs réalisables à court terme ou disponibles**	**134 228 535,13**	**8 315,50**	**134 220 219,63**
60 517,00	Avances et acomptes au personnel	74 167,50		74 167,50
1 131 556,30	État, impôts et taxes	22 091 478,89		22 091 478,89
116 616 370,84	Sociétés apparentées	34 820 732,08		34 820 732,08
552 443,96	Autres débiteurs	820 731,88		820 731,88
43 879 305,99	Compte de régularisation actif	45 116 176,94		45 116 176,94
132 986 872,00	Prêts à moins d'un an	2 220 000,00		2 220 000,00
—	Effets à recevoir	3 000 000,00		3 000 000,00
186 269,10	Titres de placement et bons	196 801,96	8 315,50	188 486,46
31 714 184,98	Banques et chèques à encaisser	25 871 105,04		25 871 105,04
18 600,52	Caisse	17 340,84		17 340,84
1 981 790 305,28	**Total**			**2 332 053 992,58**
642 872,00	Engagements reçus			4 258 700,00

Commentaires sur le bilan

Immobilisations :

	en milliers de francs
Valeur nette au 1.01.1980	**232 600**
Acquisitions	28 528
Cessions	(1 039)
Mouvement des immobilisations en cours	(2 825)
Amortissements 1980	(1 768)
Valeur nette au 31.12.1980	**255 496**

L'achat de l'immeuble du siège social est la principale acquisition de l'exercice, les droits d'enregistrement et les frais annexes ont été comptabilisés en frais d'établissement et entièrement amortis en 1980. Divers immeubles hors exploitation ont été vendus au cours de l'exercice ; ces opérations ont dégagé une plus-value de F 6 235 000 ; par ailleurs, un immeuble à Marseille a fait l'objet d'un apport à la société Cusenier, la plus-value réalisée sur cet apport est de F 1 945 000.

Prêts à plus d'un an :

	en milliers de francs
Valeur nette au 1.01.1980	**123 474**
Prêts consentis à des filiales	30 000
Remboursement de prêts de filiales	(17 870)
Virement en prêts à moins d'un an	(10 700)
Pertes de créances sur filiales	(2 288)
Autres mouvements	860
Valeur nette au 31.12.1980	**123 476**

Pernod Ricard a consenti un prêt de F 30 000 000 à SEGM destiné à être incorporé au capital de la filiale. Il a été fait un abandon de créance, net des provisions antérieurement constituées, de F 2 288 000 à Euro-Équipement et Cusenier-Argentine. Les autres mouvements sont principalement constitués par le paiement différé de la cession d'un immeuble.

1979 Montant	Passif	1980 Montant
1 418 205 842,07	**Capitaux propres et réserves**	**1 517 825 412,88**
433 056 720,00	Capital social	433 056 720,00
813 410 229,09	Primes de fusion	813 692 312,00
43 305 672,00	Réserve légale	43 305 672,00
66 970 905,34	Autres réserves	76 970 905,34
61 346 818,64	Plus-values à long terme	62 085 303,54
115 497,00	Provisions spéciales constituées en franchise d'impôts	88 714 500,00
223 245 892,65	**Écarts de réévaluation**	**223 026 910,64**
219 602 501,75	Réserve de réévaluation	219 538 434,82
3 643 390,90	Provision spéciale de réévaluation	3 488 475,82
11 891 691,54	**Report à nouveau**	**12 081 804,85**
1 653 343 426,26	**Situation nette**	**1 752 934 128,37**
9 273 287,15	**Provisions pour pertes et charges**	**20 797 693,83**
4 000 000,00	**Dettes à long et à moyen terme**	**266 652 500,00**
4 000 000,00	Autres dettes à plus d'un an	266 652 500,00
225 753 463,16	**Dettes à court terme**	**205 808 235,13**
1 352 745,32	Fournisseurs	343 833,62
73 534 718,72	Impôts et taxes	320 841,48
118 054 709,24	Sociétés apparentées	183 882 144,14
3 416 733,16	Autres créanciers	5 469 949,99
3 376 591,96	Compte de régularisation passif	9 488 714,11
11 000 000,00	Emprunts à moins d'un an	1 000 000,00
15 017 964,76	Banques	5 302 751,79
89 420 128,71	**Résultats**	**85 861 435,25**
1 981 790 305,28	**Total**	**2 332 053 992,58**
35 254 611,70	Engagements donnés	31 741 150,00

Titres de participations :

		en milliers de francs
Valeur nette au 1.01.1980		**1 298 393**
Acquisitions de l'exercice		**422 800**
52 520 actions Cidreries Distilleries Réunies	10 504	
100 actions Austin Nichols	411 893	
8 000 actions JFA-Pampryl	400	
5 actions Santa-Lina	2	
2 actions Sopagly	1	
Titres reçus en contrepartie d'augmentations de capital		**104 520**
312 000 actions Cusenier	51 948	
800 000 actions JFA-Pampryl	40 000	
1 037 000 actions Campbell	10 572	
20 000 actions Soginnove	2 000	
Cessions de titres		**(237)**
1 750 actions La Bourgogne	(237)	
Autres mouvements		**(6 800)**
Liquidations de filiales	(735)	
Constitution de provisions	(5 528)	
Amortissement des titres Soginnove	(500)	
Divers	(37)	
Valeur nette au 31.12.1980		**1 818 676**

Les actions Cidreries Distilleries Réunies ont été acquises à la société Ricard ; les actions Austin Nichols ont été comptabilisées au cours du dollar US au jour de l'acquisition, soit 1 US $ = 4,2245 FF. La cession des titres La Bourgogne a entraîné une plus-value de F 613 000. Il a été procédé à la liquidation de deux filiales sans activité : Agence de Marques Associées et Omnium Méditerranéen d'Alimentation; ces liquidations ont dégagé un boni de F 46 000. Le détail des provisions sur titres est donné dans les commentaires du compte d'exploitation. Les titres Soginnove ont fait l'objet d'un amortissement exceptionnel de F 500 000 dans le cadre du régime fiscal des sociétés financières d'innovation sur la partie libérée des titres souscrits, soit F 1 000 000.

Situation nette :

Ce poste a été mouvementé des opérations suivantes :

		en milliers de francs
Montant au 1.01.1980		**1 653 343**
Mises en réserves décidées par l'AGO du 11.06.1980		10 928
Reconstitution de la prime de fusion CDC		282
Provisions spéciales constituées en franchise d'impôt		88 600
□ investissements à l'étranger	88 715	
□ reprise de provision pour investissement 1975	(115)	
Écarts de réévaluation		(219)
□ cession d'immobilisations non amortissables	(64)	
□ amortissement de la provision spéciale	(155)	
Montant au 31.12.1980		**1 752 934**

Pernod Ricard n'ayant pu utiliser en 1980 la provision constituée par prélèvement sur la prime de fusion CDC pour faire face à l'imposition des plus-values de fusion, cette fraction de provision a été réintégrée dans le poste prime de fusion. L'acquisition d'Austin Nichols a fait l'objet d'un agrément fiscal qui a permis de constituer une provision spéciale de F 88 715 000 qui sera réintégrée par cinquièmes dans les résultats des exercices 1986 à 1990.

Dettes à long et moyen terme :

Le financement de l'acquisition d'Austin Nichols a été partiellement réalisé au moyen d'emprunts à moyen terme en francs pour 140 millions de francs et par des emprunts à moyen terme en dollars pour 30 millions de US $. Au 31 décembre 1980, le cours du dollar étant supérieur à celui du jour de l'emprunt, une provision pour pertes et charges de F 11 948 000 a été comptabilisée.

Compte d'exploitation Pernod Ricard

Débit	1979	1980
Frais de personnel	8 974 940,78	10 954 677,43
Impôts et taxes	1 128 586,90	1 237 558,39
Travaux, fournitures et services extérieurs	13 854 264,94	17 748 448,46
Transports et déplacements	657 534,11	994 064,62
Frais divers de gestion	5 430 639,56	6 344 240,98
Frais financiers	17 081 464,66	46 531 257,25
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements	1 436 480,62	6 842 041,54
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions	40 971 358,55	6 489 586,82
Bénéfice d'exploitation	131 676 292,62	159 564 456,37
Total	**221 211 562,74**	**256 706 331,86**

Crédit	1979	1980
Redevances	119 272 167,10	130 664 227,31
Produits accessoires	2 766 394,50	4 814 331,31
Produits financiers	99 173 001,14	121 227 773,24
Total	**221 211 562,74**	**256 706 331,86**

Commentaires sur le compte d'exploitation

Redevances :

Ce poste représente quasi-exclusivement les royalties versées à Pernod Ricard par ses filiales Ricard, Pernod et Cusenier au titre de la concession des marques exploitées par ces sociétés.

Produits et frais financiers :

Les dividendes reçus des filiales représentent F 101 257 000. Les produits des placements de trésorerie, à l'intérieur ou à l'extérieur du Groupe, sont de F 19 958 000, alors que les intérêts versés au titre des emprunts à plus d'un an et des financements à court terme se sont élevés à F 45 503 000. L'acquisition d'Austin Nichols a entraîné une charge financière sur 1980 estimée à F 35 900 000.

Dotations aux amortissements :

Les frais d'établissement liés à l'acquisition de l'immeuble du siège social, soit F 5 074 000, ont été entièrement amortis en 1980.

Dotations aux provisions :

Ce poste se décompose comme suit :

	en milliers de francs
sur créances	
Euro-Équipement	400
I.M.I.	554
sur titres	
Cusenier	4 211
Grands Champagnes de Reims	427
Établissements Vinicoles Champenois	890
Placement	8
Total	**6 490**

La provision sur titres Cusenier correspond à la mise en équivalence de l'actif net comptable de la société, y compris les résultats de l'exercice 1980, les provisions sur titres Grands Champagnes de Reims et Établissements Vinicoles Champenois résultent également de la mise en équivalence de l'actif net comptable de la Société Grands Champagnes de Reims au 1.01.1980.

Compte de pertes et profits Pernod Ricard

Débit	1979	1980
Pertes sur exercices antérieurs	42 934,50	362 249,54
Pertes exceptionnelles	382 412,84	19 202 998,58
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions hors exploitation ou exceptionnelles	—	89 214 500,00
Impôts sur les bénéfices	48 902 586,73	—
Bénéfice net	89 420 128,71	85 861 435,25
Total	**138 748 062,78**	**194 641 183,37**

Crédit	1979	1980
Bénéfice d'exploitation	131 676 292,62	159 564 456,37
Profits sur exercices antérieurs	325 868,43	300 336,68
Profits exceptionnels	5 993 514,33	16 768 324,49
Pertes sur exercices antérieurs et pertes exceptionnelles couvertes par des provisions	752 387,40	3 871 274,78
Crédit d'impôt sur bénéfice intégré	—	14 136 791,05
Total	**138 748 062,78**	**194 641 183,37**

Commentaires sur le compte de pertes et profits

Le passage du résultat d'exploitation au résultat net comptable peut être résumé comme suit :

	en milliers de francs
Résultat d'exploitation 1980	**159 564**
Plus-values de cession d'immeubles	7 870
Plus-values de cession de titres	660
Reprise de provisions pour investissements	115
Réintégration d'une fraction de la provision de réévaluation	155
Crédit d'impôt sur intégration fiscale	14 137
Perte sur créances Euro-Équipement et Cusenier-Argentine	(2 288)
Pertes et profits sur change (solde)	(4 354)
Provisions hors exploitation	(89 214)
Autres pertes et profits (solde)	(784)
Résultat net 1980	**85 861**

□ crédit d'impôt sur intégration fiscale : du fait de la constitution d'importantes provisions hors exploitation en franchise d'impôt. Pernod Ricard a réalisé un déficit fiscal, pour 1980 qui, dans le cadre du régime d'intégration fiscale a été imputé sur les bénéfices du Groupe et se traduit par un crédit d'impôt pour la société-mère.

□ pertes et profits de change : ce poste comprend, d'une part un profit de change définitif de F 7 616 000, réalisé sur un emprunt de US $ 97 500 000 d'une durée de 1 mois formant le relais entre le paiement des titres Austin Nichols à la société Liggett et la mise en place des emprunts à moyen terme ; d'autre part, une perte de change potentielle de F 11 948 000 sur un emprunt à moyen terme de US $ 30 000 000 traduisant l'écart de taux de change entre la date de souscription de cet emprunt et le dernier jour de l'exercice.

□ provisions hors exploitation : l'agrément fiscal obtenu lors de l'acquisition d'Austin Nichols a permis la constitution d'une provision en franchise d'impôt de F 88 715 000 ; par ailleurs, un amortissement de F 500 000 a été pratiqué sur les titres Soginnove dans le cadre du régime fiscal des sociétés financières d'innovation.

□ charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés : la fraction non déductible des jetons de présence s'est élevée à F 572 000.

Rapports des Commissaires aux Comptes

Rapport général

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi du 24 juillet 1966, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier et de vous présenter notre rapport sur les comptes annuels de l'exercice 1980.

Nous avons procédé, en cours d'exercice et à la clôture aux vérifications et investigations que nous avons estimées nécessaires, en application des règles de diligence normale en matière de Commissariat aux Comptes.

Les comptes de l'exercice social arrêté au 31 décembre 1980 se traduisant par un bénéfice de F 85 861 435,25 ont été établis de façon correcte dans une forme et selon des méthodes d'évaluation dans l'ensemble inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Votre Conseil d'Administration fournit, dans son rapport, des commentaires concernant les principaux chapitres du bilan, des comptes d'exploitation générale et pertes et profits.

Nous ajouterons les précisions suivantes :

Comme lors des exercices précédents, l'imposition des Sociétés du Groupe a été pratiquée suivant le régime de l'intégration fiscale, avec les conséquences qui en découlent.

Par ailleurs, il est à noter qu'une provision de F 88 714 500,00 a été créée en raison de l'opération d'investissement à l'étranger sur Austin Nichols.

Ayant reçu l'agrément du Ministère des Finances, et exonérée à ce titre, elle devra être ultérieurement réintégrée et imposée.

Conformément aux usages comptables généralement admis, l'impôt latent n'a pas été comptabilisé.

Les mouvements les plus importants concernent :

Prêts à plus d'un an

Le montant avant provision, des prêts à plus d'un an, est passé de F 140 817 853,71 en 1979 à F 137 618 248,20 en 1980. Cette diminution s'explique par les opérations suivantes :

Nouveaux prêts :

IMI Bereb	472 799,10
SEGM	30 000 000,00
AMA - APEC	16 901,00
Sàrl Grand Canal	925 000,00
Prêts de consommation titres de participation	6 564,76
Soit un total de :	31 421 264,86

Remboursements :

Campbell (incorporation au capital)	10 572 000,00
SPBG (virement à prêts à moins d'un an)	10 700 000,00
Santa Lina	7 298 154,50
Laborag (abandon de créance)	2 050 000,00
Euro Équipement (abandon de créance)	3 300 000,00
Cusenier Saic	693 709,97
Ocil	7 005,90
Soit un total de :	34 620 870,37

Par ailleurs, les provisions sur prêts sont passées de F 17 344 065,29 en 1979 à F 14 142 217,81 en 1980. Cette variation s'analyse par les mouvements suivants :

Dotation de l'exercice :

IMI Bereb	553 716,18

Reprises de provisions :

Euro Équipement	1 300 000,00
Laborag	2 050 000,00
Cusenier Saic	405 563,66
	3 755 563,66

Dans le cadre de l'article 356 de la loi du 24 juillet 1966, nous avons examiné les mouvements enregistrés dans les participations de votre société, dont le montant, avant provision pour dépréciation, est passé de F 1 387 909 284,92 à F 1 914 220 208,94. Cette variation résulte des mouvements suivants :

Acquisitions de l'exercice :

52 250 actions CDR (rachetées à Ricard)	10 503 982,00
312 000 actions Cusenier (augmentation de capital)	51 948 000,00
105 titres Austin Nichols	411 893 062,00
808 000 actions JFA (augmentation de capital)	40 400 000,00
1 037 000 titres Campbell	10 572 000,00
20 000 actions Soginnove	2 000 000,00
Divers titres	23 250,00
	527 340 294,00

Cessions de l'exercice :

1 750 actions La Bourgogne	236 580,00
3 940 actions Oma (Société liquidée)	728 900,00
Divers titres	63 889,98
	1 029 369,98

Les titres Cusenier ont fait l'objet d'une provision complémentaire de F 4 211 000,00.

Les comptes d'engagements reçus ou donnés font l'objet d'inscriptions régulières.

Conformément à l'article 228 de la loi précitée, le rapport de votre Conseil d'Administration ainsi que les documents destinés aux actionnaires nous ont été communiqués en temps utile. Nous avons vérifié la sincérité des informations, relevant de notre compétence, relative à la situation financière et aux comptes sociaux, qui y sont mentionnés, sans avoir d'observations particulières à présenter.

La proposition d'affectation des résultats est autorisée par la loi et vos statuts dans le cadre du respect de l'égalité entre les actionnaires.

En outre, en prescription des articles 95, 96 et 97 de la loi précitée, nous nous sommes assurés du respect des prescriptions légales et statutaires relatives aux actions déposées par vos administrateurs en garantie de leur gestion.

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, nous estimons être en mesure de certifier que, le compte d'exploitation générale, le compte de pertes et profits et le bilan tels qu'ils sont présentés, sont réguliers et sincères.

Le 27 avril 1981.

Louis Génot — Jean Delquié

Commissaires aux Comptes inscrits

Rapport spécial

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions prises sous les articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, nous vous présentons notre rapport spécial sur les opérations traitées par votre Société avec ses Administrateurs ou ses Directeurs Généraux, ou avec d'autres entreprises administrées, gérées ou dirigées par vos Administrateurs ou Directeurs Généraux.

Préalablement à l'examen desdites opérations, dont nous avons été avisés par votre Conseil, nous constaterons, comme les années précédentes, que votre Société est liée avec un certain nombre de filiales ayant des Administrateurs communs avec elle, et dont elle détient la quasi-totalité du capital.

Les nombreuses opérations traitées avec ces sociétés restent soumises à la procédure de l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966, à l'exception toutefois des opérations courantes et conclues à des conditions normales, telles que prévues à l'article 102 de cette loi.

Il en est ainsi plus particulièrement des diverses prestations de services échangées et des opérations réciproques de trésorerie; toutes opérations qui relèvent de la pratique courante dans les groupes, entre mère et filiales et dont les facturations peuvent être considérées comme faites raisonnablement au mieux des intérêts des sociétés en cause.

I - Conventions antérieurement autorisées

A ce titre, nous avons noté le maintien en totalité, ou en partie, de diverses avances ou cautions consenties à des filiales ou sociétés apparentées, dont le détail figure dans le tableau annexé au présent rapport.

De même, votre Société a facturé aux sociétés Ricard, Pernod et Cusenier les royalties dans les mêmes conditions que l'exercice précédent. En ce qui concerne SEGM, elle a, comme signalé l'an dernier, abandonné les royalties.

Par ailleurs, le mécanisme de l'intégration fiscale mis en place, après autorisation du Ministère de l'Économie et des Finances en date du 29.02.1977, s'est poursuivi au cours de l'exercice.

II - Modifications de conventions antérieurement autorisées

Il y a lieu de noter que les conventions suivantes antérieurement autorisées ont eu une application modifiée au cours de l'exercice 1980.

– SPBG - avance sans intérêt pour F 10 700 000

Cette avance qui figurait à l'actif du bilan, sous la rubrique "Prêts à plus d'un an", a été incorporée au Compte courant de cette société figurant au passif sous la rubrique "Sociétés apparentées" et porte intérêt depuis le 1er avril 1980.

– Campbell - avance sans intérêt de F 10 572 000

Cette avance qui figurait à l'actif du bilan, sous la rubrique "Prêts à plus d'un an", a été incorporée au capital de cette société par la souscription de 1 037 000 titres lors de l'augmentation du capital de cette société. Cette participation figure pour ce montant à l'Actif du bilan au 31.12.1980 sous la rubrique "Titres de participation".

– Euro Équipement - avance de F 10 000 000

Ce prêt figure au bilan au 31.12.1980 pour **F 6 700 000** à la suite de l'abandon partiel de la créance pour un montant de F 3 300 000.

III - Conventions nouvelles

Votre Conseil d'Administration a autorisé les nouvelles conventions suivantes au cours des réunions tenues :

□ le 7 février 1980 :
– achat d'un terrain avenue du Prado à Marseille et appartenant à la société Cusenier (aucune suite n'a été donnée à cette convention) ;

□ le 20 février 1980 :
– prêt sans intérêt de F 10 000 000 à la société Cusenier pour la période du 1.3.1980 au 31.12.1980 ;

□ le 21 avril 1980 :
– ristourne à la S.A. Pernod et à la S.A. Ricard des profits réalisés par la S.A. Pernod Ricard sur l'association en participation avec Sempa Chimie pour la production d'anéthole ;

□ le 29 septembre 1980 :
– avances sans intérêt à chacune des sociétés JFA-Pampryl et SEGM d'une somme de F 30 000 000 en attente de la réalisation d'une augmentation de capital ; au 31.12.1980 l'augmentation de capital de la S.A. JFA-Pampryl a été réalisée. En ce qui concerne la S.A. SEGM, l'avance figure à l'Actif en Prêt à plus d'un an ;
– location aux sociétés SPBG et SEGM des 2e et 3e étages de l'immeuble, 142, boulevard Haussmann dont la S.A. Pernod Ricard est propriétaire ;

□ le 16 décembre 1980 :
– ratification par le Conseil des opérations inter-Groupe intervenues au cours de l'exercice 1980.

L'ensemble des opérations précitées se trouve résumé dans le tableau ci-joint.

Telles sont, Mesdames, Messieurs, les opérations dont nous avions à vous rendre compte.

Paris, le 23 mars 1981.

Jean Delquié — Louis Génot

Commissaires aux Comptes Inscrits

Sociétés Concernées	Administrateurs communs MM.	Comptes de bilan présentant un solde au 31.12.1980			Prestations			
						En produit		En charges
		Débiteurs	Créditeurs	Nature	Royalties H.T.	Intérêts	Prestations H.T.	Intérêts et prestations
RICARD	P. Ricard (1) J. Hémard	20 955 309,74	41 119 878,77 11 914,76 662 869,00	Compte courant (4) Compte de régularisation "Actif" Compte fournisseurs Compte de régularisation "Passif"	71 066 079,32		619 991,00	4 858 677,23 Intérêts 186 560,80 Reversement co-participation Sempa-Chimie 44 641,77 Prestations H.T. 209 751,88 Achat immobilisations
PERNOD	P. Ricard (1) J. Hémard C. Foussier F. Gérard B. Cambournac (2)	17 695 836,41	107 401 940,75 2 600 664,67 909,31	Compte courant (4) Compte de régularisation "Actif" Compte de régularisation "Passif" Compte fournisseurs	55 831 580,48		564 849,00	12 323 772,60 Intérêts 6 860 062,70 Prestations H.T. Labo 1 052 800,00 Prestations diverses 124 373,86 Reversement participation Sempa Chimie
SEGM	P. Ricard (1) J. Hémard C. Foussier B. Cambournac (2) F. Gérard (6)	16 631 697,90 478 373,01 30 000 000,00		Compte courant (4) Compte de régularisation "Actif" Prêts à plus d'un an		1 431 829,13	712 500,00 Loyer 529,41 Charges locatives 75 331,18 Prestations diverses	5 548,97 Prestations H.T. 17 718,27 Intérêts
JFA	P. Ricard (1) J. Hémard C. Foussier (3)	3 971 656,16 1 002 368,10		Compte courant (4) Compte de régularisation "Actif" Cautions données 16 000 000,00		6 683 501,32	195 343,25	
GALIBERT ET VARON	P. Ricard					9 479,17		
SPBG	J. Hémard C. Foussier P. Ricard (1)	13 509,17	3 097 560,45 388 619,00	Compte courant (4) Compte de régularisation "Actif" Compte de régularisation "Passif" Caution donnée 8 000 000,00		1 215 952,64	125 969,80 Prestations diverses 268 125,00 Loyers 1 191,17 Charges locatives	264 869,00 Intérêts 4 067,54 Prestations H.T.
E.V.C.	P. Ricard	13 831,58		Prêts à plus d'un an				
BESSERAT DE BELLEFON	P. Ricard (1) J. Chatin	4 300 000,00 1 734 483,48 241 560,83	 1 117,67	Prêts à plus d'un an Compte courant (4) Compte de régularisation "Actif" Compte fournisseurs		851 116,40	11 000,00	13 615,96 Prestations H.T.
CHAMPAGNE SALON	P. Ricard (1)	2 015 402,73 62 500,00		Compte courant (4) Compte de régularisation "Actif"		250 000,00		
CUSENIER	P. Ricard (1) B. Cambournac (2) J. Hémard C. Foussier F. Gérard	1 101 032,02	8 023 321,32 86 565,00 5 722,84	Compte courant (4) Compte de régularisation "Actif" Compte de régularisation "Passif" Compte fournisseurs	3 766 567,51	92 300,00	230 253,00	299 336,36 Prestations H.T. 397 715,00 Intérêts
SOPAGLY	P. Ricard (1)	4 627 508,14 28 448,29		Compte courant (4) Compte de régularisation "Actif"		525 072,85	2 022,50	
EURO ÉQUIPEMENT		6 700 000,00 246 975,00	 1 452 825,16 	Prêts à plus d'un an (5) Compte courant (4) Compte de régularisation "Actif"		841 671,94		2 061,90 Prestations diverses 5 383,90 Achats immobilisations
GRANDES MARQUES CONTINENTALES	B. Cambournac (2)		213 644,02	Compte courant (4)				101 218,50 Achats produits
SIFA		16 616,40		Compte courant (4)				
SOCIÉTÉ DES PRODUITS D'ARMAGNAC	B. Cambournac (2)		418 314,35	Compte courant (4)				
CAMPBELL AND SON LTD	P. Ricard (1)			Caution 355 000 £				
SOGEQUA	F. Gérard (6)	56 629,17		Compte courant (4)				
SANTA LINA	P. Ricard (1)	 72 745 295,25	7 998,18	Compte courant (4) Prêts à plus d'un an				
CIDRERIES DISTILLERIES RÉUNIES	P. Ricard (1) J. Hémard	3 973 244,55 130 906,50		Compte courant (4) Compte de régularisation "Actif"		680 027,64	20 324,00	
SRBG	P. Ricard (1) C. Foussier	6 680,00	18 900 000,00	Compte courant (4) Compte de régularisation "Actif"			23 196,58	785 946,92 Intérêts

(1) Représentant permanent de Pernod Ricard.
(2) Représentant permanent de Pernod.
(3) Représentant permanent de SPBG.
(4) Compensation entre les soldes des sous-comptes ouverts en comptabilité.
(5) Provisionné à 100 %.
(6) Représentant de Cusenier.

Résultats financiers de la société au cours des 5 derniers exercices

	1976	*1977*	*1978*	*1979*	*1980*
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	360 880 640	433 056 720 (1)	433 056 720	433 056 720	433 056 720
Nombre d'actions émises	4 511 008	5 413 209	5 413 209	5 413 209	5 413 209
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires hors taxes	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	129 121 175	147 372 115	146 936 737	180 730 555	170 399 498
Impôts sur les bénéfices	33 757 837	32 289 467	39 302 923	48 902 587	0 (3)
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	81 680 749	82 120 403	75 198 750	89 420 129	85 861 435
Montant des bénéfices distribués	43 305 677	54 132 090	59 545 299	78 491 530	90 400 590
Résultat des opérations réduit à une seule action (2)					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	17,62	21,26	19,88	24,35	34,09
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	15,09	15,17	13,89	16,51	15,86
Dividende versé à chaque action	8,00	10,00	11,00	14,50	16,70
Personnel					
Nombre de salariés	36	42	34	33	45
Montant de la masse salariale	5 118 715	7 134 826	6 753 271	7 009 908	8 487 222
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 272 932	1 794 102	1 689 256	1 965 033	2 467 456

(1) Attribution gratuite de 1 action, jouissance 1976, pour 5 actions anciennes, le 5 mai 1977.
(2) Compte tenu de l'attribution gratuite du 5 mai 1977.
(3) Abstraction faite d'un crédit d'impôt pour F 14 136 791.

Tableau des variations de situation nette

		en milliers de francs
A.	1. Situation nette à la clôture de l'exercice 1979 avant affectation	1 653 343
	2. Affectation des résultats à la situation nette par l'A.G.O. du 11 juin 1980	10 929
	3. Situation nette à l'ouverture de l'exercice 1980	1 664 272
B.	Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice 1980	
	1. Variation du capital	–
	2. Variation des autres postes	–
C.	(A 3 + B). Situation nette à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	1 664 272
D.	Variations en cours d'exercice	
	1. Variation du capital	–
	2. Variation des primes, réserves, report à nouveau, provisions générales à caractère de réserve	282
	3. Variation des provisions réglementées et subventions d'équipement	88 599
	4. Écart de réévaluation	(219)
E.	Situation nette au bilan de clôture de l'exercice 1980 avant A.G.O.	1 752 934
F.	Variation de la situation nette au cours de l'exercice (E – C)	88 662
G.	Dont : variation due à des modifications de structure au cours de l'exercice	–
H.	Variation de la situation nette au cours de l'exercice hors opérations de structures	88 662
I.	Variation globale de la situation nette (E – A 1)	99 591

Valeurs en portefeuille au 31 décembre 1980

Valeurs françaises dont la valeur d'inventaire est supérieure à F 100 000	*Nombre de titres*	*Valeur d'inventaire*
Ricard	1 574 992	440 981 240
Pernod	1 074 994	272 770 800
Cusenier	1 311 989	207 218 800
JFA-Pampryl	1 917 869	97 574 746
CDR	239 777	75 645 815
SEGM	299 990	73 779 000
SVF	289 865	53 925 732
SPBG	784 297	33 394 235
Santa-Lina	12 495	24 232 600
Besserat de Bellefon	20 829	23 143 092
Résidences de Cavalière	199 950	19 900 950
Sopagly	31 990	4 676 556
Astra Plastique	27 990	2 413 849
Soginnove	20 000	1 500 000
Salon	27 546	1 246 781
SFD	19 900	1 056 451
Galibert & Varon	3 959	502 189
Établissements Vinicoles Champenois	790	456 667
Grands Champagnes de Reims	3 841	357 059
Pavillon de l'Élysée	1 755	208 476
Sogéri	100	125 208
		1 335 110 246
Titres dont la valeur d'inventaire est inférieure à F 100 000		185 633
Participations dans des sociétés immobilières non cotées en bourse		2 392 753
Participations dans des sociétés étrangères non cotées en bourse		480 987 571
Total du portefeuille		**1 818 676 203**

Renseignements concernant les filiales et les participations.

(chiffres en milliers de francs)

Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Pernod Ricard	*Capital*	*Réserves*	*Quote-part du capital*	*Valeur d'inventaire*	*Prêts ou avances*	*Chiffre d'affaires hors taxes*	*Résultat net*	*Dividendes encaissés*
Filiales								
Ricard, 62, rue Hélène-Muller - Thiais	157 500	394 125	99,99	440 981	–	2 294 864	111 742	63 000
Pernod, 120, av. Mal-Foch - Créteil	107 500	231 122	99,99	272 771	–	1 660 858	59 223	32 250
Cusenier, 226, bd Voltaire - Paris	131 200	76 292	99,99	207 219	–	519 228	– 272	–
SEGM, 2, rue de Solférino - Paris	30 000	67 015	99,99	73 779	46 632	678 131	– 2 192	–
Cidreries Distilleries Réunies, 102, av. Henri-Barbusse - Colombes	12 253	64 785	97,84	75 646	3 973	149 239	6 957	4 796
Campbell, West-Byrehill, Kilwinning (Écosse)	35 345	29 512	99,99	66 684	–	83 205	– 2 555	–
JFA, rue François-Mignotte - Nuits-St-Georges	96 812	néant (1)	99,05	97 575	3 972	280 100	49	–
SPBG, 142, bd Haussmann - Paris	20 000	25 896	98,04	33 394	–	232 828	21 333	–
Santa-Lina, route des Sanguinaires - Ajaccio	1 250	932	99,96	24 233	72 745	–	– 7	–
Besserat de Bellefon, route d'Épernay - Reims	8 500	54 212	98,02	23 143	6 034	78 198	922	417
Résidences de Cavalière - Cavalière	20 000	néant (2)	99,97	19 901	1 088	1 473	– 49	–
Sopagly, 5, bd Saint-Assiscle - Perpignan	3 200	9 117	99,97	4 677	4 628	47 225	2 843	640
Austin Nichols, 1290, avenue of the Americas - New-York	–	438 112	95,24	411 893	–	234 628	24 080	–
Participations								
Société des Vins de France Châteauneuf-lès-Martigues	64 500	128 968	44,94	53 926	–	1 063 892	– 760	–

Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations				
Filiales				
– françaises	5 425	2 029		
– étrangères	170			
Participations				
– françaises	3 076	15 000		
– étrangères	2 241			108

(1) Report à nouveau net débiteur : 13 506.
(2) Report à nouveau net débiteur : 234.

Cautions et avals fournis par la Société : Campbell F 3 716 000, JFA F 16 000 000, SPBG F 8 000 000.

COMPTES CONSOLIDÉS au 31 décembre 1980

Note sur la consolidation

1. Critère de consolidation :

Les comptes du Groupe Pernod Ricard ont été consolidés conformément aux recommandations du Conseil National de la Comptabilité et, en règle générale, suivant les principes énoncés dans la troisième norme comptable internationale.

Ont été consolidées les sociétés françaises répondant aux critères suivants :

– la situation nette est supérieure à 10 millions de francs ;

– le groupe contrôle directement ou indirectement au moins un tiers du capital ;

– la société exerce une activité industrielle et commerciale dans le secteur des boissons, ou bien détient des participations dans une ou plusieurs sociétés consolidables.

Les sociétés ont été consolidées par intégration globale dès lors que le groupe y exerce les pouvoirs de direction et de contrôle. A l'inverse, ont été consolidées par mise en équivalence les sociétés où le groupe ne fait que détenir une participation.

Les sociétés étrangères filiales de la SEGM et de Campbell ont fait l'objet d'une sous-consolidation préalable. Le périmètre de consolidation de ces sous-filiales a été limité aux sociétés (ou groupe de sociétés) dont le chiffre d'affaires est au moins égal à 10 % de celui de la société-mère. Toutes ces filiales ont été consolidées par intégration globale, les pourcentages de détention étant égaux ou proches de 100 %.

2. Champ de la consolidation :

Par rapport à l'exercice précédent, le périmètre de consolidation s'est agrandi de la société Austin Nichols (USA).

Pour faciliter la comparaison avec l'exercice précédent, les comptes jusqu'au résultat d'exploitation ont été présentés avec et sans Austin Nichols.

3. Méthodes de consolidation :

Les comptes ont été consolidés sur la base des états financiers proposés aux assemblées d'actionnaires de chacune des sociétés et certifiés par leurs commissaires aux comptes (hormis la société Grands Champagnes de Reims, mise en équivalence, pour laquelle des comptes provisoires ont été utilisés).

Les comptes réciproques et les opérations internes ont fait l'objet des retraitements et éliminations d'usage en la matière.

sociétés françaises :

□ les plus-values réalisées à l'occasion de cession et d'apport entre les sociétés du Groupe ont été éliminées des résultats et portées en réserves. Elles ont représenté 2 828 000 francs.

□ les amortissements, les stocks et la charge fiscale de chacune des sociétés françaises n'ont pas été retraités. Toutefois, le groupe Pernod Ricard étant soumis depuis le 1er janvier 1977 au régime de l'intégration fiscale pour les filiales françaises détenues à plus de 95 %, la charge fiscale du groupe a été établie compte tenu des déficits fiscaux imputés sur les bénéfices du groupe.

□ les dividendes reçus des filiales et participations consolidées ont été éliminés pour la détermination des résultats.

□ conformément à l'agrément accordé par le Ministère du Budget, une provision pour investissement à l'étranger a été constituée par Pernod Ricard, société-mère, à hauteur de 88 714 500 francs.

Au niveau consolidé et pour permettre une comparaison avec l'exercice précédent, cette provision à caractère fiscal a été neutralisée. Les résultats et la charge d'impôt ont été modifiés en conséquence de 44 357 000 francs. Cette provision sera reprise par cinquième entre 1986 et 1990. Le supplément de résultat et d'impôt qui en résultera sera neutralisé de façon symétrique dans les exercices correspondants.

□ les pertes et profits de conversion et de change sont enregistrés aux comptes de résultats dans le poste autres pertes et profits. Cependant, la perte de change potentielle dégagée sur les emprunts à long terme de 30 millions de dollars dans les comptes de Pernod Ricard, a été étalée dans les comptes consolidés, sur la durée de vie de ces emprunts. La part non imputable à l'exercice a été portée à un compte transitoire à l'actif du bilan, conformément aux recommandations du Conseil National de la Comptabilité relatives au projet de plan comptable des sociétés holdings. Cette disposition permet de ne pas altérer la signification des résultats par l'intervention de pertes et profits de change non réalisés. Par rapport à l'enregistrement immédiat des différences de change, cette méthode a pour effet de majorer le résultat de l'exercice de 5 327 000 francs.

sociétés étrangères :

Les comptes ont été consolidés sur la base des états financiers sociaux retraités selon les principes suivants :

□ les fonds de commerce sont évalués au prix d'achat, les frais d'établissement sont amortis linéairement sur une durée de quatre ans.

□ les terrains, bâtiments et équipements sont évalués au prix de revient d'origine. L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur les durées suivantes :

Constructions :	25 ans
Matériels de bureau, installations, agencements :	10 ans
Matériel et outillage :	8 ans
Matériel de transport :	5 ans

4. Conversion des états financiers des sociétés étrangères :

Les états financiers des sociétés étrangères sont convertis selon les principes suivants :

□ les postes de bilan sont convertis au taux en vigueur à la clôture de l'exercice à l'exception des immobilisations, des titres de participations, des valeurs d'exploitation et des fonds propres pour lesquels les taux historiques appropriés ont été utilisés.

□ les comptes de résultats sont convertis en utilisant le taux moyen de l'exercice, à l'exception des dotations aux comptes d'amortissements et de provisions, et du prix de revient des ventes, qui sont convertis aux taux en vigueur aux dates d'acquisition des actifs correspondants.

□ les différences temporaires apparaissant entre le résultat comptable et le résultat fiscal des sociétés étrangères ont donné lieu à constitution de provisions pour impôts différés.

5. Différence de consolidation et survaleur :

□ la différence de consolidation comprend principalement, la différence entre le prix de revient des titres et la part du groupe dans la situation nette, et le montant des distributions internes au groupe. Il est déduit, en revanche, la valeur des titres Pernod Ricard détenus par le groupe.

□ l'écart de valeur constaté entre le prix d'acquisition d'un titre de société consolidée, et la valeur d'actif net de ce dernier à la date d'entrée dans le portefeuille de la société-mère, constitue une survaleur immobilisée à l'actif du bilan consolidé.

Le poste survaleur représente d'une part les différences de première consolidation sur Austin Nichols, et les filiales étrangères de SEGM et de Campbell, et d'autre part la plus-value latente sur les stocks d'eau-de-vie à vieillissement qui n'ont pas fait l'objet de réévaluation (stocks de whisky de Campbell et d'eaux-de-vie de cidre de Cidreries Distilleries Réunies).

Au 31 décembre 1980, Austin Nichols a procédé à une réévaluation, qui va permettre d'affecter la quasi-totalité de la survaleur initiale qui était de 163,9 millions de francs, aux immobilisations corporelles et aux stocks d'eaux-de-vie en cours de vieillissement. Cette affectation ramènera la survaleur à 9,5 millions de francs (au 31 décembre 1980). Conformément aux règles en vigueur aux USA, la survaleur sera amortie sur 40 ans.

6. Comptes de résultats consolidés :

Pour permettre des comparaisons avec 1979 en ce qui concerne l'exploitation, les comptes de 1980 sont présentés avec et sans Austin Nichols.

Austin Nichols ayant été acquis par Pernod Ricard le 5 mai 1980, le chiffre d'affaires, les charges et le résultat repris dans la consolidation ne concernent que les huit derniers mois de l'année. Le bénéfice dégagé entre janvier et mai a été directement repris en situation nette. De plus, la réévaluation du bilan d'Austin Nichols étant intervenue le 31 décembre 1980, ce sont les comptes avant réévaluation qui ont été repris dans la consolidation.

Liste des sociétés consolidées

Pernod Ricard	Société-mère	*intégration globale*
Ricard	100,00	*intégration globale*
Pernod	100,00	*intégration globale*
SEGM	100,00	*intégration globale*
Cusenier	100,00	*intégration globale*
Austin Nichols	95,24	*intégration globale*
JFA	99,90	*intégration globale*
SPBG	98,04	*intégration globale*
CDR	97,84	*intégration globale*
SRBG	50,00	*intégration globale*
Campbell	100,00	*intégration globale*
Besserat de Bellefon	98,04	*intégration globale*
Sopagly	100,00	*intégration globale*
Euro-Équipement	100,00	*intégration globale*
GMC	99,28	*intégration globale*
SPA	100,00	*intégration globale*
Santa Lina	100,00	*intégration globale*
SIFA	100,00	*intégration globale*
GJFF	100,00	*intégration globale*
EVC	99,00	*intégration globale*
Sogéqua	100,00	*intégration globale*
Grands Champagnes de Reims	47,68	*mise en équivalence*
SVF	44,94	*mise en équivalence*

Avis des Commissaires aux Comptes

sur les comptes consolidés de la Société Pernod Ricard,
142, boulevard Haussmann - 75008 Paris.

Nous avons examiné la situation et les comptes de résultats consolidés au 31 décembre 1980 établis par la Société Pernod Ricard.

Les principes de consolidation énoncés ci-dessus sont conformes aux méthodes généralement admises en la matière.

Nous avons vérifié par sondages que ces principes et métnodes ont été correctement appliqués.

Il est notamment précisé que, pour permettre la comparaison, les opérations consécutives à l'acquisition d'Austin Nichols ont été neutralisées en ce qui concerne la provision pour investissement à l'étranger, de caractère fiscal, et étalées sur la durée des emprunts, en ce qui concerne la perte potentielle de change.

En conséquence, nous pensons que la situation et les comptes de résultats consolidés au 31 décembre 1980 reflètent avec sincérité la situation du groupe Pernod Ricard.

Paris, le 7 mai 1981.

Jean Delquié — Louis Genot

Commissaires aux Comptes Inscrits

Situation consolidée

(en milliers de francs)

1979	**Actif**	*Valeur brute*	*Amortissements ou provisions*	*Valeur nette*
285	**Frais d'établissement**	**7 295**	**6 070**	**1 225**
1 287 433	**Immobilisations**	**2 020 821**	**637 359**	**1 383 462**
153 142	Terrains	161 077	2 545	158 532
271 283	Constructions	477 348	176 769	300 579
276 014	Matériel, mobilier, installations	702 711	396 787	305 924
137 666	Emballages commerciaux	192 008	54 652	137 356
423 183	Immobilisations incorporelles	435 237	317	434 920
6 588	Autres immobilisations	16 033	6 289	9 744
19 557	Immobilisations en cours	36 407	–	36 407
33 181	**Survaleur**	**199 406**	–	**199 406**
202 697	**Autres valeurs immobilisées**	**241 226**	**18 367**	**222 859**
37 216	Prêts à plus d'un an	48 186	14 142	34 044
75 504	Titres consolidés par mise en équivalence	90 907	2 668	88 239
86 920	Autres titres de participation	99 207	1 552	97 655
3 057	Dépôts et cautionnements	2 926	5	2 921
995 899	**Valeurs d'exploitation**	**1 291 222**	**1 815**	**1 289 407**
1 106 206	**Valeurs réalisables et disponibles**	**1 318 614**	**40 409**	**1 278 205**
11 240	Fournisseurs	10 698	–	10 698
476 279	Clients	627 100	35 440	591 660
88 252	Autres débiteurs	144 854	4 958	139 896
32 328	Compte de régularisation actif	45 470	–	45 470
133 708	Prêts à moins d'un an	5 869	–	5 869
266 902	Effets à recevoir	321 561	–	321 561
2 176	Chèques et coupons à encaisser	13 349	–	13 349
318	Titres de placement	290	11	279
94 027	Banques et C.C.P.	148 342	–	148 342
976	Caisse	1 081	–	1 081
3 625 701	**Total actif**	**5 078 584**	**704 020**	**4 374 564**

Tableau des variations de situation nette consolidée

(en milliers de francs)	
Situation nette consolidée à la clôture de l'exercice 1979	2 048 945
Dividendes payés aux actionnaires	(69 860)
Mouvement net des provisions réglementées	49 295
Différence de conversion provenant des filiales étrangères	(6 158)
Virements de la réserve et de la provision spéciale de réévaluation	5 120
Changement de périmètre de consolidation	5 365
Autres mouvements	6 723
Situation nette consolidée avant résultat à la clôture de l'exercice 1980	2 039 430
Résultat de l'exercice 1980	259 236
Situation nette consolidée à la clôture de l'exercice 1980	2 298 666

1979	**Passif**	*1980*
2 048 945	**Situation nette du Groupe**	**2 298 666**
433 057	Capital	433 057
1 220 286	Réserves et report à nouveau	1 278 640
157 719	Différence de consolidation	327 733
237 883	Droits du Groupe dans les résultats	259 236
23 274	**Intérêts hors Groupe**	**51 042**
15 953	dans la situation nette	44 441
7 321	dans les résultats	6 601
1 407	**Subventions d'équipement**	**3 579**
59 971	**Provisions pour pertes et charges**	**72 185**
81 606	**Dettes à long et moyen terme**	**343 548**
120 279	**Consignation d'emballages**	**108 873**
1 290 219	**Dettes à court terme**	**1 496 671**
273 372	Fournisseurs	264 157
6 085	Clients	4 848
364 106	Autres créanciers	360 674
175 533	Compte de régularisation passif	190 089
84 759	Emprunts à moins d'un an	153 627
179 341	Effets à payer	220 588
207 023	Banques	302 688
3 625 701	**Total passif**	**4 374 564**

Tableau des emplois et ressources consolidés au 31 décembre 1980

(en milliers de francs)

Emplois

Emplois à long terme			**487 813**
		dont Austin Nichols (1)	
Immobilisations	229 327	39 190	
Emballages	44 081		
Titres de participation et survaleur	175 285	163 914 (2)	
Remboursement des dettes à long terme	26 385		
Titres mis en équivalence	12 735		
Dividendes			**69 860**
Emplois à court terme			**535 016**
Augmentation des stocks	291 115	181 134	
Consignation d'emballages	11 406		
Crédits clients	171 277	76 922	
Compte de tiers	61 218		
Total			**1 092 689**

(1) Principales incidences du rachat par Pernod Ricard de la Société Austin Nichols sur les emplois de l'exercice.

(2) Lors de la réévaluation du 31.12.1980, cette survaleur d'Austin Nichols a pu être affectée aux postes du bilan. Principalement aux stocks et aux immobilisations pour F 111 312 000 et F 31 198 000.

(3) Dont augmentation de l'endettement de la Société Pernod Ricard pour F 262 653 000 afin de financer l'acquisition d'Austin Nichols.

Ressources

Ressources à long terme		**825 741**
Cash-flow	376 177	
Différence de consolidation et mouvements divers	24 865	
Provision nette pour investissement à l'étranger	44 357	
Part des minoritaires	27 788	
Augmentation des dettes à long terme (3)	288 327	
Cessions d'immobilisations	30 266	
Cessions d'emballages	30 653	
Diminution des prêts à plus d'un an	3 308	
Ressources à court terme		**8 611**
Crédit fournisseurs	8 611	
Variation de trésorerie		**258 337**
Total		**1 092 689**

Compte de résultat consolidé

(en milliers de francs)

	1979	*1980 avec Austin Nichols*	*Variation en %*	*1980 sans Austin Nichols*	*Variation en %*
Chiffre d'affaires hors T.V.A.	**5 215 211**	**6 115 678**	**+ 17,3**	**5 881 050**	**+ 12,8**
Droits et taxes	(2 098 015)	(2 464 865)		(2 408 371)	
Chiffre d'affaires hors droits et taxes	**3 117 196**	**3 650 813**	**+ 17,1**	**3 472 679**	**+ 11,4**
Achats consommés	(1 136 676)	(1 301 634)		(1 232 691)	
Marge brute	**1 980 520**	**2 349 179**	**+ 18,6**	**2 239 988**	**+ 13,1**
Autres produits	38 157	46 434		46 430	
Revenu brut	**2 018 677**	**2 395 613**	**+ 18,7**	**2 286 418**	**+ 13,3**
Frais de personnel	(670 269)	(807 677)	+ 20,5	(791 047)	+ 18
Autres charges	(741 653)	(863 022)	+ 16,4	(816 693)	+ 10,1
Frais et produits financiers	(42 299)	(91 654)	n.s.	(58 494)	+ 38,3
Amortissements	(97 714)	(115 164)	+ 17,9	(113 735)	+ 16,4
Amortissements provenant de la réévaluation	(7 148)	(6 656)	− 6,9	(6 656)	− 6,9
Résultat d'exploitation	**459 594**	**511 440**	**+ 11,3**	**499 793**	**+ 8,7**
Provisions hors exploitation	(597)	(1 255)			
Mouvement des provisions pour investissement	(1 105)	(5 269)			
Mouvement des provisions pour hausse de prix	7 173	(1 582)			
Provisions pour participation légale	(27 624)	(31 417)			
Plus et moins-values de cession d'actifs	14 939	32 964			
Autres pertes et profits exceptionnels ou antérieurs	7 311	12 540			
Résultat avant impôts	**459 691**	**517 421**	**+ 12,6**		
Impôts sur les sociétés	(218 208)	(252 203)			
Résultat net des sociétés intégrées	**241 483**	**265 218**	**+ 9,8**		
Résultat des sociétés mises en équivalence	3 721	619			
Droit des tiers dans les résultats	(7 321)	(6 601)			
Part du groupe dans les résultats	**237 883**	**259 236**	**+ 9,0**		
Mouvement des provisions pour investissement	1 105	5 269			
Bénéfice net réel	**238 988**	**264 505**	**+ 10,7**		
Amortissements	97 714	110 090			
Mouvement des provisions pour hausse de prix	(7 173)	1 582			
Cash-flow	**329 529**	**376 177**	**+ 14,2**		

Résolutions

Première résolution

L'Assemblée Générale, lecture entendue du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes concernant l'exercice 1980, clos le 31 décembre 1980, et après que lui aient été présentés le compte d'exploitation générale, le compte de pertes et profits et le bilan afférents à cet exercice, et faisant apparaître un solde bénéficiaire de F 85 861 435,25 :

– approuve, tels qu'ils sont présentés, ces comptes et bilan et toutes les opérations qu'ils traduisent ;

– ratifie le virement au compte "Primes de fusion" d'une provision pour impôt de F 282 082,91 devenue sans objet et qui avait été antérieurement constituée par prélèvement sur les primes de fusion ;

– approuve expressément, telles qu'elles sont mentionnées dans les rapports susvisés, les modifications que comportent, quant à leur présentation et aux méthodes d'évaluation, ces comptes et bilan par rapport à ceux des exercices précédents.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, approuve l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'Administration dans son rapport et :

– fixe à F 16,70 pour chacune des 5 413 209 actions de F 80 nominal divisant le capital social, soit ensemble à F 90 400 590,30 le dividende total de l'exercice ouvrant droit à un avoir fiscal (impôt déjà payé au Trésor) de F 8,35 par action ;

– décide que ce dividende sera mis en paiement à compter du 18 juin 1981 contre estampillage des certificats nominatifs ou contre remise, pour les actions au porteur, du coupon n° 45 et ce, pour le montant sus-indiqué de F 16,70 par action diminué de l'acompte de F 7,00 mis en distribution le 15 janvier 1981.

L'Assemblée Générale constate que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui de l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants :

Exercices	*Nombre d'actions*	*Montant net*	*Avoir fiscal*	*Revenu global*
1977	5 413 209	F 10,00	F 5,00	F 15,00
1978	5 413 209	F 11,00	F 5,50	F 16,50
1979	5 413 209	F 14,50	F 7,25	F 21,75

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant sur le rapport spécial présenté par les Commissaires aux Comptes, en application des dispositions légales en la matière, approuve les conventions visées dans ce rapport et intervenues ou dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 1980.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif au Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice 1980 et spécialement à la succession de M. Mario Lembo, Administrateur décédé au cours de l'exercice.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale réélit en qualité d'Administrateurs, pour une durée qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1986 : Mme Danièle Dillée, M. Louis Bergamaschi, Administrateurs sortants.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale réélit en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une durée qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1986, M. Jean Delquié et élit, pour la même durée, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de M. Louis Genot, la Société d'Expertise Comptable André et Louis Genot, Société Anonyme ayant son siège social à Marseille (5e), 99, boulevard Sakakini (R.C.S. B 305 036 386), Commissaire aux Comptes inscrit.

Septième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts et procéder à toutes formalités de publicité légale ou autres qu'il appartiendra.

S.D.E. CONSEILS EN INFORMATION 46 RUE BICHAT 75010 PARIS

PERNOD RICARD

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE du 11 juin 1981

Rapport du Conseil d'Administration

Nous vous réunissons en Assemblée Générale Extraordinaire en application des dispositions de la loi du 24 octobre 1980 relative à la distribution d'actions en faveur des salariés.

Votre Conseil, dans sa réunion du 29 janvier 1981, a décidé de vous soumettre des résolutions visant à l'attribution gratuite d'actions aux salariés de votre Société et de ses filiales remplissant les conditions légales requises. En effet, votre Conseil considère que l'opportunité qui nous est offerte de faire participer les collaborateurs du Groupe au capital de votre Société doit être saisie, car elle s'inscrit dans la longue tradition de la politique sociale de Ricard et de Pernod et de Pernod Ricard depuis la fusion qui a réuni les deux sociétés.

Si vous approuvez les résolutions qui vous sont soumises, environ 5 260 de nos collaborateurs recevront chacun en moyenne 16 actions Pernod Ricard, soit au total 84 400 titres, représentant 1,56 % du capital de la Société. En contrepartie de cette augmentation de capital, nous recevrons une créance sur l'État de F 17 100 000 remboursable en 10 annuités assorties d'intérêts. Cette créance représente 65 % de la valeur des actions distribuées.

Par ailleurs, à l'occasion de cette réunion, nous soumettons à votre approbation une délégation de pouvoir, pour une durée de 5 ans, autorisant votre Conseil à augmenter le capital social jusqu'à un montant maximum de F 900 000 000 et ce, soit par émissions d'actions nouvelles à souscrire en numéraire, soit par incorporation de réserves au moyen de l'élévation du nominal des actions ou au moyen de la création d'actions gratuites.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de la loi n° 80-384 du 24 octobre 1980 et du décret n° 80-935 du 26 novembre 1980 créant une distribution d'actions en faveur des salariés, nous certifions que les règles de détermination font apparaître une valeur de négociation de F 311,66.

Le 27 avril 1981.

Louis Genot — Jean Delquié

Commissaires aux Comptes inscrits

Résolutions

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur la proposition du Conseil d'Administration, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, décide de procéder, dans le cadre des dispositions de la loi du 24 octobre 1980, à une distribution d'actions en faveur des salariés de la Société et des filiales françaises suivantes :

Ricard, Pernod, Cusenier, SEGM, SPBG, SRBG, JFA-Pampryl, Euro-Équipement, Cidreries Distilleries Réunies, Sopagly, Besserat de Bellefon, Champagne Salon, La Duchesse, Société des Produits d'Armagnac, Les Grandes Marques Continentales, Galibert & Varon, Château Paulet, Fondation Immobilière Ricard, Les Résidences de Cavalière.

En conséquence, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à augmenter le capital social à concurrence d'un montant nominal maximum de F 12 991 701, correspondant à 3 % de son montant actuel éventuellement réductible en application des dispositions de l'article 6 de la loi précitée et de l'article 13 du décret du 26 novembre 1980 ; conformément à l'article 5 de cette loi, cette décision vaut renonciation de tous les actionnaires à l'attribution à leur profit des actions nouvelles à émettre à ce titre.

Ces actions, d'une valeur de F 311,66 seront émises à F 202,58 (soit avec une prime de F 122,58 par action). Elles seront entièrement libérées par l'inscription au bilan de la Société d'une créance sur l'État de F 202,58 par action, telle que définie à l'article 7 de ladite loi.

Les actions nouvelles porteront jouissance du 1er janvier 1981, début de l'exercice en cours, et seront entièrement assimilées aux actions anciennes sous réserve de l'indisponibilité temporaire dont elles sont affectées.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que la détermination du nombre d'actions distribuées à chaque salarié sera effectuée à l'intérieur d'un écart maximum de 1 à 3 par référence au salaire perçu par les intéressés et à leur ancienneté.

Troisième résolution.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que les actions créées en représentation de l'augmentation de capital ci-dessus visée seront toutes indisponibles, sauf dans les cas prévus à l'article 14 du décret du 26 novembre 1980, pendant une période minimale de 3 ans.

Elles deviendront ensuite disponibles en trois fractions à l'expiration de la 3e année et des deux années suivantes, en tenant compte du nombre de titres détenus par chaque bénéficiaire, suivant les modalités qui seront déterminées par le Conseil d'Administration.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de :
– fixer le montant définitif de l'augmentation de capital et de la prime correspondant aux actions nouvelles ;
– modifier en conséquence l'article 6 des statuts relatif au capital social ;
– prendre toutes les dispositions utiles et nécessaires :
□ pour fixer la forme des actions nouvelles pendant la période d'indisponibilité ;
□ pour la répartition des actions nouvelles ;
□ pour garantir l'indisponibilité temporaire ;
□ et plus généralement, pour l'exécution des décisions qui précèdent.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire,
conformément aux propositions du Conseil d'Administration contenues dans son rapport,
autorise le Conseil d'Administration et lui confère tous pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter, lorsqu'il le jugera opportun et sur ses seules délibérations, le capital social pour le porter ainsi, en une ou plusieurs fois, à un montant maximal de F 900 000 000 (neuf cent millions de francs) :

– soit par émission d'actions nouvelles à souscrire et à libérer en numéraire, de même rang et de même catégorie que celles préexistantes ;

– soit par incorporation directe de tout ou partie des réserves sociales, quelle qu'en soit la nature, de bénéfices sociaux reportés, ou encore de dotations, de primes d'émission, d'apport ou de fusion, et ce, par voie d'élévation du montant nominal des actions qui composeront alors le capital social, ou par création d'actions nouvelles entièrement libérées, de même rang et de même catégorie que celles préexistantes, et à répartir gratuitement entre les actionnaires.

Le Conseil d'Administration pourra, en conséquence, recourir aux fins de réalisation totale ou partielle de cette augmentation de capital, aux deux modes sus-indiqués, et ce, simultanément ou séparément, dans quelque ordre que ce soit, ou encore à l'un seulement d'entre eux, à l'exclusion de l'autre, le tout suivant qu'il avisera, l'Assemblée Générale conférant au Conseil d'Administration tous pouvoirs nécessaires à cet effet et notamment :

a) au cas d'émission d'actions de numéraire :

– fixer le nombre des actions nouvelles, ainsi que la fraction – même supérieure au premier quart – dont elles devront être libérées lors de la souscription ; fixer le prix d'émission, avec ou sans prime, ainsi que la date de jouissance desdites actions nouvelles ; déterminer, sous le respect des dispositions légales en vigueur, les conditions, formes et délais dans lesquels pourra être exercé par les actionnaires leur droit de préférence à la souscription des actions nouvelles ; recueillir les souscriptions, recevoir les versements, autoriser toutes libérations anticipées ou par compensation avec toutes créances liquides et exigibles des souscripteurs sur la Société ; dresser et arrêter tous états, listes de souscriptions et extraits de comptes et les certifier véritables ; faire toutes déclarations notariées de souscription et de versement ou de libération par compensation qu'il appartiendra, ou consentir toutes délégations authentiques à ce sujet.

b) au cas d'émission d'actions gratuites :

– déterminer l'augmentation correspondante du capital social, la date à partir de laquelle le capital nouveau participera aux bénéfices de la Société, ainsi que toutes autres modalités et conditions de réalisation, en ce compris, le cas échéant, les modalités de répartition gratuite entre les actionnaires, des actions nouvelles ;

c) d'une manière générale, prendre toutes dispositions et remplir toutes formalités nécessaires pour parvenir à la réalisation totale ou partielle, en une ou plusieurs fois, dans les termes sus-indiqués, et en apportant à la rédaction de l'article 6 des statuts les modifications correspondantes, de l'augmentation de capital présentement autorisée.

Conformément à l'article 181 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966, l'autorisation objet de la présente résolution est valable pour une durée de cinq années à compter de ce jour.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts et procéder à toutes formalités de publicité légale ou autres qu'il appartiendra.
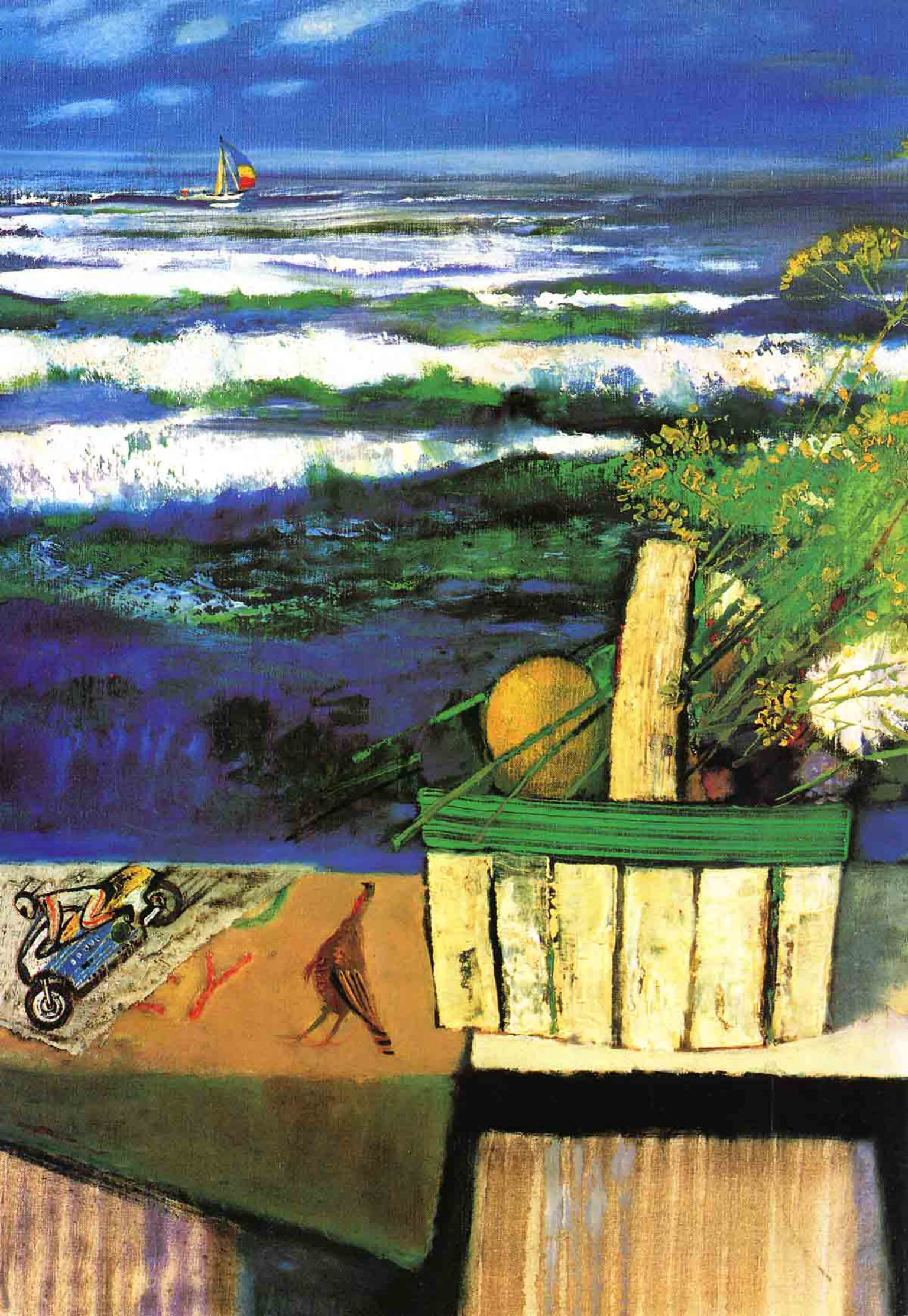
S.D.E. Paris